

1 **Des radicalités**
2 **concrètes pour sortir**
3 **la finance de la vie**
4 **locale : nous on**
5 **peut !**

6
7
8 **Texte d'orientation programmatique**
9 **pour les élections municipales et**
10 **intercommunales de 2014**

11 **Adopté en convention les 12 et 13 octobre 2013 à Clermont-Ferrand**
12
13



14
15
16
17
18

SOMMAIRE

19		
20	Introduction.....	p 4
21	Chapitre 1 : Sortir la finance de la vie communale.....	p 11
22	I. Capitalisme et finance dominant les collectivités locales.....	p 11
23	II. Un programme pour chasser le capitalisme !.....	p 12
24	III. Échapper financièrement au capitalisme ?.....	p 16
25	..	
26	Chapitre 2. L'échelon communal : un niveau d'expérimentation de la	
27	planification écologique.....	p 19
28	I. Une énergie sobre, locale et accessible à tous.....	p 19
29	II. L'eau, bien commun, doit retourner en régie publique.....	p 22
30	III. Vers un « ménagement » du territoire.....	p 23
31	.	
32	Chapitre 3 : un autre mode de développement local : l'Economie Sociale	
33	et Solidaire.....	p 27
34	I. Soutenir les coopératives.....	p 28
35	II. Développer les SCIC, une nouvelle alliance entre pouvoir public et	
36	travailleurs.....	p 29
37	III. Les coopératives d'habitants.....	p 29
38	IV. Implanter des centres mutualistes locaux.....	p 31
39	V. S'appuyer sur les mouvements associatifs.....	p 31
40	VI. SEL et échanges locaux.....	p 34
41		
42	Chapitre 4 : Promouvoir la gratuité.....	p 34
43	I. Sortir les biens communs de la logique marchande.....	p 35
44	II. Etendre la gratuité pour nous émanciper collectivement !.....	p 35
45	III. Etendre la gratuité pour recréer de l'égalité !.....	p 36
46	IV. La gratuité pour répondre aux besoins essentiels.....	p 36
47	V. La gratuité comme outil de la planification écologique.....	p 37
48	VI. Comment mettre en place la gratuité ?	p 38
49		
50	Chapitre 5 : Vivre la commune comme espace d'émancipation	
51	citoyenne.....	p 39
52	I. La commune, lieu de la souveraineté populaire.....	p 39
53	II- L'aménagement du territoire pour ralentir la ville.....	p 40
54	III- Une politique de développement des services publics.....	p 44
55	IV. Encore et toujours : défendre et faire vivre la laïcité	p 46
56	V- Santé publique – grand âge : des réponses locales.....	p 47
57		
58	Chapitre 6 : Le Vivre Ensemble, clef de voûte du pacte républicain... p 48	
59	I. La laïcité, pilier de la République à tous les échelons.....	p 49
60	II. Un féminisme municipal pour l'égalité entre les femmes et les hommes.....	p 50
61	III. Lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle.....	p 51
62	IV. Lutter contre la peur de l'autre.....	p 52

63	V. Des municipalités engagées auprès des personnes dites	
64	handicapées.....	p 54
65	VI. Développer les liens intergénérationnels : Partager pour rompre	
66	l'isolement.....	p 55
67	VII. Droit à la sûreté égale pour tous et toutes.....	p 56
68		
69	Chapitre 7: Permettre aux citoyen-ne-s de se réapproprier la	
70	commune.....	p 57
71	I. Non à la Métropolisation et à l'acte III de la décentralisation.....	p 57
72	II. Démocratie participative ou démocratie réelle ?.....	p 58
73	III. Du haut vers le bas, au bas vers le haut.....	p 59
74	IV. Pour des élu-e-s militant-e-s !	p 60
75	V. Révocabilité et non cumul !.....	p 60
76	VI. Les budgets participatifs.....	p 61
77	VII. Des moyens humains pour l'implication citoyenne !.....	p 61
78	VIII. Démocratie d'opinion ou révolution citoyenne ?.....	p 62
79	IX. Droit de vote pour toutes et tous !.....	p 62
80	X. Défendre les Libertés associatives !.....	p 63
81	XI. Soutenir et impulser les médias alternatifs et des espaces d'information et de	
82	libres expressions collectives pluralistes.....	p 64
83		
84	Chapitre 8 : Des employeurs exemplaires, pour des agents territoriaux	
85	déprécarisés et un service de qualité.....	p 64
86	I. Un peu d'histoire.....	p 65
87	II. La fonction publique territoriale.....	p 65
88	III. Les agents et le service public.....	p 66
89	IV. le rôle des élu-e-s.....	p 67
90		
91		
92		
93		
94		
95		
96		
97		
98		
99		
100		
101		
102		
103		
104		

105 **Des radicalités concrètes pour sortir la finance de la vie locale ! Nous on peut !**
 106 **Texte d'orientation programmatique pour les élections municipales et**
 107 **intercommunales de 2014**

108
109

110 **Introduction**

111 *Avertissement : Cette introduction a vocation à être lue et utilisée de manière autonome,*
 112 *ainsi vous y trouverez des illustrations et points programmatiques, qui seront approfondis*
 113 *dans les chapitres suivants.*

114 *Ce document rassemble les orientations du PG pour la prochaine mandature municipale, il*
 115 *ne prétend en rien que tout peut être résolu au niveau local. Il affirme toutefois que des*
 116 *débouchés aux impasses austéritaires et capitalistes peuvent y être trouvés et qu'en tout*
 117 *état de cause un des devoirs de l'élu local est aussi d'exiger des mesures nationales.*

118

119 **Des listes porteuses de radicalités concrètes au service d'un projet écosocialiste**

120 Parce qu'il bouscule les traditions de gauche, et parce qu'il fait la synthèse du meilleur de
 121 cet héritage, l'écosocialisme apporte des réponses globales aux défis écologiques, mais
 122 aussi industriels, économiques et démocratiques auxquels nous confronte le capitalisme.

123 La sauvegarde des écosystèmes indispensables à la vie humaine est incompatible avec la
 124 logique expansive et mortifère du système productiviste. Il est urgent d'opposer au
 125 capitalisme un projet de société basé sur la répartition des richesses, la planification
 126 écologique, la refondation républicaine et laïque de la France.

127 Le Parti de Gauche propose aux citoyens et à ses partenaires de faire des élections
 128 municipales et intercommunales de 2014 une étape dans la mobilisation du peuple sur ces
 129 objectifs.

130 Seule une force politique qui fait ce qu'elle dit, qui ne se résigne pas, qui replace le Peuple
 131 et la notion de biens communs au premier plan, dont le projet écologique est sans
 132 concession, est capable de rassembler sur un projet de société radicalement différent,
 133 soustrait aux pressions des intérêts dominants.

134 L'écosocialisme propose ce nouveau modèle d'émancipation au service de l'humain, au
 135 service du bien-vivre. Il s'enracine dans le long terme, incompatible avec le court terme des
 136 appétits capitalistes.

137 L'écosocialisme a comme ambition d'organiser la bifurcation, en interrogeant nos besoins et
 138 en réorientant production, échange et consommation en fonction de leur utilité sociale et
 139 écologique.

140 Tout cela nous devons le porter dans nos pratiques militantes et d'élus.

141 Nous devons nous impliquer dans le développement d'alternatives, de radicalités concrètes
 142 qui identifient les prémisses du futur et laissent entrevoir cet autre monde. C'est la vocation
 143 de notre association d'élu-e-s la Gauche par l'exemple. C'est l'engagement que prennent
 144 nos candidats aux élections de 2014.

145

146 **... Et opposées à l'austérité**

147 Notre participation aux élections municipales et intercommunales de 2014 devra être
 148 tournée vers cet objectif : faire la démonstration au travers de nos programmes locaux qu'il
 149 est possible d'être en rupture avec toutes les approches austéritaires.

150 Face au pouvoir en place, contre la droite et à l'extrême-droite, nous appelons à la
 151 construction d'une majorité alternative à gauche. Elle est possible dès les municipales de

152 2014 ! Le Front de Gauche en est la première pierre. Depuis la marche du 5 mai pour la
 153 6^{ème} République, des voix de plus en plus nombreuses le proposent au sein d'Europe
 154 Écologie - les Verts. Eva Joly, ancienne candidate à l'élection présidentielle vient
 155 également de se prononcer en ce sens. C'est un évènement politique. Des parlementaires
 156 EELV viennent, avec ceux du FDG, de s'opposer à plusieurs projets gouvernementaux.
 157 Tout cela aura une traduction dans les municipales. Cette majorité pourra inclure les
 158 militants du PS qui rejettent la politique d'austérité du gouvernement. Dans un certain
 159 nombre de communes des discussions s'organisent entre ces forces de la gauche critique.
 160 Donnons toute leur place à ces processus bien souvent rejoints par des collectifs citoyens.
 161 Autonomes des Solfériniens, nous pouvons rassembler des listes anti-austérité capables de
 162 conserver et gagner des communes, plus généralement d'envoyer un maximum d'élus qui
 163 défendront ce pourquoi ils ont été élus.
 164 Chacun comprendra qu'il ne s'agira pas, pour nous, de glaner, à toute force et à n'importe
 165 quel prix, quelques élu-es locaux dans le cadre d'accords électoraux comptables, mais de
 166 faire élire des candidats-e-s qui défendront ce pour quoi ils ont été élu-e-s quoiqu'il arrive.
 167 Nos programmes ne seront pas solubles dans des compromis avec les listes social-
 168 libérales, conformément à notre stratégie d'autonomie conquérante.
 169 Les élections municipales et intercommunales, comme les élections européennes,
 170 régionales, présidentielles et législatives avant elles, sont une étape dans notre stratégie de
 171 conquête du pouvoir. Elles doivent être l'occasion d'un moment de bataille culturelle et
 172 d'éducation populaire pour faire avancer l'idée qu'une autre gauche est possible, en
 173 cohérence avec l'objectif de passer devant les solfériniens aux européennes de mai 2014.
 174 Ainsi nos listes déclineront un projet écosocialiste, en s'appuyant sur des radicalités
 175 concrètes, qui viennent illustrer nos objectifs politiques : relocaliser l'activité, soutenir
 176 l'économie sociale et solidaire ainsi que l'agriculture paysanne, refuser l'étalement urbain et
 177 la métropolisation, combattre l'acte III de la décentralisation anti-démocratique et
 178 antirépublicain, définancieriser les biens communs, déprivatiser les services publics locaux
 179 et en encourager la cogestion avec les usagers, permettre et mobiliser l'implication
 180 citoyenne, permettre l'émancipation de chacune et chacun, partout.

181

182 **Vive la République, s'opposer à l'acte III de la décentralisation**

183 Les élections municipales vont permettre d'apporter un éclairage sur l'acte III de la
 184 décentralisation que nous jugeons antidémocratique et antirépublicain. Antidémocratique
 185 parce que comme sous l'ère Sarkozy, il a été construit en catimini et sans aucune
 186 consultation citoyenne. Antidémocratique parce qu'il ne permet en rien d'augmenter le
 187 contrôle citoyen sur les décisions publiques, au contraire il les en éloigne considérablement.
 188 Antirépublicain parce qu'il met un terme à l'égalité de traitement entre tous les citoyens sur
 189 le territoire. Au fond ce projet renforce des « barons » ou des « châtelains municipaux » et
 190 correspond avant tout à la mise aux normes libérales de l'organisation territoriale de notre
 191 pays avec la métropolisation comme outil de mise en concurrence des territoires les plus
 192 riches et les mieux dotés au détriment de tous les autres.

193

194 **Ralentir la ville pour prendre le temps de vivre**

195 Nos programmes locaux doivent promouvoir cet autre mode « d'habiter » que nous
 196 défendons pour ralentir la ville. Le temps de trajet entre domicile et travail ou le temps
 197 passé à surconsommer, sont des temps aliénants qui réduisent de manière dramatique le

198 temps de l'émancipation et de la vie sociale, le temps de l'implication citoyenne hors de la
199 domination consumériste.

200 Les enjeux sont aussi ceux d'un aménagement équilibré du territoire qui permette le bien
201 vivre aussi bien à la ville qu'à la campagne.

202 En zone rurale, l'urgent est de restaurer la continuité des services publics et de permettre le
203 repeuplement des communes, de stabiliser l'économie locale par l'installation de
204 commerces de proximité. C'est aussi l'urgence dans les quartiers populaires où la
205 désertification des services publics est une réalité.

206 L'urbanisme, au travers notamment des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des schémas
207 de cohérence territoriale (SCOT), est le premier outil de planification pour stopper
208 l'étalement urbain, destructeur de terres agricoles et naturelles.

209 En densifiant les agglomérations (villes et villages) par un urbanisme compact, il s'agit de
210 réduire les temps de déplacements entre les différentes fonctions indispensables à la vie :
211 le développement économique pour créer des emplois qui profiteront aux habitants; l'habitat
212 pour assumer et réaliser la mixité sociale notamment en respectant à minima l'obligation
213 des 20% de logements sociaux (30% dans les zones tendues) ; des services publics pour
214 permettre l'accès aux biens communs ; l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs ; des
215 espaces de nature préservés, accessibles à tous, quel que soit son milieu social, son
216 quartier, sa condition ou sa situation de handicap.

217 Cela suppose une nouvelle architecture des transports en commun, leur massification ainsi
218 que la gratuité de ces déplacements pour inciter à moins utiliser sa voiture. Nous pouvons
219 nous donner un objectif fondé sur cette approche : pas plus de 15 mn à pied, en vélo ou en
220 transport en commun entre chaque fonction.

221 Maîtriser le foncier, c'est utiliser les outils réglementaires à notre disposition pour affecter
222 les espaces au mieux de leurs caractéristiques aux diverses fonctions humaines et ne pas
223 laisser s'organiser la spéculation des marchands de biens.

224 Prendre en compte l'urgence écologique c'est, à la ville comme à la campagne, protéger la
225 biodiversité, en gérant les espaces publics selon les usages, développer les circuits courts
226 et l'autonomie alimentaire en favorisant une agriculture locale, biologique, paysanne et
227 vivrière. Notre objectif, c'est de concourir au « brassage planétaire » et préserver la
228 biosphère.

229 Conduire une planification écologique, c'est aussi la décliner localement en plan climat
230 énergie territorial (PCET) qui s'inscrit dans la nécessaire transition énergétique (production,
231 gestion économies et distribution de l'énergie, dans le patrimoine bâti, appel aux énergies
232 renouvelables...).

233 Densifier l'agglomération c'est aussi déployer le service public local, et des équipements
234 publics de proximité (sport, culture, petite enfance...)

235

236 **Vivre ensemble**

237 Là où les libéraux visent à émanciper les forces aveugles du marché de toute contrainte
238 politique et démocratique, et organisent ainsi une domination et une aliénation plus
239 puissantes que jamais sur chaque individu, nous visons à l'émancipation de la personne
240 humaine vis-à-vis des servitudes de l'ignorance et de la méséducation, de l'exploitation et
241 de l'inégalité sociale, du règne de l'argent et de l'égoïsme, du mercantilisme, du
242 productivisme et du consumérisme, des dominations culturelles et symboliques, du
243 patriarcat, du communautarisme et du racisme.

244 Le devoir de la République est de proclamer la laïcité comme un postulat universel. *Elle*
 245 permet de se projeter dans un avenir commun par-delà nos différences, en bannissant les
 246 cléricatismes les plus rétrogrades, les replis identitaires et les tentations communautaristes.
 247 A l'heure où toutes les formes d'intégrismes religieux tendent à s'affirmer et sont
 248 instrumentalisées, à l'heure où les libéraux et les marchands tentent d'ouvrir de nouveaux
 249 débouchés, de conquérir de nouveaux espaces et d'atteindre de nouvelles « cibles », nous
 250 devons réaffirmer que seule la laïcité est garante du vivre-ensemble.

251 Vivre-ensemble c'est aussi impulser une politique de redistribution de l'impôt local, un des
 252 plus injustes, par le déploiement du service public, l'exercice de la solidarité en direction
 253 des plus précaires. Et questionner l'accès et donc la tarification du service public local
 254 (gratuité, quotient familial, taux d'effort)

255 Vivre ensemble, c'est aussi encourager un mouvement associatif fort, qui porte et promeut
 256 les valeurs de la République.

257 Ces politiques locales jouent un rôle fondamental dans le quotidien pour garantir la sécurité
 258 et la tranquillité publique des citoyens sur l'espace public.

259 Nous refusons la vidéosurveillance de l'espace public qui constitue une atteinte à la
 260 vie privée et aux libertés publiques. Elle entrave la liberté de déplacement et remet en
 261 cause le principe de sûreté, inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

262 Le recours à ces caméras est particulièrement démagogique et favorise l'idée que tout
 263 citoyen est potentiellement dangereux et doit être surveillé. Elles sont de plus coûteuses et
 264 inefficaces et, au mieux, favorisent le déplacement de la délinquance vers des zones non
 265 surveillées.

266 Le pacte républicain est basé sur la confiance et non sur la méfiance. La sécurité relève de
 267 la compétence régaliennne de l'État, c'est cette conviction qui doit guider l'action locale,
 268 notamment vis-à-vis des polices municipales.

269 **Le service public local au service de l'émancipation des citoyens**

271 La Révolution citoyenne repose sur un haut niveau d'éducation et d'émancipation.

272 L'école de la République, laïque et gratuite, est l'outil majeur des politiques éducatives par
 273 l'accès égalitaire aux savoirs, à la culture et au sport.

274
 275 Les services périscolaires doivent gagner en qualité par la formation adéquate des
 276 personnels, et des lieux d'accueil adaptés aux enfants selon leurs âges, *par* une continuité
 277 pédagogique permettant un épanouissement personnel et collectif, en dehors de l'école et
 278 être étendu aux adolescents pour les soutenir dans leur prise progressive d'autonomie.

279 Le service public local de la petite enfance doit assurer qualité et diversité pour répondre
 280 aux besoins des familles et au développement des petits.

281
 282 L'École, la culture, le sport ne sont pas des marchandises. Aussi faut-il maintenant proposer
 283 des mesures permettant de rompre avec le cours imposé par les libéraux et favorisant
 284 l'esprit critique, la création artistique, l'épanouissement personnel. S'assurer de l'accès de
 285 toutes et tous à la culture et aux pratiques sportives suppose de mobiliser les moyens
 286 nécessaires. A titre d'exemple, l'accès gratuit des usagers et le prêt gratuit aux associations
 287 culturelles et sportives des infrastructures municipales (salles polyvalentes, gymnases,
 288 piscines...).

289 Et parce que l'éducation est faite pour faire en conscience des choix de citoyen, de
 290 nouvelles universités populaires doivent voir le jour et permettre à tous de continuer à se
 291 former et à réfléchir dans sa vie d'adulte.

292

293 Nous devons prendre en compte l'allongement de la durée de la vie. Le grand âge et la
 294 dépendance ne doivent plus être sources de profits : nous défendrons en priorité la mise en
 295 place d'équipements et de services publics d'aide à la dépendance.

296 En effet, les EHPAD (maisons de retraite médicalisées) publiques offrent des prix de
 297 journée beaucoup plus abordables que celles montées par des actionnaires qui exigent un
 298 rendement financier approchant les 20%.

299 Nous veillerons aussi à soutenir les initiatives innovantes de l'économie sociale et solidaire
 300 dans ce domaine.

301 En outre, chaque commune doit s'inscrire dans un travail sur la perte d'autonomie et sur la
 302 place de la puissance publique dans les services à la personne. Elles peuvent prendre des
 303 initiatives pour le développement d'accueils de jour pour les malades d'Alzheimer, d'ateliers
 304 de stimulation de la mémoire, de pôles gériatriques regroupant en un seul lieu les différents
 305 acteurs publics, associatifs...

306 Nous devons porter des propositions en matière de santé et de développement de l'offre,
 307 notamment avec l'ouverture de centres de santé municipaux, en commune rurale et dans
 308 les quartiers populaires.

309

310 En matière de santé publique et de respect du principe de précaution, nous défendons
 311 l'instauration d'une réglementation nationale de la puissance des ondes électromagnétiques
 312 par l'adoption d'une loi qui limite efficacement leur puissance. Nos élus défendront la santé
 313 des citoyens face aux intérêts privés et interdiront toute installation dont le risque sur la
 314 santé publique est établi.

315

316 **Définanciariser les biens communs**

317 Nous devons organiser l'appropriation collective des services publics et des biens communs
 318 essentiels à l'intérêt général en les retirant de la main des marchands, et en associant les
 319 citoyens à la prise de décisions. Ainsi, nous devons dans nos programmes défendre la
 320 régie publique. Elle coûte moins cher, que ce soit en matière d'eau, de gaz, de chauffage
 321 urbain ou de transport collectif. Elle est plus transparente et plus économe en ressources
 322 naturelles. Elle permet de garder la maîtrise publique sur ces filières et d'organiser une
 323 politique de gestion publique plus juste et plus écologique, y compris en définissant un
 324 niveau de gratuité pour les consommations indispensables à la vie.

325

326 Pour l'eau, à l'heure où les contrats de délégations aux sociétés privées arrivent à terme,
 327 nous devons amplifier les campagnes pour le passage en régie publique, que nous avons
 328 menées et que nous menons. Défendons la mise en place de régies qui impliquent
 329 réellement les citoyens, pour construire une tarification qui permette la gratuité des 15 m3
 330 par an et par personne au foyer, et la progressivité pour lutter contre les mésusages.
 331 Différencions les tarifs d'accès selon les usages pour les familles, les usages commerciaux
 332 et professionnels. Remettons en cause les captages gratuits pour les entreprises qui font du
 333 bénéfice en exploitant une ressource gratuite dans la nature.

334

335 Prenons aussi appui sur des expériences qui se mènent en matière de régies publiques de
 336 chauffage urbain, en ayant recours aux différents types d'énergie renouvelable, selon les
 337 spécificités locales (géothermie, solaire, bois, granulés, déchets organiques.....), pour faire
 338 baisser la facture de chauffage des usagers, mais aussi permettre de maîtriser les réseaux
 339 pour moins de déperdition de chaleur et donc moins de gaz à effet de serre, par rapport à la
 340 gestion des grosses entreprises. Là aussi la gratuité des premiers KW peut s'appliquer.

341

342 Portons dans nos mesures la gestion publique des déchets, avec une politique volontariste
 343 de leur diminution. Comme les services publics de collecte des déchets qui ont remplacé la
 344 gestion privée des grandes multinationales, baissions les coûts pour l'utilisateur, répondons
 345 aux enjeux.

346

347 Engageons-nous à déprivatiser la restauration collective, parce que l'assiette concentre
 348 toutes les problématiques sociales et écologiques que nous défendons : approvisionnement
 349 dans les filières locales biologiques, lutte contre la malbouffe, démarche pédagogique et
 350 participative avec les familles...

351

352 L'accès à ces biens communs dans le cadre du service public est indissociable de la
 353 réflexion sur la gratuité. Gratuité des transports comme alternative au tout-voiture, gratuité
 354 des premiers mètres cubes d'eau indispensables à la vie, gratuité de la restauration
 355 scolaire, des services funéraires, des équipements culturels... Chaque bout de gratuité pose
 356 la question des usages et la définition de nos besoins, ainsi que celle de la redistribution
 357 des richesses par le service public, patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

358

359 **L'ESS une autre façon de produire et de consommer pour sortir du productivisme**

360 L'Économie Sociale et Solidaire représente une alternative pour relancer l'activité en sortant
 361 du mythe de la croissance économique à n'importe quel prix. Elle interroge sur l'utilité
 362 sociale de la production, son impact environnemental et la démocratie sociale, c'est-à-dire
 363 la manière dont sont organisées les prises de décision dans l'entreprise et la société.

364 En effet, l'ESS développe une autre logique, dans sa manière de produire, par la finalité de
 365 sa production et par l'organisation de la démocratie au sein de l'entreprise, par l'échelle des
 366 salaires dont les écarts sont limités de 1 à 5.

367 Les acteurs de l'ESS sont au service d'une économie plus durable, parce qu'au service des
 368 besoins et non pas à la merci des cours de la Bourse ou d'objectifs de rendement,
 369 d'intéressement ou de dividendes pour enrichir des actionnaires. Nos mesures
 370 programmatiques doivent faire la part belle aux acteurs, pour les financer, pour favoriser
 371 l'essaimage de Coopératives d'Activités et d'Emplois afin de développer une alternative à
 372 l'auto-entreprenariat en offrant au travailleur un parcours sécurisé car salarié d'une
 373 entreprise collective.

374

375 Promouvons des ressourceries-recycleries et FABLABS, dans le cadre d'un service public
 376 communal ou intercommunal, pour sortir du gaspillage, de la société du tout-jetable, de
 377 l'obsolescence programmée. Nous défendons le droit à réparer et recycler pour réduire nos
 378 déchets et lutter contre la société productiviste qui pousse à la surconsommation
 379 matérielle. Développons les Services d'échanges locaux (SEL), disons que nous
 380 permettrons la reconnaissance du droit au glanage, droit de chiner et droit à la biffe, tels

381 que les marchés du recyclage, les carrés des biffins, alternatives à la répression et à la
 382 chasse aux pauvres à l'encontre des travailleurs du recyclage.

383 L'ESS comme nouveau mode de développement participe directement de la relocalisation
 384 de l'économie que nous défendons. C'est cette logique qui doit nous inciter à proposer la
 385 mise en place d'autres outils pour favoriser les échanges entre acteurs économiques
 386 locaux, renforcer l'esprit de coopération, et de solidarité et fidéliser une consommation
 387 locale.

388

389 Agissons sur le ressort du productivisme : le consumérisme alimenté par l'agression et le
 390 matraquage publicitaires, pour générer artificiellement des besoins toujours nouveaux.
 391 Nous nous saisissons des règlements locaux de publicité pour, à défaut de l'interdire
 392 complètement, de limiter et cantonner la publicité sur certains axes de l'espace public et
 393 pour l'activité locale. Nous refuserons de donner des marchés de publicité à des grands
 394 groupes en échange de vélos, de panneaux d'affichage ou d'abris-bus, et développerons
 395 ces services dans un cadre public.

396

397 **L'implication populaire, une nécessité**

398 Tout est question de choix politique et donc de priorité. Cette ambition a pour condition
 399 l'éducation populaire et la bataille culturelle pour permettre aux citoyens de s'appropriier les
 400 ambitions collectives et prendre à bras-le-corps les contradictions pour les résoudre.

401 Seule l'implication populaire peut répondre à cette exigence de débat et de confrontation,
 402 dans la proximité. Nous devons favoriser ces espaces démocratiques : votations
 403 citoyennes, débats citoyens, budgets participatifs...

404

405 Notre conception d'élu-militant est aux antipodes de la culture dominante qui réclame des
 406 élus gestionnaires, nourris à l'hyper technicité et retranchés dans leur tour d'ivoire. Notre
 407 première tâche est de nous rendre disponibles pour le débat citoyen, qui précède et
 408 conditionne l'émancipation et l'adhésion à un projet de société.

409

410 Notre devoir d'élu-e-s résistants fait de nous des militants de la désobéissance notamment
 411 afin de s'opposer au diktat des banquiers, prendre des arrêtés anti-OGM, anti-expulsions ou
 412 contre les coupures d'énergie, défendre les salariés face aux délocalisations et les
 413 travailleurs sans-papiers, soutenir les réquisitions de logements et bureaux vides et user du
 414 droit de préemption pour faire baisser le prix du foncier, lutter contre les marchands de
 415 sommeil et veiller au respect des populations Roms...

416 Dans un contexte d'austérité, où tout est organisé pour contracter les dépenses publiques,
 417 y compris les finances locales, nous ne pouvons nous laisser enfermer dans un débat
 418 comptable où les listes et les programmes seraient jugés sur la technicité, la bonne gestion
 419 des budgets seulement soucieuse de préserver l'équilibre fabriqué et imposé par les
 420 agences de notation.

421 Politisons les débats et apparaissions comme des militant-e-s partisan-e-s, non de
 422 l'austérité, mais de la sobriété, intransigeant-e-s quand il s'agit du bien-vivre des citoyen-
 423 nes. L'échelon communal est celui où les citoyens ont le rôle le plus actif à assurer au
 424 quotidien. A nous de faire en sorte que les conditions d'une telle implication y soient
 425 réunies.

426

427 **Le Parti de Gauche propose 8 chantiers prioritaires** 428 **pour la mandature 2014-2020.**

429

430 **Chapitre 1 : Sortir la finance de la vie communale**

431 *Un principe : l'intérêt général. Un moyen : les services publics. Un engagement : se*
432 *débarrasser du capitalisme. « L'humain d'abord » passe avant tout par des radicalités*
433 *concrètes. C'est pourquoi les élections municipales et intercommunales seront pour nous*
434 *un moyen d'organiser l'appropriation collective des services publics et des biens communs.*
435 *L'enjeu est de conserver l'autonomie des collectivités, de promouvoir le Bien commun !*

436

437 **I. Capitalisme et finance dominant les collectivités locales**

438

439 • **La financiarisation de l'économie a conduit à l'austérité**

440 La financiarisation de la société et de l'économie depuis le tournant néo-libéral des années
441 1980 est le fait économique marquant des trente dernières années. C'est cette idéologie qui
442 mène aux politiques austéritaires : réduction effrénée des déficits, coupes dans les budgets,
443 privatisation d'entreprises publiques et les fameuses « réformes structurelles » concernant
444 le droit du travail, le régime des retraites...etc.

445 Les collectivités locales souffrent fortement de cette logique économique. On leur impose la
446 compétition des territoires et des regroupements pour former des euro-régions telles
447 qu'elles se dessinent dans l'acte 3 de la décentralisation. Elles sont victimes de l'austérité,
448 via les transferts de compétences toujours plus nombreux couplés à la réduction des
449 dotations.

450

451 • **Une situation financièrement délicate**

452 Or, aujourd'hui, elles réalisent plus de 70 % des investissements publics. Elles sont donc au
453 cœur des politiques publiques.

454 Pourtant tout est fait pour réduire leur budget. Dans le cadre de la décentralisation, les
455 transferts de compétences de l'État vers les collectivités se perpétuent, sans que les
456 compensations financières ne suivent. A cela s'ajoute la perte des revenus tirés de la taxe
457 professionnelle, qui contribuait à 50 % de leurs ressources. La culture de la RGPP
458 (Révision Générale des Politiques Publiques) suivie de la MAP (Modernisation de l'Action
459 publique), justifient des baisses de dotation pour les collectivités. Ainsi, les fonds diminuent,
460 le nombre de compétences augmente, les effectifs d'agents sont limités et les collectivités
461 font les frais de l'austérité. En 2014, une baisse des dotations de 1,5 milliard d'euros est
462 prévue, idem en 2015.

463

464 • **Les collectivités embourbées dans la finance**

465 Dexia a fait faillite, la création de la banque de financement des collectivités se fait attendre,
466 les banques privées ne prêtent plus ou presque...bref, pour financer leurs projets, les
467 collectivités sont de plus en plus contraintes de s'endetter auprès des marchés financiers,
468 dits obligataires. Or, pour obtenir la faveur des investisseurs, elles font appel à des agences
469 de notation qui évaluent leurs finances. Mais on connaît le sérieux de ces agences, qui
470 avaient noté AAA les subprimes, ainsi que leur rôle politique, en témoignent leurs

471 recommandations de réformes structurelles. De plus, les critères de notation sont
 472 ouvertement libéraux : le « fort taux de syndicalisation » des employés, le statut des
 473 fonctionnaires, la « capacité des électeurs à organiser des consultations publiques ou des
 474 tentatives législatives » sont considérés comme autant de « facteurs de risques » qui
 475 dégradent la note. De même, il existe un principe sans fondement qui veut que la note
 476 d'une collectivité soit toujours inférieure à celle de son État. Ainsi certains critères
 477 totalement extérieurs à la collectivité entrent en compte : réforme de la fiscalité locale, crise
 478 bancaire...

479

480 • **Le capitalisme incrusté dans la vie communale**

481 Néo-libéralisme et austérité obligent, les acteurs et outils du capitalisme financier s'insèrent
 482 de plus en plus dans la vie communale. Délégations de service public, partenariats public-
 483 privé, sociétés publiques locales... tous sont le fruit d'une conception libérale de l'économie,
 484 où l'intérêt général n'existe plus.

485

486 La délégation de service public (DSP) est un contrat où une collectivité délègue à une
 487 entreprise un service public. Elle tire sa rémunération du paiement par les usagers de la
 488 prestation. Quelle est la conséquence ? Nombre des majors surfacturent leurs services,
 489 avec la complicité d'élus et le plus souvent ne réalisent pas les investissements suffisants
 490 au renouvellement du réseau (d'eau, d'électricité, autoroutier...), obligeant alors la
 491 puissance publique à intervenir et répondre aux défaillances.

492 Une autorité publique scelle un partenariat public-privé (PPP) lorsqu'elle délègue à des
 493 prestataires privés le financement, la construction et la gestion (pour une durée déterminée)
 494 d'un équipement de service public. Le prestataire reçoit en retour un paiement de la
 495 puissance publique et/ou des usagers du service. Le problème majeur du PPP, est qu'il
 496 coûte très cher. En effet, le chiffrage réalisé par la société est volontairement mal conçu, si
 497 bien que les coûts supplémentaires et les retards de travaux sont nombreux, augmentant
 498 d'autant la facture. Ensuite, le loyer que perçoit le partenaire privé pour la gestion de
 499 l'établissement est très souvent surévalué. Enfin, la durée de gestion réservée à la société,
 500 qui peut être de plusieurs dizaines d'années, empêche toute remise en cause du contrat.

501

502 La société publique locale (SPL) est une société anonyme de droit privé, à capitaux 100%
 503 publics, dirigée par un conseil d'administration d'élus, qui représentent leur collectivité
 504 actionnaire. Sa compétence est large : elle concerne l'aménagement, la construction,
 505 l'exploitation de tout service public à caractère industriel ou commercial. Les recettes de
 506 son activité sont confiées à une banque privée et non plus au Trésor Public. L'activité et la
 507 trésorerie de la Direction des Finances Publiques s'en voient affaiblies. Son personnel est
 508 sous statut privé ce qui affaiblit la Fonction Publique territoriale. Les maires, présidents
 509 d'EPCI ou de conseils généraux détiennent l'intégralité de la décision du seul fait qu'ils sont
 510 les uniques porteurs de parts sociales à l'assemblée générale des actionnaires. Les SPL
 511 permettent d'externaliser les services publics. Enfin, elles favorisent les féodaux
 512 municipaux » tout puissants !

513

514 **II. Un programme pour chasser le capitalisme !**

515

516 Une autre politique est possible ! Oui les élus locaux peuvent se débarrasser de la finance
 517 Un budget écosocialiste à l'équilibre, c'est possible, mais avec un contenu radicalement

518 différent d'un budget libéral !

519 Notre but est de redonner sa valeur au service public. Pourquoi ? Parce qu'il n'est pas
520 soumis aux intérêts financiers, de rentabilité, d'extorsion d'un maximum de profits et de
521 dividendes en faveur des actionnaires. Il sert l'intérêt général.

522 Pour ce qui concerne la dette de nos collectivités, nous nous engageons, à en faire un
523 audit, faisant la part des dettes illégitimes et des dettes odieuses. Nous y associerons les
524 citoyens en organisant de larges débats publics sur les questions budgétaires en général et
525 en les saisissant par référendum sur la question de son remboursement en particulier. Nous
526 engagerons des actions en justice contre les banquiers qui ont fournis des emprunts
527 toxiques. Il n'y a aucune raison que nous les remboursions que cela soit via les budgets des
528 collectivités ou via comme veut le faire le gouvernement, un fonds national spécifique.
529 D'autant plus que son activation devra être accompagné d'un renoncement à toute action
530 en justice contre la banque à l'origine du prêt toxique.

531

532 • **Les services publics municipaux, la solution !**

533 La gestion directe des services publics par les personnels (inter)communaux permet de
534 développer l'emploi public local en confiant les missions à des fonctionnaires statutaires. Si
535 tous les personnels ne relèvent pas de ce statut, la réduction de la précarité portée par nos
536 élu-e-s tendra à le généraliser. L'évolution des pratiques municipales et intercommunales
537 intégrera la mise en place d'instances de concertation avec les usager-e-s, afin de faire
538 entrer l'implication citoyenne dans les mœurs de l'administration.

539

540 Au Parti de Gauche, nous avons une idée haute et extensive du Bien commun et de l'intérêt
541 général. Dès qu'un service est assuré par des entreprises capitalistes, il relève d'intérêts
542 particuliers, et sa mission première devient la maximisation des profits.

543

544 C'est à ce titre que nous devons intervenir en étant exemplaires dans la commande
545 publique ! 70 % de l'investissement public est encore réalisé par les collectivités locales, les
546 villes y participent bien évidemment. L'achat de matériel, de fournitures est indispensable à
547 la bonne marche d'une commune. Ces budgets constituent une bonne part des dépenses
548 communales. Par conséquent il convient d'être particulièrement vigilants lors de la rédaction
549 des cahiers des charges, en y introduisant des clauses sociales et environnementales.
550 Circuits courts n'excédant pas un nombre précis de kilomètres, matériau recyclable, respect
551 strict du droit du travail, rémunération égalitaire peuvent en faire partie. Pour les chantiers
552 d'ampleur et si elle en les moyens humains, la collectivité peut grâce à ses propres agents
553 exercer un certain nombre de contrôles. Cela dissuadera ainsi les entreprises qui pourraient
554 être tentés de le faire de ne pas respecter strictement le droit du travail.

555

556 Mais au-delà de ça, cessons d'affaiblir la puissance publique et d'engraisser les majors, au
557 détriment des citoyens ! Instaurons un service public communal des crèches, des pompes
558 funèbres, des centres de santé, des déchets et de la restauration. Nous refuserons ainsi les
559 délégations de service public, les partenariats public-privé et les sociétés publiques locales.
560 Nous empêcherons ainsi toute surfacturation et contribuerons à l'amélioration du pouvoir
561 d'achat des ménages.

562 Nous pouvons et devons créer des services publics communaux dans de nombreux
563 domaines. Pour lutter contre les dépassements d'honoraires, les déserts médicaux, y
564 compris en milieu urbain, et l'inégalité d'accès aux soins, créer des centres de santé

565 municipaux est une nécessité.¹ De même, la mairie ou un syndicat intercommunal peuvent
 566 gérer les déchets des habitants comme ceux des entreprises et en réduire le volume.
 567 Couplé avec une filière publique de recyclage, ce service public participera à l'effort pour
 568 respecter la règle verte.² Il en est de même en ce qui concerne les cantines publiques :
 569 pour sortir de la malbouffe, instaurons la restauration collective municipale. Ce service
 570 diminue les coûts pour les usagers, favorise les filières agricoles biologiques locales et crée
 571 des emplois agricoles.³

572

573 D'autres services publics communaux sont nécessaires comme les pompes funèbres, ou
 574 les services de crèches et de petite enfance. La mort ne doit pas être une marchandise.
 575 Dans un tel moment, il est impératif que les frais exorbitants de pompes funèbres ne
 576 s'ajoutent pas à la peine du décès d'un proche. Ce service peut être public, assurant la non-
 577 marchandisation de la mort, et des prix raisonnables. En effet, les villes peuvent pratiquer
 578 des prix modiques, voire la gratuité pour les foyers ayant peu de ressources.

579 De même, pour la petite enfance, au lieu de crèches et de services privés, les élus peuvent
 580 instaurer un service public local, assurant des tarifs solidaires et une égalité de traitement
 581 des familles et des enfants dans un bassin de vie. La laïcité sera ainsi respectée.

582

583 • ***Les régies publiques, la vraie démocratie sociale et politique !***

584 En matière d'eau, d'énergie et de transports, les communes et les intercommunalités sont à
 585 même de créer des régies. Elles seront dirigées par des femmes et des hommes élu(e)s au
 586 suffrage universel. Ainsi, les régies publiques intercommunales bénéficieront d'une légitimité
 587 démocratique accrue à partir de 2014.

588

589 Nous prônons un usage de cet outil intégrant deux pratiques. En premier lieu, la
 590 transparence des activités des régies publiques. Toutes les décisions doivent être
 591 annoncées et les résultats et les comptes de la régie rendus publics. En second lieu, la
 592 gestion participative qui permet à des associations d'usagers, environnementales et de
 593 citoyens d'être présentes au conseil d'exploitation ou d'administration de ces régies.⁴

594

595

596 Certes, dans le cadre de la législation actuelle, elles ne pourront employer que des salarié-
 597 e-s sous statut privé, mais cela peut devenir un atout pour accueillir les salarié-e-s
 598 d'entreprises privées dans de bonnes conditions. Ils sont les bienvenues dans les régies
 599 publiques.

600

601 ***Les régies publiques pour améliorer le pouvoir d'achat !***

602 Les entreprises privées « surfacturent » les prestations pour optimiser leurs profits. Le
 603 système d'abonnement des majors contient souvent une part fixe et une part variable, en
 604 augmentation régulière. Le prix est d'autant plus élevé qu'elles sont soumises à la TVA sur

1 Sur les centres de santé municipaux, voir le chapitre 5 « Vivre la commune comme espace d'émancipation citoyenne »

2 Sur la valorisation des déchets, voir le chapitre 2 « L'échelon communal : un niveau d'expérimentation de la planification écologique »

3 Sur la restauration collective publique, voir le chapitre 2 « L'échelon communal : un niveau d'expérimentation de la planification écologique »

4 Sur l'implication citoyenne en régie publique, voir le chapitre 2 « L'échelon communal : un niveau d'expérimentation de la planification écologique »

605 les fournitures, l'impôt sur les sociétés, qu'elles répercutent sur la facture des usagers !
 606 Enfin, les grands groupes d'entreprises réalisent des infrastructures dont l'amortissement
 607 des coûts se fait sur un laps de temps plus court, ce qui induit une hausse de la facture.
 608 Seule la pression sur les salaires et la flexibilité accrue des travailleurs peuvent donc faire
 609 baisser le prix des prestations des entreprises privées. Ce que des élus de gauche ne
 610 peuvent accepter.

611
 612 La régie publique, quant à elle, ne paie pas d'impôts sur les sociétés, ne rémunère pas
 613 d'actionnaires et ne cherche pas à faire de profits. Sans compter qu'elle planifie les
 614 investissements sur le long terme, afin d'en baisser le coût pour les usagers. Elle assure
 615 donc l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages, déjà fortement mis à mal avec
 616 l'austérité, en réduisant la part de l'eau, du chauffage, du gaz, des transports dans leur
 617 budget.

618 Les régies publiques coûtent également moins cher aux collectivités ! Les collectivités
 619 agissent sur le long terme, contrairement aux entreprises privées, donc elles peuvent ainsi
 620 amortir les dépenses d'infrastructures sur des très longues durées. Et grâce aux
 621 partenariats public-public concernant un même type de régie, les collectivités peuvent se
 622 fournir notamment en eau, en chauffage à un moindre coût.

623
 624 *Les régies publiques pour préserver l'environnement !*

625 L'avantage de la régie publique est également environnemental. En orientant leurs
 626 dépenses vers des infrastructures durables, moins susceptibles de se détériorer, -
 627 contrairement aux entreprises privées -, elle participe à la planification écologique.⁵ De
 628 même elle a tout intérêt à favoriser des usages fondés sur la sobriété.

629
 630 *Dans quels secteurs faire des régies publiques ?*

631 Partout où cela est possible et quand cela répond à une mission de service public. L'État se
 632 désengage de ses missions en privatisant et libéralisant l'eau, l'électricité, le gaz, les
 633 transports ? Les collectivités peuvent lutter contre son affaiblissement en créant leurs
 634 propres régies publiques ! L'accès à l'eau et son assainissement sont un droit humain
 635 inaliénable. L'eau n'est pas une marchandise ! La régie publique permettra d'atteindre ces
 636 objectifs.⁶ Le chauffage coûte trop cher, les compagnies privées refusent de fournir certains
 637 logements collectifs ? Pareil! Instaurons une régie publique de la géothermie ! Pour les
 638 zones rurales ou urbaines, la biomasse est une source d'énergie non négligeable, en
 639 matière de carburant, issu de la méthanisation.⁷ Les transports publics sont toujours plus
 640 chers ? Une régie publique est encore possible ! Grâce à une taxe transports acquittée par
 641 les entreprises du territoire, les élus peuvent consacrer ces revenus au financement de
 642 nouvelles lignes.

643 Par ailleurs, nous devons faire en sorte que toute entreprise filiale d'un groupe (ex :
 644 Générale des eaux) fasse figurer avec son appellation, son appartenance au groupe.

645

5 Sur la régie publique et la planification écologique, voir le chapitre 2 « L'échelon communal : un niveau d'expérimentation de la planification écologique »

6 Sur la régie publique de l'eau, voir le chapitre 2 « L'échelon communal : un niveau d'expérimentation de la planification écologique »

7 Sur la régie publique de l'énergie, voir le chapitre 2 « L'échelon communal : un niveau d'expérimentation de la planification écologique »

646 • **Maîtriser le foncier, une exigence fondamentale !**

647 La lutte contre la spéculation foncière est un enjeu prioritaire, pour maîtriser des prix de
648 logements accessibles à tous, mais aussi pour favoriser le développement économique,
649 facteur d'emploi local. La maîtrise du foncier répond à ce double enjeu, car il empêche les
650 promoteurs immobiliers de faire la pluie et le beau temps en matière de prix des surfaces.

651
652 Le sol est un bien commun, et sa maîtrise publique est un enjeu en termes économiques et
653 sociaux, ne serait-ce que pour garantir des coûts accessibles pour les logements, mais
654 aussi en termes écologiques (lutte contre l'étalement urbain...). On ne peut le laisser aux
655 mains du secteur privé. Constitution de réserves foncières, droit de préemption urbain, baux
656 emphytéotiques avec les entreprises plutôt que des ventes, c'est-à-dire des locations de
657 très longue durée (de 18 à 99 ans) à un prix symbolique, peuvent être des leviers de nos
658 politiques foncières.⁸ Les entreprises industrielles ou grandes surfaces commerciales qui en
659 déménageant génèrent des friches industrielles seront contraintes de dépolluer et/ou
660 recycler ces sites. Ces coûts ne doivent en aucun cas peser sur les collectivités.

661

662 • **Des zones sans publicité dans nos communes c'est possible**

663 La publicité est le bras armé du productivisme et diffuse la culture de la consommation
664 quelles que soient les conditions sociales et écologiques de production.

665 Nous appliquerons sans dérogation la loi de 1979 qui permet d'enlever les faces
666 publicitaires sauvagement installées dès la prise de fonction d'une équipe municipale.

667 Nous proposerons la mise en chantier de la procédure d'élaboration d'un règlement de
668 publicité afin que des règles strictes soient fixées sur le territoire communal et opposables
669 au tiers dans les 4 ans afin que la pollution visuelle soit restreinte à quelques axes et selon
670 des règles qui fixent le nombre, le format et les distances entre les dispositifs.

671 Sur les espaces publics de la commune, il est tout à fait possible d'obtenir la suppression
672 totale de la publicité ou de limiter sa présence pour promouvoir l'artisanat local, le
673 commerce de proximité et les circuits courts, sur des abris-bus par exemple, en l'état actuel
674 du droit.

675

676 **III. Échapper financièrement au capitalisme ?**

677

678 • **Quelles marges de manœuvres financières pour une bonne gestion ?**

679 *Comment financer les services publics communaux et les régies publiques ?*

680 Les usagers, en payant leurs factures, financent la régie ou le service. Il faut, cependant,
681 pour le lancement du service, recourir à des subventions, voire à l'emprunt. Ensuite, nous
682 estimons appliquer une part de gratuité pour les besoins vitaux.

683 D'autres formes de financement sont également possibles, comme des taxes acquittées par
684 les entreprises pour les transports, mais aussi sur d'autres domaines. Ces prélèvements ne
685 sont pas punitifs : ils affirment simplement le fait que sans les services publics et
686 infrastructures publiques, les entreprises ne pourraient pas exister. Par conséquent, elles
687 doivent participer à l'effort commun.

688

689 *La bonne gestion est de notre côté !*

690 Les néo-libéraux affirment détenir les clés de la bonne gestion publique ! De l'austérité, des

8 Sur la maîtrise du foncier, voir chapitre 5 « Vivre la commune comme espace d'émancipation citoyenne »

Des radicalités locales pour l'écোসocialisme.

Texte d'orientation programmatique pour les élections municipales et intercommunales de 2014

691 privatisations et libéralisations, des cadeaux aux grandes entreprises, des emprunts
 692 contractés sur les marchés obligataires...voilà comment les citoyens sont traités ! Pour sûr,
 693 une pléthore d'institutions certifient leur gestion : agences de notation, chambres régionales
 694 des comptes etc. Les seuls résultats qu'ils obtiennent, ce sont l'effondrement du pouvoir
 695 d'achat des ménages, le manque de ressources pour les collectivités et la fragilité des
 696 comptes publics soumis aux aléas de la finance.

697 Enfin force est de constater que les SPL, PPP et autres DSP complexifient et opacifient les
 698 circuits financiers. Les risques de pratiques douteuses contraires à la probité publique s'en
 699 trouvent augmentés.

700 Nous n'avons pas les mêmes logiques que les libéraux. La bonne gestion est de notre côté.
 701 Avec les services publics locaux ou les régies publiques, la gestion est transparente, et les
 702 comptes équilibrés ! Il n'y a pas de surfacturation, nous n'écrasons pas le pouvoir d'achat
 703 des ménages ! Nous sommes d'autant plus vigilants que nous sommes attendus au
 704 tournant !

705

706 • ***Pousser les dirigeants nationaux à des réformes essentielles !***

707 Mais ce n'est pas suffisant. Au niveau national, les élus doivent donc plaider auprès des
 708 parlementaires, de leur groupe, d'associations d'élus, pour qu'un certain nombre de
 709 réformes soient mises en œuvre afin de redonner des marges de manœuvre aux
 710 collectivités, asphyxiées par les contraintes budgétaires.

711

712 • ***Réclamer son dû ! Les dotations et un véritable système de péréquation !***

713 Le montant des dotations doit être équivalent au niveau des transferts de compétence, afin
 714 que les collectivités puissent remplir pleinement leurs missions. Le système de péréquation
 715 doit être amélioré. En effet, le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources
 716 Intercommunales et Communales) provoque nombre d'incohérences. Il faut donc un
 717 nouveau système qui prenne mieux en compte les inégalités territoriales et qui lie le
 718 potentiel fiscal et financier, le revenu moyen par habitant et la densité de l'habitat social.
 719 Ainsi, les collectivités qui créent beaucoup de logements sociaux et répondent aux besoins,
 720 seraient soutenues par ce système.

721

722 • ***Le grand soir de la réforme fiscale***

723 Il faut tout d'abord réclamer une vraie réforme fiscale pour retrouver de nouvelles
 724 ressources. Les collectivités en ont cinq types : les taxes « ménages » (d'Habitation, sur le
 725 Foncier Bâti, sur le Foncier non Bâti), la fiscalité sur les entreprises (cotisation foncière des
 726 entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée) et la fiscalité nationale (impôt sur le revenu
 727 et TVA) reversée en partie sous forme de dotations.

728 Les taxes ménages sont injustes car elles ne sont pas calculées sur la base des revenus,
 729 mais sur la base de la valeur locative cadastrale (VLC) moyenne du bien totalement
 730 dépassée avec pour date de référence le 1 janvier 1970. Les réévaluations des VLC
 731 (généralement à la hausse) n'ont jamais été appliquées par crainte des conséquences
 732 politiques. Pourtant, la justice fiscale est à ce prix ! Il n'est pas normal que l'habitant d'un
 733 logement neuf paie plus que celui d'un logement ancien rénové. Aussi, les élus du PG
 734 s'engagent à demander (et à faire appliquer) une réévaluation et une actualisation
 735 constante des biens immobiliers. La réforme serait de les évaluer en fonction des revenus
 736 (salariaux et du patrimoine) des contributeurs.

737

738 Il faut abroger la loi de suppression de la taxe professionnelle, cadeau aux grandes
739 entreprises, en promouvant une taxation fondée sur les profits réalisés, et notamment ceux
740 non réinvestis dans l'appareil productif.

741 Des mesures fiscales permettraient de relocaliser l'économie et de relancer l'activité:
742 développer une fiscalité adaptée à la taille des entreprises, supprimer le lien à la hausse
743 entre les taux de fiscalité qui limite l'augmentation de la contribution des entreprises et
744 l'augmentation du taux des taxes ménages de l'année précédente, accorder des aides
745 fiscales aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, confisquer le foncier bâti de toute
746 entreprise délocalisant son activité.

747 Il faut aussi supprimer la TVA sur les produits de première nécessité (eau, énergie
748 domestique, médicaments, etc...) tout en contrôlant les prix (pour éviter une augmentation).
749 Il convient d'éviter les effets d'aubaine liés aux zones franches urbaines qui ont démontré
750 leur inefficacité en délibérant pour les remettre en cause là où elles existent.

751
752 Cette grande réforme est la condition d'une réelle autonomie fiscale des collectivités,
753 conformément au principe de libre administration. En effet, seule cette autonomie fiscale,
754 libérant des capacités financières suffisantes, permet aux élus de réaliser la politique qu'ils
755 veulent et donc de ne pas subir les pressions de l'État, via ses préfectures ou ses
756 administrations locales.

757
758 Il existe dès aujourd'hui des leviers aux mains des collectivités locales pour dégager de
759 nouvelles recettes fiscales, tout en renforçant la justice fiscale. Les élus du PG s'engagent à
760 réaliser un examen d'utilité des exonérations de taxes locales. Certaines, comme celles
761 relatives aux zones franches urbaines (ZFU) ont une utilité aléatoire. En fonction des
762 résultats, les élus remplaceront ces exonérations accordées sans aucun contrôle en
763 opportunité par des subventions sur critères précis (sociaux et/ou écologique).

764
765 • **Une banque qui prête à taux zéro !**

766 Un pôle public bancaire est nécessaire. Il doit regrouper l'ensemble des acteurs publics (et
767 semi-publics) et les mutuelles et coopératives bancaires, aux activités non spéculatives.

768
769 En raison des activités de spéculation financière et d'optimisation fiscale menées par les
770 banques dites coopératives et mutualistes (Crédit Mutuel, Banque Populaire et Caisse d'
771 Epargne) , activités menées par leurs filiales et les filiales de leurs filiales, il est nécessaire
772 de changer le fonctionnement de ces banques et de les placer sous contrôle citoyen strict
773 (associations de consommateurs comme 60 millions de consommateurs, associations d'
774 éducation populaire comme ATTAC, organismes citoyens de surveillance comme Finance
775 Watch, syndicats des personnels salariés comme la CGT et SUD).

776
777 Un pôle public financier devrait pouvoir capter et sécuriser l'épargne bancaire. Sa gestion
778 doit être démocratique et ouverte aux représentants politiques, les banques parties
779 prenantes et les représentants syndicaux et associatifs. Il doit comprendre une banque
780 destinée aux collectivités qui finance à taux zéro les projets d'intérêt général, utiles d'un
781 point de vue social et écologique.

782 Ainsi, les élus pourront bâtir des budgets stables et enrayer l'endettement des collectivités.

783

784

785 **Chapitre 2. L'échelon communal : un niveau** 786 **d'expérimentation de la planification écologique**

787
788 *La crise écologique appelle un changement profond de nos modes de production,*
789 *d'échange et de consommation. Les catastrophes écologiques ont trop souvent pour origine*
790 *des choix qui révèlent la collusion d'intérêts entre des politiques et des lobbies*
791 *économiques et industriels, au mépris de la population et de l'environnement. Durant la*
792 *campagne présidentielle, le Parti de Gauche, avec le Front de Gauche et par l'entremise de*
793 *son candidat Jean-Luc Mélenchon, a défendu l'idée d'une planification écologique tenant*
794 *compte des limites de la planète (extinction massive d'espèces, épuisement des*
795 *ressources), du dérèglement climatique, et de tous les problèmes que cela induit :*
796 *géopolitiques, technologiques et de justice entre les peuples. L'échelon communal peut et*
797 *doit être un lieu d'expérimentation et de mise en place de cette planification écologique, qui*
798 *nous permettra de montrer que dans le domaine de l'écologie, comme dans de nombreux*
799 *autres domaines : nous on peut faire autrement.*

800 *Au niveau local, la planification visera à intégrer les citoyens et usagers aux prises de*
801 *décision par la mise en place d'une démocratie directe, via la création de conseils de*
802 *quartiers sur le modèle des « parlements de l'environnement », de comités économiques*
803 *sociaux et environnementaux communaux (CESEC) et des comités de bassin, associant*
804 *riverains, industriels, agriculteurs, experts, acteurs publics et collectivités locales. Leurs*
805 *représentant-e-s seront à parité pour chaque groupe associé.*

806

807 **I. Une énergie sobre, locale et accessible à tous**

808

809 *En France, 52% de la consommation énergétique finale concerne la chaleur, due*
810 *essentiellement au chauffage des bâtiments (environ 60% de ces 52%). Cette chaleur est*
811 *produite à plus de 80% par des sources d'énergies non renouvelables (fossile et nucléaire),*
812 *dont 15% sont produits par de l'électricité, ce qui est une aberration énergétique.*

813

814 **• Faire des économies d'énergie aussi à l'échelon local**

815 *La priorité sera donnée aux économies d'énergie dans l'esprit du scénario Négawatts. Pour*
816 *ce faire, la mise en place d'un plan massif d'économies d'énergie à l'échelle de chaque ville*
817 *sera un premier point important. Trois axes pourront être développés à cet effet : un plan*
818 *d'isolation des logements et de lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre les*
819 *mésusages de l'énergie, et le développement des moyens pour parvenir à une autonomie*
820 *relative des besoins primaires.*

821

822 *Pour ce qui est de l'isolation des logements et des équipements, la rénovation énergétique*
823 *des logements sociaux sera un objectif à atteindre, dans la mesure des possibilités des*
824 *municipalités, selon les normes nouvellement en vigueur (50kWh/m²/an). Nous*
825 *conditionnerons les garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux à cette exigence.*
826 *Par ailleurs, nous devons inscrire dans les Programmes Locaux de l'Habitat la rénovation*
827 *thermique des logements existants et renforcer les aides existantes dans ce domaine*
828 *notamment sur des critères de revenus.*

829

830 *La lutte contre les mésusages de l'énergie est une priorité. Cela pourra passer par la mise*

831 en place dans les locaux des municipalités de systèmes de détection de présence afin
 832 d'ajuster lumière et température. L'interdiction des écrans de publicité lumineux et
 833 l'éclairage des bureaux et des vitrines des magasins la nuit est un levier efficace mais il faut
 834 aller plus loin⁹. Quant à l'éclairage public qui concerne une part majeure de la
 835 consommation électrique de nos villes, nous proposerons, non pas de plonger nos villes
 836 dans le noir, mais de réguler l'intensité lumineuse selon les usages nocturnes des espaces
 837 publics. La mise en place de systèmes de détection de présence et de lampadaires
 838 autonomes en énergie, à éolien et capteurs solaires, n'éclairant que vers le sol, ont
 839 l'avantage de ne pas engendrer de pollution lumineuse préjudiciable à la biodiversité et à
 840 notre écosystème.

841
 842 Enfin, l'incitation à des comportements plus sobres pourra être menée par les collectivités
 843 par le biais d'une politique active en faveur de l'éducation à l'environnement. Cela pourra
 844 également passer par des services publics de conseil/accompagnement/sensibilisation des
 845 particuliers sur les usages de l'électricité et du chauffage, et de l'eau. Ces actions
 846 d'éducation publique à l'échelon local permettront de diffuser les méthodes d'une gestion
 847 optimum pour tous.

848
 849 • **Produire et distribuer de l'énergie**

850 En parallèle de ce vaste plan, l'échelon communal sera une bonne échelle pour envisager
 851 la mise en place d'une importante production d'énergies. Il est dans les compétences des
 852 communes de mettre en place des unités de production d'énergie, qu'elles peuvent ensuite
 853 distribuer sur le réseau de distribution qui concerne toutes les tensions de moins de 63000
 854 volts. L'objectif de cette production sera de sortir des énergies carbonées et nucléaires au
 855 niveau des municipalités. Bien sûr, cet objectif s'inscrit dans le cadre du temps politique des
 856 municipales, et en aucun cas nous nous contentons de cette situation. En tant que militants
 857 républicains et attachés à l'unité et l'indivisibilité du territoire, nous ne renonçons pas à la
 858 péréquation et à l'intégration des différents réseaux municipaux à un grand réseau national
 859 intégralement public. La production locale d'énergies renouvelables contribue à la transition
 860 énergétique nationale. Notre volonté n'est en aucun cas de flatter les individualismes
 861 locaux.

862
 863 Au niveau municipal, la production d'énergie par une régie publique nous semble être le
 864 cadre le plus probant pour garantir à la fois un service public de qualité, et une implication
 865 citoyenne. Les ressources privilégiées produisant potentiellement le plus d'énergies pour
 866 répondre aux besoins sont – outre l'énergie économisée - l'éolien (compatible en ville avec
 867 des pales sur un axe vertical), le solaire (photovoltaïque et thermique), l'hydraulique (micro
 868 turbine avec passe à poisson) , la biomasse classique (soit par conversion via
 869 Méthanisation ou à combustion directe), La chimie (méthanation) et les biotechnologies
 870 (carburants de 2ième et 3ième générations), la géothermie (à multiples technologies en
 871 fonction de la nature du sol sans nécessiter de fracturation hydraulique) et les énergies
 872 marines (Hydrolienne, Courant thermique, Houlomotrice, Osmotique, marémotrice).

873
 874 Le premier outil de cette production municipale de l'énergie s'appelle la
 875 « Communalisation » de l'énergie. Il s'agit pour une régie, de quasi pouvoir imposer des
 876 solutions *techniques* afin d'optimiser ses ressources naturelles. Par

9 Sur la publicité, voir le chapitre 5 « Vivre la commune comme espace d'émancipation citoyenne »
Des radicalités locales pour l'écosocialisme.
 Texte d'orientation programmatique pour les élections municipales et intercommunales de 2014

877 exemple d'installer des panneaux solaires hybrides (du type thermique et photovoltaïque
 878 en un seul panneau à rendement optimum) et de minis éoliennes (celles à axes verticaux
 879 ne sont pas bruyantes et sont sans danger pour les oiseaux) sur toutes les surfaces déjà
 880 artificialisées (toits/murs/lampadaires/etc.) collectives ou non !

881 Ce type d'appropriation des surfaces privées pour l'intérêt général désigne la
 882 mutualisation à but collectif des lieux et des moyens de productions énergétiques par une
 883 régie municipale sous contrat de compensation aux particuliers (ex : toit couvert de
 884 panneaux solaires municipaux) grâce à un contrat de redistribution de l'énergie produite à
 885 taux préférentiel.

886 Les régies municipales assureront en partenariat avec ERDF la maintenance, gestion et
 887 extension des réseaux énergétiques urbains, sauf ceux de fortes puissances à charge pour
 888 l'État.

889
 890 Un second outil pourrait être des programmes publics *massifs* d'isolation (des toits et sur les
 891 murs externes) et d'équipement des logements individuels et collectifs en solaire thermique
 892 et photovoltaïque, géothermique, éolien, etc.

893 Ceci participant au concept de "*Communalisation de l'énergie*" qui inclut la création de
 894 régies publiques de géothermie pour alimenter les réseaux de chaleur et d'électricité. Cela
 895 permet permettra à moyen terme de s'émanciper du gaz venu de Russie et d'Algérie, dont
 896 les prix volatiles et souvent en hausse, sont indexés sur ceux du pétrole, mais aussi de
 897 l'électricité, fournie par les centrales nucléaires, dont le prix augmentera inexorablement, et
 898 de refuser celui issue du schiste.

899 Ainsi en mutualisant la production locale des énergies renouvelables et celle des
 900 particuliers, nous contribuerons à la nécessaire autosuffisance énergétique de la France.

901
 902 Une régie municipale géothermique, c'est possible. Quand les nappes profondes le
 903 permettent, une centrale peut pomper l'eau chaude en pleine terre et distribuer la chaleur
 904 prélevée, dans des réseaux qui alimentent les habitats collectifs. Ainsi, de nombreux
 905 résidents seront desservis en chaleur, à moindre coût. Nous n'évoquons pas ici la
 906 géothermie profonde, à 5000 mètres, mais celle entre 700 et 2000 mètres selon les régions.
 907 Ces installations n'ont besoin que d'une technologie standard qu'une régie peut aisément
 908 gérer. Ces installations méritent toutefois la plus grande prudence lors du forage en veillant
 909 à respecter les cartes géologiques !

910 L'utilisation de sondes verticales (- 100 mètres maxi) géothermique est idéale si *elle est*
 911 couplée avec un système de captage et *de* stockage thermique solaire (nota :ce système
 912 solaire fonctionne aussi sans géothermie mais a alors besoin d'un important volume pour la
 913 citerne batterie d'inertie thermique). *Elle* est à promouvoir en priorité pour nos communes
 914 car cette technologie permet relativement très rapidement (sous condition de respect des
 915 normes de sécurité) d'équiper/rénover quasi tous types de bâtiments presque quelque soit
 916 la nature du sol.

917
 918 Enfin, considérant les déchets verts comme des biens valorisables, la conversion des
 919 déchets biomasse pourra fournir compost aux potagers urbains et autonomie en carburant
 920 (gaz/carburant) pour les engins municipaux. Grâce à la méthanisation émanant de la
 921 décomposition de ces déchets organiques, on peut en effet en extraire le gaz, futur

922 carburant ou combustible. Pour les territoires ruraux, peuvent s'y ajouter les déchets issus
 923 de l'agriculture, notamment les déjections bovines, grands producteurs de méthane.

924

925 **II. L'eau, bien commun, doit retourner en régie publique**

926

927 • **Retourner en régie publique de l'eau c'est possible !**

928 L'eau est en France gérée pour près de 70% par des entreprises privées qui ont des
 929 objectifs de rentabilité qui ne correspondent pas au principe de non marchandisation de
 930 l'eau bien commun du vivant et à l'obligation d'usage sobre. Par ailleurs, les
 931 investissements sur le réseau, qui permettent de limiter les fuites et de garantir une eau de
 932 bonne qualité, ne sont pas suffisamment réalisés par les entreprises privées, puisqu'ils
 933 obèrent d'autant leurs profits. Dans ce contexte, seul le retour aux régies publiques nous
 934 permettra de garantir le droit à l'eau pour tous. Les expériences menées montrent qu'en
 935 moyenne, l'accès à l'eau est 25% moins cher quand elle est gérée par le public. A compter
 936 de février 2015, une grande partie des contrats privés de délégation de gestion de l'eau
 937 arriveront à échéance. C'est l'occasion pour les communes et les syndicats
 938 intercommunaux de reprendre la main. L'engagement des élus, l'information de la
 939 population et la tenue d'une votation ou d'un referendum faciliteront le retour en régie.

940

941 • **Impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau**

942 Comme pour les régies publiques de l'énergie, les régies publiques de l'eau sont les seules
 943 à pouvoir garantir une implication des citoyens dans la gestion. Ainsi, les impératifs
 944 écologiques et sanitaires liés à la problématique de l'eau ne seront pas bradés au nom de
 945 la rentabilité financière.

946 Comment faire ? Déjà, par la participation des citoyens à la réalisation du règlement de
 947 service, conformément à l'article L.2224-12 du code général des collectivités territoriales.
 948 Ainsi, ce texte sera compréhensible par tous. Ensuite, par la participation des citoyens au
 949 sein même de la régie. Elle pourra se faire comme aux Lacs de l'Essonne par une
 950 représentation des citoyens au conseil d'exploitation par des associations comme ATTAC,
 951 Indecosa CGT, UFC que choisir ...

952

953 • **Garantir le droit à l'eau**

954 Nos principes écosocialistes nous poussent à affirmer que tout ce qui est nécessaire à la
 955 vie doit être accessible à tous sans condition financière. Aussi, le retour en régie publique
 956 aura d'autant plus de sens qu'il est accompagné par la mise en place d'une gratuité des
 957 compteurs et des premiers m³ et d'une tarification différenciée selon les usages
 958 (professionnels, familiaux, de confort et de luxe). Tout dans le code général des collectivités
 959 territoriales et dans la jurisprudence permet de mettre en place partout en France cette
 960 tarification différenciée.

961 Par ailleurs, pour les cas où les délégations de service public n'arriveraient pas à échéance,
 962 nos municipalités interdiront par arrêté toute coupure d'eau chez des usagers pour cause
 963 d'impayés liés à des difficultés sociales.

964

965 • **Protéger la ressource eau, pour l'environnement et pour les citoyens**

966 La gestion des eaux usées entre également dans les prérogatives des municipalités. A cet
 967 égard, leur rôle dans la protection de la qualité de l'eau, donnée environnementale et
 968 humaine fondamentale, est important.

969 La meilleure façon d'éviter la pollution de l'eau, et donc de limiter les coûts
 970 d'assainissement, est d'éviter de la gâcher. Aussi, les récupérateurs d'eau pour l'arrosage
 971 des espaces verts et des jardins privés peuvent y participer.

972 Nous fixerons par le biais des PLU l'obligation d'infiltrer les eaux de pluies non utilisées
 973 dans chaque parcelle de terrain. En effet c'est le meilleur moyen de les filtrer sans aucun
 974 coût, de prévenir les inondations et de diminuer les volumes à traiter ou à épurer. Enfin la
 975 protection des zones de captage permettra de préserver les eaux souterraines des
 976 pollutions tout en limitant en amont le traitement nécessaire pour rendre l'eau potable. Nous
 977 mettrons en place une redevance d'assainissement différenciée selon les usages, en
 978 particulier pour que les entreprises et industriels financent, selon leur degré de pollution,
 979 leur rejet d'eaux usées et pluviales.

980 L'assainissement non collectif (ANC), concernant près de 5 millions d'habitations en France
 981 ne sera pas oublié dans nos politiques municipales sur l'eau. Le particulier est très peu aidé
 982 financièrement par les collectivités et les pouvoirs publics. Or, les travaux de réfection
 983 d'ANC sont très coûteux et pris en charge entièrement par l'usager, alors qu'ils sont
 984 nécessaires et urgents. En rendant publics les services de l'eau et de l'assainissement, *La*
 985 *marge financière dégagée pourra* subventionner en partie ces équipements. De même, les
 986 communes lanceront des plans de réhabilitation groupés d'ANC avec les subventions des
 987 Agences de l'Eau. Les aides seront orientées prioritairement vers des dispositifs
 988 écologiques (filtres plantés de roseaux par exemple).

989

990 **III. Vers un « ménagement » du territoire**

991

992 • **Développer une agriculture urbaine et péri-urbaine, biologique et** 993 **respectueuse du producteur.**

994 Le modèle agricole dominant est un modèle productiviste. Il ne prend pas en compte les
 995 exigences environnementales et est inféodé aux logiques de rentabilité commerciales.
 996 L'échelon local sera pour nous l'occasion de relocaliser dans le tissu urbain et péri-urbain la
 997 production agricole, et de créer de l'activité pour une agriculture paysanne, biologique,
 998 saine et respectueuse de l'environnement. Nous *décréterons* nos communes « territoires
 999 sans OGM ».

1000 La première chose à faire sera de lutter contre l'étalement urbain qui est une menace pour
 1001 la souveraineté alimentaire et, de facto, pour la santé des consommateurs. Nous
 1002 chercherons à garantir la préservation et le développement d'espaces fonciers agricoles,
 1003 destinés à la production alimentaire locale et de qualité, avec pour objectif d'atteindre 30%
 1004 de terres urbaines et péri-urbaines dédiées à l'agriculture nourricière. Cela pourra passer
 1005 par l'insertion de la préservation et l'extension des terres vivrières dans les schémas
 1006 d'aménagement et de développement durable, la promotion d'un habitat urbain collectif et à
 1007 taille humaine, et la préservation de la spéculation du foncier nécessaire au développement
 1008 de ceintures vertes agricoles.

1009

1010 En tant que consommateur, les collectivités ont un rôle à jouer, en particulier par le biais
 1011 des services de restauration publics ; en encourageant la consommation de produits
 1012 biologiques et la baisse de la consommation de viande qui est un facteur important du
 1013 développement de la monoculture de maïs, très gourmand en eau, dans une grande partie
 1014 de notre territoire. Nous devons privilégier autant que possible la mise en place dans les
 1015 écoles de la République de repas issus de l'agriculture biologique, locale et paysanne et

1016 proposer des menus végétariens.

1017 Les collectivités se porteront garantes d'un prix d'achat rémunérateur et équitable pour les
1018 producteurs. Cela pourra par exemple passer par la création, comme ce fut le cas au Mans,
1019 d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pouvant rassembler les producteurs
1020 dans une forme juridique qui respecte leur autonomie. Ainsi, cette SCIC répondra aux
1021 appels d'offres de la restauration collective, démarche complexe qui rebute très souvent les
1022 petits producteurs.

1023 De plus, cela permet le développement de circuits d'approvisionnement courts : vente
1024 directe, Amap (pouvant être communales), distribution en circuits-courts par la mise à
1025 disposition de locaux. Nous affecterons des espaces verts à l'intérieur des villes pour
1026 développer des jardins partagés et des potagers en libre-service et nous fournirons des
1027 formations sur l'abandon des produits phytosanitaires d'origine chimique *ou/et* l'usage
1028 raisonné des produits d'origine naturelle. Le développement des circuits courts pourra
1029 également se faire par la création d'un service public de l'agriculture, ou sous forme
1030 associative, qui intègre le souci de produire local et bio.

1031

1032 Cependant, passer à l'agriculture paysanne et biologique n'est pas aisé. Les collectivités
1033 peuvent donc aider à l'installation des paysans en stoppant l'étalement urbain, en louant ou
1034 en rachetant certains terrains à d'autres agriculteurs. Ensuite, elles peuvent verser ou
1035 mobiliser des subventions pour la mutualisation d'installations agro-alimentaires, voire créer
1036 et gérer en régie des abattoirs et des installations de réfrigération *communales* ou
1037 *intercommunales* qui contribueront à la vitalité des circuits courts.

1038 Une telle politique assure des débouchés aux agriculteurs locaux et fournit des aliments de
1039 bonne qualité. Couplée à la sensibilisation des familles, grâce à des jardins collectifs, cette
1040 gestion publique lutte contre la malbouffe, et promeut un autre mode de société (et de
1041 consommation) plus respectueux de l'environnement.

1042

1043 **• Préserver la biodiversité**

1044 Conscients que nous appartenons à la biosphère, nous devons nous comporter comme des
1045 jardiniers planétaires. Pour favoriser la biodiversité nous allons gérer les espaces de
1046 manière différenciée selon les usages et rétablir des continuités écologiques pour la faune
1047 et la flore. La préservation des terres agricoles devra se coupler avec la préservation de la
1048 biodiversité.

1049 Les premières mesures à prendre en la matière sont celles qui luttent contre l'étalement
1050 urbain. Le milieu urbain et les agglomérations en général doivent prendre leur part au
1051 rétablissement des équilibres indispensables à la survie de l'espèce humaine. Dans cette
1052 optique, nous devons développer des alternatives au salage pour le déneigement des
1053 réseaux routiers.

1054 Bien sûr, un état des lieux de la biodiversité est nécessaire. Ensuite, la préservation et le
1055 développement de cette biodiversité peut passer par le fauchage tardif, l'écopâturage et la
1056 gestion naturelle et champêtre des espaces publics.

1057 La mise en place de ruches dans ces lieux est aussi un moyen d'assurer la pollinisation.

1058 Un programme de remplacement des produits phytosanitaires par des modes d'entretien
1059 alternatifs et non polluants, couplé à un programme de pollinisation paysagère, permettra
1060 d'être d'autant plus efficace.

1061 Nos élus rechercheront à faire reculer l'imperméabilisation des sols en se fixant des
1062 objectifs annuels.

1063 • **Valoriser les déchets**

1064 Les déchets sont considérés dans nos sociétés comme des choses sans valeur. Ils peuvent
1065 pourtant être valorisés. La réutilisation de certains déchets nous permettra de faire face à la
1066 raréfaction de certaines ressources et de stopper le tout-incinération qui est néfaste pour la
1067 santé et pour l'environnement.

1068 Un français produit en moyenne 320 kg de déchets par an (uniquement OMA = ordures
1069 ménagères et assimilées). Concernant les déchets organiques (matières putrescibles et
1070 papiers-cartons), jusqu'à 52 % des ordures ménagères résiduelles, soit 164 kilos par
1071 habitant par an, pourraient être valorisées en combinant compostage domestique et filières
1072 collectives de gestion biologique (compostage ou méthanisation). La part des seuls déchets
1073 putrescibles représente aujourd'hui 125 kilos par habitant par an, soit 40 % en poids de la
1074 poubelle grise. Ainsi, nous créerons de petites unités de compostage disséminées dans les
1075 quartiers, qui pourront fonctionner en parallèle des jardins partagés dans lesquels ce
1076 compost serait utilisé.

1077 Cette relocalisation implique aussi la création de ressourceries / recycleries couplées à des
1078 centres de tri ou déchetteries afin de favoriser la seconde vie des objets. Bien souvent, les
1079 ressourceries doivent se situer à proximité des déchetteries : les communes peuvent alors
1080 mettre à disposition un terrain, voire un bâtiment (dont la superficie peut être très
1081 importante), en fonction du gisement extractible. Divers statuts peuvent être envisagés, tout
1082 en respectant la vocation d'intérêt général de la ressourcerie, et permettant de recourir à
1083 des ressources financières locales : les statuts relevant du code des collectivités (régie
1084 directe) ou du code du commerce (société coopérative d'intérêt collectif, groupement
1085 d'intérêt public).

1086

1087 • **Développer de nouveaux modes de transport et lutter contre la pollution de
1088 l'air**

1089 Il faut prioritairement limiter les déplacements longs. Une première approche est la
1090 réduction de l'étalement urbain qui limite les migrations pendulaires et le rapprochement
1091 des lieux de vie. Par ailleurs, chaque nouveau projet de quartier doit intégrer commerces et
1092 services publics de proximité. Cette politique d'aménagement du territoire urbain passe
1093 aussi par une réintégration des diverses fonctions (habiter, travailler, consommer, pratiquer
1094 un espace public) dans un même bassin de vie. Ainsi les Plans locaux d'urbanisme (PLU)
1095 peuvent être construits en se donnant pour objectif la mixité de ces différentes fonctions.

1096

1097 Cet accompagnement vers la fin du tout voiture individuelle devra automatiquement passer
1098 par un développement d'autres modes de transports tout en privilégiant des véhicules
1099 utilisant des énergies renouvelables, comme le biogaz, et sans faire les erreurs des
1100 agrocarburants. Les plans de déplacement urbain devront viser à développer les modes
1101 alternatifs à la voiture : les plans de déplacement urbain devront viser à développer les
1102 modes alternatifs à la voiture : le vélo, la marche, les transports en commun et leur usage
1103 combiné. Par exemple, cela doit passer par des politiques ambitieuses en faveur de l'usage
1104 du vélo : aménagements des itinéraires cyclables, développement du stationnement des
1105 vélos notamment près des stations *de transport en commun*, des gares et des habitations,
1106 des services de prêt ou de réparation.

1107 De plus, des investissements pourront être faits pour développer les réseaux existants et
1108 pour créer de nouvelles lignes de bus/trams/trolley, en visant leur gratuité. Nous

1109 favoriserons l'intermodalité et la construction de plans de déplacement à l'échelle des
 1110 bassins de vie des usagers afin de permettre notamment le rabattement des usagers des
 1111 zones moins denses sur les lignes régulières plus fréquentées.

1112
 1113 C'est dans ces conditions que nous pourrions limiter la place de la voiture en centre-ville,
 1114 développer des zones 30, des zones de rencontres et des zones piétonnières, ainsi que
 1115 des places de stationnement réservées au covoiturage. Toutefois, nous condamnons la
 1116 manière avec laquelle les rues ont été piétonnées ces dernières années. En pavant les
 1117 rues, avec des aménagements luxueux, cette piétonnisation nuit aux commerces
 1118 indépendants et aboutit à une transformation des centres-villes en zones commerciales
 1119 uniformes de boutiques franchisées, et à la gentrification par la hausse du prix du foncier.
 1120 Toute piétonnisation de rue sera envisagée en conservant les chaussées existantes, et
 1121 avec des aménagements très légers (jardinets, fontaines, bancs, jeux, barrières) ne
 1122 bouleversant pas le caractère et la vie des quartiers.

1123
 1124 Enfin, nous ne devons pas oublier que la contrainte n'est pas une solution pour développer
 1125 chez nos concitoyens une conscience écologique. L'élaboration d'un « code de la rue »
 1126 permettrait la réappropriation de l'espace urbain par les citoyens à travers une nouvelle
 1127 conception de l'espace public. Ce code est un moyen d'amener nos concitoyens à faire le
 1128 choix des déplacements « doux » ou « actifs ».

1129 Outre le report modal, la lutte contre la pollution de l'air passe aussi par un aménagement
 1130 qui protège les populations de la pollution et donc des grands axes routiers. Ainsi, dans le
 1131 cadre des marchés publics, le choix du mobilier et des matériaux commandés permettront
 1132 de limiter la pollution de l'air intérieur.

1133

1134 • Aménager le littoral

1135 Aujourd'hui 10 % de la population française vit à moins de 60 km des côtes. Cette bande
 1136 littorale présente une densité d'environ 280 hab/km² alors que celle de l'ensemble du pays
 1137 n'est que de 108 hab/km². Dans un contexte de changement climatique, la montée du
 1138 niveau des eaux est estimée à 60 cm d'ici 2100 (dernier rapport du GIEC). Le tourisme
 1139 n'arrange rien à cette urbanisation. L'été, la population des villes côtières est multipliée par
 1140 10 ou 20. Les côtes Méditerranéennes attirent 158 millions de touristes par an.

1141 Conséquences et impacts : artificialisation du littoral qui accentue le phénomène d'érosion
 1142 des côtes qui est déjà important, pollution (80 % des pollutions marines sont d'origine
 1143 terrestre), détérioration des fonds marins, baisse des réserves halieutiques, constructions
 1144 de plus en plus près de la mer.

1145

1146 Il existe des solutions. En France, les outils de planification de l'urbanisation existent depuis
 1147 1986 avec la loi Littoral, qui stipule que « la création de nouvelles routes sur les plages,
 1148 cordons lagunaires, dunes ou en corniche est interdite » et que « les nouvelles routes de
 1149 transit sont localisées à une distance minimale de 2 000 m du rivage ». Une bande de 100
 1150 m est inconstructible. Il faut faire appliquer cette loi ! Quelques communes littorales, depuis
 1151 2000, ont mis en place des schémas de cohérence territoriale (ScoT) dans le but de tenter
 1152 de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et
 1153 naturelles. Mais ces bonnes intentions locales restent souvent éphémères, car beaucoup
 1154 d'élus sont tentés d'attirer durablement les touristes et se sentent d'autant moins contraints
 1155 qu'ils délivrent eux-mêmes les permis de construire. Il est donc important d'insister sur la

1156 création de SCoT comportant des volets littoraux et maritimes. Sans ScoT, au sein d'une
 1157 commune, il est toujours possible de mettre en place un processus de gestion intégrée des
 1158 zones côtières (GIZC) ; il s'agit de construire un partenariat entre les acteurs de l'espace
 1159 littoral pour un développement économique durable qui tienne compte de la biodiversité. La
 1160 GIZC a pour but de préserver et mettre en valeur le littoral.

1161 Mais également : favoriser les solutions douces de maintien du trait de côte (pas de béton,
 1162 rechargement ou re-végétalisation des dunes), supprimer les constructions en béton
 1163 (digues, épis, murets, parkings) inutiles et entraînant de lourdes conséquences en matière
 1164 d'érosion, lancer des réflexions sur la relocalisation des activités et des biens. L'entretien
 1165 mécanique des plages doit être limité et remplacé par le nettoyage manuel également
 1166 créateur d'emplois. Sur les côtes Méditerranéennes, les banquettes posidonies doivent être
 1167 laissées sur place : elles maintiennent naturellement le trait de côte et évitent l'érosion.

1168 Enfin les élus doivent œuvrer pour que les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA)
 1169 soient confortées dans leur caractère prescriptif et opposable.

1170

1171

1172 **Chapitre 3 : un autre mode de développement local** 1173 **: l'Économie Sociale et Solidaire**

1174 *Dans un projet de société écosocialiste, l'économie ne saurait être entièrement administrée*
 1175 *par l'État et les collectivités territoriales. L'économie privée non capitaliste y aura donc une*
 1176 *place capitale, composée de coopératives, de mutuelles et d'associations. C'est ce qu'on*
 1177 *regroupe aujourd'hui sous le terme d' "économie sociale et solidaire".*

1178 *Cette économie sociale et solidaire existe déjà depuis un siècle et demi. Ce sont, en 2014,*
 1179 *2,4 millions d'emplois, 10% du PIB, générés par des entreprises dont le capital est nul ou*
 1180 *possédé collectivement. Même si elles ne sont pas encore toutes "citoyennes" au sens où*
 1181 *nous, au Parti de Gauche, nous l'entendons.*

1182 *Promouvoir l'ESS c'est lutter contre le renoncement et renforcer le sentiment de*
 1183 *responsabilité citoyenne. C'est un embryon du modèle de production de biens et de*
 1184 *services que nous voulons pour demain, et c'est au niveau local qu'elle peut se développer.*
 1185 *L'alliance du public et du privé non lucratif est une solution écosocialiste d'avenir. C'est, le*
 1186 *seul partenariat public-privé (PPP) qui vaille, car celui-là est solidaire !*

1187

1188 Dans le cadre d'une économie libérale, l'Économie Sociale et Solidaire est souvent vidée
 1189 de son sens par la mise en concurrence permanente de tous contre tous. L'Économie
 1190 Sociale et Solidaire apparaît comme une étape transitoire intéressante et nécessaire pour
 1191 sortir du modèle productiviste et de la politique de la demande. Dans cette étape les
 1192 fondements de la production libérale doivent être attaqués de front. L'enrichissement est
 1193 supplanté par la finalité sociale de la production qui n'est pas qu'une philanthropie mais un
 1194 impératif des statuts et des actions des entreprises.

1195 La recherche maximale des profits est contrecarrée par l'obligation d'une production
 1196 écologiquement neutre et par l'instauration d'une modération salariale qui prévoit des écarts
 1197 maximum de salaire. A place du pouvoir de quelques-uns, une démocratie dans l'entreprise
 1198 autorise la constitution d'un corps social conscient en coordination avec les organisations
 1199 syndicales – étape nécessaire pour une repolitisation de la société.

1200 Outils pilotes d'une économie qui place l'humain d'abord les entreprises sociales et
 1201 solidaires doivent être soutenues par les élus du parti de gauche avec l'objectif à terme

1202 d'élargir leurs modes de production et de fonctionnement à l'ensemble des entreprises.
 1203 L'élu aura un rôle décisionnel dans la stratégie de l'entreprise en siégeant au Conseil
 1204 d'Administration.

1205
 1206 D'où notre responsabilité dans sa promotion concrète (et pas seulement dans la
 1207 communication de ses "valeurs"), car l'économie sociale et solidaire est une boîte à outils
 1208 pour un développement révolutionnaire des bassins de vie. Et tous les territoires n'étant pas
 1209 logés à la même enseigne, les outils économiques solidaires sont plus utiles encore dans
 1210 les quartiers populaires, les zones périurbaines et rurales, là où les services publics locaux
 1211 sont les plus défaillants et où les commerces désertent. Ainsi peut-on appuyer la création
 1212 de boulangeries associatives ou de restaurants associatifs...

1213
 1214 Cependant, la social-démocratie se gargarise d'économie sociale et solidaire, chante ses
 1215 valeurs, décore ses « papes » institutionnels et veut soutenir ses initiatives. Mais elle la
 1216 cantonne à ce qu'elle appelle encore le tiers-secteur, l'humanitaire, l'insertion. C'est, le
 1217 service social bénévole au rabais ; en somme tout ce qui n'est pas rentable et qu'il faut bien
 1218 assumer quand même ! Pour le Parti de Gauche, au contraire, l'ESS est la préfiguration de
 1219 l'économie de demain, des entreprises dirigées collectivement par les salariés, les usagers,
 1220 les clients, les investisseurs (publics ou privés collectifs) et qui est appelée à terme, à se
 1221 substituer à l'économie capitaliste, aux côtés et en complément des entreprises publiques.

1222

1223 I. Soutenir les coopératives

1224

1225 • S'appuyer sur les exemples qui existent

1226 Dans une société coopérative et participative, une Scop, les salariés ont tous le même
 1227 pouvoir (une personne égale une voix) et la hiérarchie des salaires va rarement au-delà de
 1228 1 à 5. Depuis le début du XXI^e siècle, particulièrement depuis la crise financière de 2008,
 1229 les exemples se multiplient d'entreprises, petites ou de taille moyenne, reprises en Scop par
 1230 leurs salariés à l'occasion d'une tentative de délocalisation, d'une cession infructueuse ou
 1231 d'un dépôt de bilan pour incompétence notoire de gestion, notamment lors de la reprise
 1232 d'entreprises par des héritiers qui ne connaissent pas le métier ou qui n'ont pas l'envie ou le
 1233 savoir-faire pour l'exercer. Qui mieux que le collectif des ingénieurs, cadres et ouvriers de
 1234 l'entreprise est plus efficace pour "faire tourner la boutique" ?

1235 On trouve aujourd'hui beaucoup d'entreprises reprises en coopératives dans le bâtiment,
 1236 les PME industrielles, la communication, l'architecture, l'urbanisme... Ainsi, l'imprimerie
 1237 Hélio Corbeil en 2012, qui a pu compter sur le soutien des collectivités locales et du
 1238 mouvement coopératif. C'est ce que nous espérons pour les Fralib, qui entendent,
 1239 notamment grâce au soutien déjà acquis de la Communauté d'agglomération d'Aubagne,
 1240 redémarrer au plus vite la production d'infusions en s'appuyant, en plus, sur des
 1241 fournisseurs locaux de plantes, inscrivant ainsi la préoccupation écologique au cœur de la
 1242 production.

1243

1244 La démarche est périlleuse. Le succès n'est pas toujours au rendez-vous, mais quand tous
 1245 les salariés mettent leur prime de licenciement au pot commun et qu'une banque
 1246 coopérative suit, cela devient possible. Et en général, l'entreprise se développe à nouveau
 1247 assez rapidement.

1248

1249 • **Des élus en soutien aux alternatives économiques**

1250 L'élu municipal PG, majoritaire ou pas, est à l'affût des événements qui peuvent secouer la
1251 vie des entreprises de sa commune et saura prendre contact très vite avec les salariés de
1252 l'une d'elles qui veulent explorer la possibilité de son rachat collectif. Il se mettra à leur
1253 disposition pour les aider à trouver un expert de l'Union régionale des Scop pour les
1254 conseiller, un avocat compétent dans les questions de propriété industrielle. Il sensibilisera
1255 l'ensemble de la population pour qu'elle les soutienne, rameutera la presse pour que le
1256 projet soit valorisé le plus possible, et tant d'autres services qui les rassurent dans une
1257 période de flottement toujours très angoissante.

1259 • **Les coopératives d'activités et d'emplois, alternative à l'auto-
1260 entrepreneuriat**

1261 Les coopératives d'activités et d'emplois doivent être développées pour permettre une
1262 nouvelle forme d'entrepreneuriat, plus solidaire. Les entrepreneurs salariés de la coopérative
1263 peuvent mutualiser leurs savoir-faire et leur compétence au sein d'une CAE, en étant leur
1264 propre « patron », mais en bénéficiant d'une protection sociale, du droit du travail, d'une
1265 sécurité auxquels tout auto-entrepreneur ou gérant d'une micro société ne peut prétendre.

1267 **II. Développer les SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, une nouvelle
1268 alliance entre pouvoir public et travailleurs**

1270 La SCIC, de par son statut juridique, pourrait être un véritable outil d'éducation populaire,
1271 privilégiant le partage du pouvoir, le développement social, véritable moteur d'émancipation
1272 individuelle et collective. Ce statut comble les insuffisances de la loi 1901, en réintégrant la
1273 question économique au sein d'un projet géré collectivement et démocratiquement. Elle
1274 permet de transformer les usagers des services publics en acteurs socio-économiques de
1275 leurs territoires. En accédant au secteur marchand, en répondant à des besoins de
1276 proximité, en développant des offres de service adaptés, en expérimentant la coopération
1277 nécessaire entre les citoyens d'un territoire rural ou urbain (collectivités locales, institutions
1278 territorialisées, associations, commerces,...), en garantissant le respect de règles éthiques
1279 (développement durable, circuits courts, entrepreneuriat responsable et non
1280 discriminant,...), la SCIC, comme forme juridique et philosophique, est vouée à investir le
1281 champs socio-culturel et économique dans les collectivités locales. Elle permet d'associer
1282 autour du même projet tous les acteurs d'une filière, d'un territoire, ou d'un secteur d'activité
1283 : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations,
1284 particuliers...

1285 Plus de deux cents Scic sont nées en France depuis la création du statut en juillet 2001, en
1286 particulier pour le développement de filières bois-énergie dans les zones rurales, dans
1287 l'Orne, les Pyrénées ariégeoises ou la Communauté de communes de Beg ar C'hra dans
1288 les Côtes d'Armor. Seule une structure de l'ESS peut permettre un tel saut écologiquement
1289 qualitatif vers l'avenir.

1290 Dans le même esprit, le réseau Enercoop produit de l'électricité via des SCIC implantées
1291 sur des territoires (Il va sans dire que, si nous promovons une production « socialisée » de
1292 l'électricité par des coopératives ou par des régies municipales, la distribution de l'énergie
1293 ne saurait être assurée autrement que par un service public national, qui garantit l'égalité du
1294 service quel que soit le lieu d'habitation).

1295 C'est également sous ce statut de Scic que l'on commence à voir apparaître des filières de

1296 maraîchage bio au profit de la restauration scolaire et collective. Les circuits sont courts, la
 1297 production est de bonne qualité, voire bio, la pédagogie de l'alimentation et l'éducation au
 1298 goût facilitées. L'économie agricole de la région est stimulée.

1299
 1300 Il est évidemment plus simple de créer une Scic dans un cadre intercommunal, en zone
 1301 rurale comme en agglomération, que dans une seule commune.

1302 Du reste, si le conseil municipal reste essentiel pour permettre la représentation des
 1303 citoyens au niveau le plus proche, les intercommunalités, qui ont du sens quand elles sont
 1304 fondées sur des périmètres de solidarité et des projets partagés, sont devenues
 1305 indispensables pour monter des projets de développement économiques et sociaux d'une
 1306 envergure suffisante pour être significatifs.

1307 Les élus PG, représentant leur commune à la communauté de communes, à la
 1308 communauté d'agglomération ou à la communauté urbaine selon les cas¹⁰, seront
 1309 systématiquement volontaires pour y pousser les projets de ce type. Ils seront en contact
 1310 permanent avec les partenaires possibles, agriculteurs, chef de cuisine collective,
 1311 maraîchers, etc. pour qu'au moment où la mayonnaise (bio) peut prendre, ils soient prêts à
 1312 prendre l'initiative de l'organisation de la filière. C'est le moyen privilégié que possède l'élu
 1313 local pour que la réalité débouche brusquement sur un avenir authentiquement
 1314 écosocialiste.

1315

1316 **III. Les coopératives d'habitants**

1317

1318 Dans le cadre de ce que l'on appelle l'habitat participatif, une coopérative d'habitants fait
 1319 appel à des professionnels pour l'aider à concevoir, bâtir ou rénover et occuper un certain
 1320 nombre de logements selon les règles de l'urbanisme durable (économie de terres
 1321 agricoles, concentration des services publics et commerces dans un périmètre le plus réduit
 1322 possible, etc.), de la construction écologique (construction basse consommation, utilisation
 1323 de matériaux locaux...), et pour adopter un mode de vie plus collectif qui prévoit en
 1324 particulier des espaces communs permettant une vie sociale ou la mutualisation
 1325 d'équipements ménagers. En y intégrant aussi du logement social en location ou en
 1326 accession à la propriété, pour des familles populaires, ce mode d'aménagement et de
 1327 construction devrait permettre une grande mixité sociale.

1328

1329 Les citoyens devront être associés à la conception de zones d'aménagements concertés
 1330 (ZAC) pour des constructions collectives qui répondent au plus près à leurs besoins et pour
 1331 permettre leur implication dans la vie des quartiers par la suite. Les espaces communs
 1332 (laveries, salles communes, ateliers, chambres d'amis, jardins partagés) gérés par les
 1333 habitants, permettent en effet de réduire les surfaces des parties privatives, donc de faire
 1334 baisser les coûts de construction et de réaliser des économies d'énergie. Ils permettent
 1335 d'autre part de vivre chacun chez soi mais ensemble. Cet aspect a une influence importante
 1336 pour l'émancipation de nos citoyens, thème traité par ailleurs.

1337 Ce mode d'aménagement et de construction permet une grande mixité sociale en intégrant
 1338 aussi du logement social en location ou en accession à la propriété, pour des familles
 1339 populaires.

1340

10 Nous sommes cependant attachés à la règle de non-cumul des mandats, y compris pour les maires.

Des radicalités locales pour l'écosocialisme.

Texte d'orientation programmatique pour les élections municipales et intercommunales de 2014

1341 **IV. Implanter des centres mutualistes locaux**

1342

1343 La mutuelle est à l'origine du syndicalisme, la caisse de secours des plus pauvres depuis le
 1344 XIXe siècle. Les élus du PG doivent tout faire pour redonner confiance au Mouvement
 1345 mutualiste, afin qu'il ose se développer. Des sociétés d'assurances se font passer pour des
 1346 mutuelles. Il faut les dénoncer dans chaque tribune, discours, journal municipal que nous
 1347 avons à notre disposition. Les "vraies" mutuelles d'assurance, les Macif, Maif et autres
 1348 Maaf, ne rémunèrent des actionnaires ni sur le dos des assurés, ni sur celui de la Sécurité
 1349 sociale.

1350 La Mutualité française, qui regroupe l'ensemble des entreprises mutualistes de santé, a
 1351 tenté, il y a une trentaine d'années, d'implanter massivement des pharmacies, des
 1352 magasins d'optique ou de prothèse dentaire. Les petits commerçants et professions
 1353 libérales de santé ont su faire pression sur les pouvoirs publics pour garder le quasi
 1354 monopole de la distribution des médicaments, des lunettes et des prothèses dentaires ou
 1355 auditives. Il faut reprendre la bataille, redonner l'envie au Mouvement mutualiste de
 1356 reconquérir le marché de la santé pour le socialiser. Par ailleurs, les politiques actuellement
 1357 menées tendent au transfert vers les mutuelles de la charge financière incombant à la
 1358 sécurité sociale. Outre le fait que les mutuelles ne concernent que ceux qui ont les moyens
 1359 de se les payer. Nous pensons qu'il conviendrait, au contraire de revenir aux textes
 1360 fondateurs de la Sécurité Sociale et de mener une bataille pour sa généralisation intégrant
 1361 une meilleure couverture sociale.

1362

1363 Les élu-e-s du PG, là encore, feront ce qu'il faut pour favoriser l'implantation d'une vraie
 1364 mutuelle dans nos communes plutôt qu'un énième cabinet d'assurance capitaliste. Nous
 1365 favoriserons l'installation de centres médicaux mutualistes, avec pharmacie, opticien,
 1366 orthopédiste en complément de centres municipaux de Santé.

1367 Dans le même temps, nous revendiquerons, avec les électeurs, l'implantation d'un
 1368 établissement hospitalier public plutôt que d'une clinique privée, propriété de médecins qui
 1369 font fortune sur le dos de la Sécurité sociale et des patients qui peuvent payer les
 1370 dépassements d'honoraires...

1371

1372 **V. S'appuyer sur les mouvements associatifs**

1373

1374 Pour tous les élus locaux, les associations sont une préoccupation importante. Car toutes
 1375 les associations ont leur siège social dans une commune et attendent de celle-ci une aide
 1376 particulière. Et comme toutes les associations sont dirigées par des bénévoles, ces derniers
 1377 estiment que se dévouer pour le bien commun leur donne un droit moral de réclamer de
 1378 l'aide de la part de la collectivité.

1379 Mais le monde associatif n'a pas de cohérence en soi (ce n'est pas un mouvement
 1380 univoque, contrairement à ce qu'essaient de faire croire quelques pontifes institutionnels).
 1381 Le statut associatif donne seulement une raison sociale à une foule d'activités très diverses,
 1382 dont certaines sont à rejeter.

1383 Mais il se trouve aussi que les innovations les plus porteuses d'avenir peuvent trouver dans
 1384 l'association le support le plus évident et le plus facile pour exprimer de nouveaux besoins
 1385 et expérimenter les réponses possibles.

1386 En outre, les associations sont aussi un pilier de la vie démocratique, car elles sont, par leur
 1387 existence même, un contre-pouvoir aux institutions politiques et économiques, pour peu

1388 qu'elles s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général.

1389 Il importe donc, quand on arrive au pouvoir local, de décrypter « son » monde associatif.

1390

1391 • **Les associations amicales.**

1392 Elles sont nombreuses et diverses *et* participent à créer du lien social et ne
1393 posent guère de problème aux élus locaux. Une subvention de principe leur suffit
1394 en général, et dans la mesure où leur objet n'est pas d'intérêt général, il est facile
1395 de leur expliquer pourquoi l'aide est symbolique.

1396

1397 • **Les associations caritatives et humanitaires**

1398 Les Banques alimentaires, la fondation Emmaüs et autres Restaus du cœur
1399 agissent pour des individus dans le sens de l'intérêt général et il est donc
1400 impossible de contester l'utilité de ce qu'elles font. Il est donc difficile pour une
1401 collectivité de refuser d'aider ces associations, même si nous revendiquons, au
1402 travers de nos utopies concrètes, que c'est le système dans son ensemble qui
1403 doit changer : un toit c'est un droit, la précarité alimentaire ou énergétique doit
1404 disparaître. Les élus du Parti de Gauche veilleront dans tous les cas à ce
1405 qu'aucun financement public ne soit accordé à des associations à caractère
1406 religieux ou à des associations qui viendraient dédouaner les services publics de
1407 leurs responsabilités.

1408

1409 • **Les associations d'Éducation Populaire**

1410 Leur objet même appelle soutien de notre part. Elles appartenant à des réseaux
1411 départementaux, régionaux, nationaux voire internationaux et privilégient l'action
1412 locale et micro-locale. Il reviendra aux élus du PG de construire un dialogue
1413 permanent avec ces réseaux pour mieux connaître leur champ d'intervention,
1414 leurs projets, leur implantation et leur rayonnement local, afin de voir dans quelle
1415 mesure un accompagnement supplémentaire et dans la durée nécessiterait d'être
1416 mis en place.

1417

1418 • **Les associations art et culture**

1419 Elles sont majoritairement dans une logique de médiation. Elles accompagnent
1420 des artistes dans leur parcours de professionnalisation, des amateurs dans leur
1421 pratique créative, des projets éducatifs en milieu scolaire ou des projets
1422 d'intervention artistique dans des établissements sanitaires ou sociaux. Beaucoup
1423 de ces associations ont des projets qui tant dans leurs objectifs que dans leurs
1424 méthodes rejoignent les valeurs et orientations promues par les mouvements
1425 d'éducation populaire.

1426

1427 • **Les associations sportives**

1428 Elles sont nombreuses sur nos territoires et jouent un rôle social considérable.
1429 Elles doivent contribuer à l'émancipation et l'épanouissement des individus. Les
1430 élus du PG seront attentifs à ce que les subventions qui leurs soient versées
1431 soient conditionnées à des principes éthiques.

1432

1433 • **Les associations politico-revendicatives**

1434 Elles peuvent être la couverture officielle d'un mouvement aux objectifs plus ou

1435 moins avouables. Elles peuvent être aussi des associations citoyennes,
 1436 porteuses d'une innovation et dont les résultats, révélant un vrai besoin de la
 1437 population non encore satisfait, vont devenir un interlocuteur essentiel pour la
 1438 création d'un nouveau service public. Les élus PG doivent savoir repérer ces
 1439 initiatives et les citoyens qui peuvent être amenés à impulser des associations de
 1440 ce type pour amener des citoyens à l'action revendicative, pour la gratuité des
 1441 transports en commun par exemple, qui va appuyer l'action des élus PG dans la
 1442 collectivité concernée. La collectivité peut appuyer également les associations qui
 1443 se battent pour le droit au logement, à la santé ou à l'emploi.

1444

1445 • **Les associations d'entreprises du secteur lucratif.**

1446 Les associations de commerçants, d'artisans, sont pléthoriques. Ce sont souvent
 1447 des lobbies organisés à des fins commerciales. Dans le cadre, par exemple, du
 1448 montage d'un événement, une coopération peut s'engager entre elles et les
 1449 collectivités, à condition que les associations en question et ceux qu'elles fédèrent
 1450 répondent à la charte éthique (respect des droits de leurs salariés, préoccupations
 1451 environnementales...) que nous leur proposons. Dans ce sens, nous favoriserons
 1452 l'activité locale face à la grande distribution.

1453

1454 • **Les entreprises associatives de solidarité**

1455 Celles-ci peuvent permettre de faire avancer le projet écosocialiste de manière très
 1456 concrète. Ce sont les associations d'insertion, les associations intermédiaires, celles
 1457 qui militent pour faire vivre une monnaie locale, les associations pour le maintien de
 1458 l'agriculture paysanne (AMAP), importantes surtout en milieu urbain et dans les
 1459 quartiers populaires, les jardins solidaires en zone rurale comme dans les grandes
 1460 villes, les associations citoyennes d'insertion, les associations qui promeuvent un
 1461 habitat participatif...

1462

1463 Les régies – de quartier en milieu urbain et de territoire en zone rurale – sont, dans
 1464 le secteur de l'Insertion par l'activité économique, les plus proches de nos
 1465 engagements. Elles recrutent des chômeurs du territoire pour réaliser des activités
 1466 d'amélioration du cadre de vie (entretien d'espaces publics ruraux ou urbains, de
 1467 parties communes d'immeubles, rénovation d'équipements publics ou associatifs...).

1468 Le Comité National de Liaison des Régies de Quartiers (CNLRQ), réseau qui les
 1469 fédère, promeut une véritable citoyenneté économique, reconnaissant les salariés
 1470 des régies comme des citoyens à part entière, aptes à donner leur point de vue sur
 1471 leur travail, la vie du quartier. Leur objet principal est de retisser le lien social entre
 1472 les habitant-e-s d'un territoire.

1473

1474 • **Elaborer des chartes éthiques**

1475 La mise en concurrence de certaines associations pour se partager des missions de service
 1476 public entraîne parfois, d'un côté, leur complète dépendance économique, voire politique,
 1477 par rapport aux injonctions des collectivités, et dans un contexte de politiques d'austérité,
 1478 des mal-traitements vis-à-vis de leurs salariés. Nous proposons que soient débattues et
 1479 adoptées des « chartes éthiques » définissant des objectifs partagés entre les associations
 1480 et les communes dans le respect de l'indépendance des associations : fonctionnement
 1481 démocratique de l'association, non lucrativité, respect des conditions de travail des salarié-

1482 e-s, ambition écologique, égalité femmes /hommes...

1483

1484 **VI. Les services d'échanges locaux**

1485

1486 Sur tout l'Hexagone, mais aussi en Amérique latine, éclosent des services d'échanges
1487 locaux. Les élus du Parti de Gauche favoriseront la création de services d'échanges locaux,
1488 en proposant notamment un service municipal d'échange de services qui permettrait
1489 d'accompagner ces échanges entre les citoyens d'un territoire en s'assurant que les
1490 conditions éthiques soient respectées.

1491 De la même manière, se développent des expériences de « monnaies fléchées » à la
1492 manière des Chèque-Déjeuner et des Chèques-Livre, en soutien aux activités de commerce
1493 local et de l'économie sociale et solidaire d'un bassin de vie. Il appartiendra aux élu-e-s du
1494 PG d'en vérifier la pertinence au regard de nos valeurs républicaines et anticapitalistes.

1495

1496

1497 **Chapitre 4 : Promouvoir la gratuité**

1498

1499 *L'éclairage public est gratuit, l'école est gratuite, nous pouvons circuler dans la rue*
1500 *gratuitement. Pourtant ces services supposent du travail humain et ont un coût. Imaginons-*
1501 *nous pourtant de payer notre éclairage ? Souhaitons-nous une société où l'école soit*
1502 *payante ? Nous satisfaisons-nous de la privatisation de l'espace public ? Non ! Une société*
1503 *où tout serait payant serait invivable et le progrès social c'est justement de socialiser des*
1504 *biens et des services que l'on juge indispensables « au bien-vivre ». La gratuité c'est le*
1505 *vecteur d'un lien social qui n'est pas fondé sur l'intérêt égoïste et calculateur mais sur le*
1506 *partage et le don. Le progrès social c'est de garantir l'accès à tou-te-s des biens communs*
1507 *et des services publics.*

1508 *Au contraire, la logique capitaliste et libérale a pour but d'étendre la sphère marchande, de*
1509 *privatiser tous les biens afin d'en faire une source de profit. Les attaques contre les biens*
1510 *communs gratuits se multiplient. C'est la logique même de la stratégie de l'Europe libérale*
1511 *que de faire basculer un maximum de biens et de services dans la sphère marchande. Un*
1512 *nombre croissant de biens communs se retrouvent privatisés : eau, santé, espace public,*
1513 *formation, transports...*

1514 *A rebours de cette logique libérale, nous voulons promouvoir la gratuité et l'étendre !*

1515

1516 Nous voulons donc ainsi garantir l'accès de tou-te-s aux services essentiels et répondre aux
1517 besoins sociaux. L'accès aux services publics ne devrait pas dépendre de notre solvabilité
1518 car les services publics sont la seule richesse de ceux qui n'en ont pas. C'est ce principe
1519 progressiste d'égalité et d'intérêt général qui doit prévaloir à tous les niveaux de décision.
1520 C'est notre boussole politique partout où nous sommes en responsabilité.

1521 Promouvoir la gratuité est un principe républicain. L'étendre c'est pour nous militer pour le
1522 renouvellement de l'esprit républicain de l'intérêt général, que nous défendons au travers de
1523 notre combat pour la 6e République.

1524

1525 **I . Sortir les biens communs de la logique marchande**

1526

1527 C'est parce que nous considérons qu'il y a des biens communs que nous pensons qu'il est

1528 d'intérêt général que ces biens soient gérés de façon démocratique loin des intérêts privés
1529 et que l'égal accès de tou-te-s soit garanti.

1530 En effet, ce que la gratuité permet, c'est d'ouvrir un espace où la loi du marché n'a pas sa
1531 place. Dans notre société hyper-capitaliste et libérale, seul ce qui a un prix est jugé digne
1532 d'intérêt et l'efficacité économique est bien souvent le seul critère qui détermine les
1533 politiques publiques.

1534 L'Etat lui même se met à la remorque de la logique marchande quand il pose comme
1535 principe que les collectivités territoriales doivent être compétitives pour se situer au mieux
1536 dans la compétition entre les territoires qui est le principe de développement de l'Europe
1537 libérale.

1538 Nous refusons cette logique de mise en concurrence des territoires et prônons l'égalité.
1539 Ainsi nous voulons sortir les communes de la logique du tout marchand qui privatise
1540 l'espace public et transforme chacun de nous en simples consommateurs. La limitation de
1541 la mainmise de la publicité dans nos communes en est un moyen, la gratuité en est un
1542 autre

1543 Développer la gratuité c'est restaurer la valeur d'usage de ces biens et services essentiels
1544 qui sont trop souvent considérés du simple point de vue de la valeur d'échange. Nous
1545 refusons que des multinationales se servent d'un bien essentiel à la vie pour faire du profit.
1546 C'est le sens du combat que nous menons depuis plusieurs années pour reprendre l'eau en
1547 régie publique, afin de la sortir de la logique marchande. La gratuité permet d'affirmer que
1548 ce qui doit primer c'est la réponse aux besoins sociaux.

1549 Il faut sortir de l'idée que ce qui est gratuit n'a aucune valeur. C'est au contraire parce que
1550 les services publics ont une valeur intrinsèque et inestimable et non pas seulement
1551 marchande que nous devons les rendre gratuits. Au delà du service rendu, les services
1552 publics permettent de créer du lien social. Il ne s'agit pas seulement de rendre gratuit un
1553 service simplement parce que c'est économiquement rentable mais aussi de faire de la
1554 gratuité une expérience du vivre ensemble.

1555 1556 **II. Etendre la gratuité pour nous émanciper collectivement !**

1557
1558 La gratuité est donc pour nous un instrument essentiel de l'émancipation collective que
1559 nous appelons de nos vœux, en nous permettant de devenir autre chose que des
1560 consommateurs.

1561 Promouvoir la gratuité c'est pour nous donner à voir à l'échelle communale ce que pourrait
1562 être une société différente mue par des choix politiques différents. Nous n'ambitionnons pas
1563 d'être des élu-e-s gestionnaires qui transforment les citoyens en clients à satisfaire, mais
1564 des élu-e-s militant-e-s qui donnent un sens politique fort à tout ce qu'ils font. La gratuité
1565 vise à faire reculer le totalitarisme marchand qui ne valorise chez les individus que le
1566 comportement du consommateur.

1567 Cette extension de la gratuité ne se fera pas sans les citoyen-e-s. Promouvoir la gratuité
1568 c'est donc aussi promouvoir la prise de parole des citoyen-e-s dans l'espace public. Un bien
1569 ou un service rendu gratuit c'est un bien ou un service qui est envisagé comme un bien
1570 commun, dont la gestion est l'affaire de tou-te-s et pas seulement des élus.

1571 Ainsi, nous militons pour une implication citoyenne dans la gestion de ces biens et services.
1572 Nous voulons que les citoyen-e-s puissent être les co-décideurs des affaires qui les
1573 concernent. Nous ne mettrons pas la gratuité en place simplement comme un moyen
1574 d'augmenter l'usage d'un service. Nous y adjoindrons la participation citoyenne dans la

1575 gestion des biens et services considérés.

1576

1577 **III. Etendre la gratuité pour recréer de l'égalité !**

1578

1579 Les inégalités se creusent toujours davantage, et instaurent de fait une distinction entre les
1580 citoyen-e-s qui est pour nous insupportable. En période de crise économique et sociale,
1581 promouvoir la gratuité est un moyen de rééquilibrer un partage des richesses qui s'effectue
1582 massivement en faveur du capital plutôt que du travail. C'est permettre à des ménages
1583 étranglés par la baisse des salaires, voire le chômage, de desserrer l'étau d'un budget
1584 familial contraint.

1585

1586 Mais la lutte contre les inégalités c'est aussi la lutte pour l'égalité.

1587 Vouloir la gratuité, c'est refuser une école ou une santé à deux vitesses. Chacun a le droit
1588 d'accéder au savoir et aux soins de manière égale, quelles que soient ses ressources.

1589 Instaurer la gratuité c'est ouvrir un espace non marchand où il ne faut pas nécessairement
1590 être solvable pour prétendre user d'un bien ou d'un service. Ainsi nous entendons aller au
1591 delà du mécanisme des tarifs sociaux qui pallient une urgence sociale mais instaurent une
1592 catégorie particulière de citoyens, et qui nécessitent une demande active de celui ou celle
1593 qui veut en bénéficier. En revanche, comme usager du service public rendu gratuit, nous ne
1594 sommes plus ouvrier-e, cadre, paysan-ne, professeur-e, chef-fe d'entreprise...mais citoyen-
1595 e-s.

1596

1597 **IV. La gratuité pour répondre aux besoins essentiels**

1598

1599 Comment peut-on aspirer à une société égalitaire quand l'argent est un discriminant qui
1600 empêche l'accès à ce qui est essentiel à la vie ? Il est donc crucial que tous et toutes aient
1601 un égal accès aux biens et services qui permettent la vie. C'est pour cela que l'accès à l'eau
1602 est une priorité et que nous militons pour la gratuité des premiers mètres cubes nécessaires
1603 à la vie.

1604 Pour que l'accès en soit garanti, nos communes doivent se doter de fontaines publiques,
1605 ainsi que de douches et de toilettes sèches publiques afin que chacun-e, quel que soit son
1606 niveau de vie et son lieu d'habitation, et même s'il n'en a pas, puisse accéder à l'eau. Nous
1607 pensons notamment aux personnes sans domicile fixe pour lesquelles l'accès à l'eau est
1608 extrêmement difficile.

1609 Nous voulons également utiliser les espaces disponibles dans nos communes au pied de
1610 nos immeubles, à côté de nos infrastructures, pour créer des jardins partagés ou
1611 communaux donnant un accès gratuit à des productions maraîchères de qualité.

1612

1613 Nous voulons une politique de gratuité appliquée à la santé, tant pour les soins quotidiens
1614 qu'à l'échelle nationale pour la production de médicaments. La santé doit être publique et
1615 son accès doit être garanti à tous, en toutes circonstances. Cela implique une politique
1616 volontariste qui, dans le cadre municipal, lutte contre le désengagement de l'Etat dans ce
1617 domaine et pour le maintien des hôpitaux et maternités publics de proximité.

1618

1619 Nous voulons penser une politique de la gratuité qui s'intéresse à tous les aspects de la vie,
1620 tout au long des âges de la vie. Ainsi nous militons pour la gratuité des services de la petite
1621 enfance, et pour la gratuité de l'éducation (livres, fournitures, périscolaires...).

1622 La réforme des rythmes scolaires induit une augmentation du temps périscolaire pris en
 1623 charge par la commune. Selon les lieux, ces activités pourront être payantes. Nous
 1624 refusons ce nouveau recul de la gratuité du service public de l'éducation.

1625 Nous voulons aussi que les services essentiels que sont le transport, la santé, la possibilité
 1626 de se cultiver puissent être en libre accès.

1627 Pour la culture, nous mettrons en œuvre une gratuité des lieux municipaux comme les
 1628 musées. De même, les "Maisons d'éducation populaire et de pratiques artistiques" que
 1629 nous créerons permettront de s'approprier les savoirs et de s'initier aux pratiques artistiques
 1630 gratuitement.

1631 En fin de vie, nous pensons également que les communes devraient pouvoir garantir la
 1632 gratuité des services funéraires.

1633 C'est dans une logique d'intérêt général que nous militons pour la gratuité d'accès aux bien
 1634 communs et services publics essentiels.

1635

1636 **V. La gratuité comme outil de la planification écologique**

1637

1638 Parce que nous sommes dans une perspective écosocialiste, nous visons à la fois la
 1639 limitation des impacts des activités humaines sur les écosystèmes et en même temps le
 1640 progrès social. Ainsi nous voulons choisir ce qui peut relever de la gratuité en fonction de ce
 1641 double objectif. C'est pour cela que la gratuité est pour nous un outil de la planification
 1642 écologique que nous appelons de nos vœux pour engager la transition vers un système
 1643 respectueux de l'environnement et socialement juste. Nos politiques locales mettent en
 1644 œuvre ces principes.

1645 Nous voulons rendre gratuit les transports en commun en cohérence avec un plan de
 1646 déplacement urbain qui favorise le report modal de la voiture individuelle vers le transport
 1647 en commun ou les modes de transport doux (vélo, marche). C'est un élément d'une
 1648 politique écosocialiste à l'échelle communale. Il s'agit ici de conjuguer l'impératif de
 1649 réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) et de particules polluantes néfastes
 1650 à la santé humaine, avec l'exercice du droit à la mobilité.

1651 Nous voulons rendre gratuits les premiers mètres cubes d'eau nécessaires à la vie et dans
 1652 le même temps renchérir les mésusages et gaspillages d'eau. Nous mettrons en place une
 1653 tarification progressive de l'eau, comme le permettent déjà plusieurs textes de loi et
 1654 jurisprudences. La distinction entre « eau vitale », « eau utile » et « eau de confort ou de
 1655 luxe » permet de garantir l'accès de tou-te-s à une ressource vitale et de décourager les
 1656 gaspillages pour préserver une ressource toujours plus rare.

1657

1658

1659 **VI. Comment mettre en place la gratuité ?**

1660

1661 Notre objectif est d'instaurer des espaces de gratuité. Nous instaurerons des expériences
 1662 de gratuité effective dans nos communes et les défendrons à l'échelle des
 1663 intercommunalités. En fonction des situations locales, nous étendrons progressivement la
 1664 gratuité à l'un ou l'autre des biens communs et services publics essentiels. Nous n'excluons
 1665 pas de mettre en place des expériences de gratuité intermédiaire au profit de certaines
 1666 catégories de citoyens ou des politiques tarifaires à caractère social, mais nous
 1667 maintiendrons l'objectif politique de la gratuité. Nous voulons par là donner à voir des choix
 1668 politiques différents.

1669

1670 Cela implique une part d'imagination et de volontarisme politique. Certaines de ces
1671 expériences de gratuité sont peu coûteuses, d'autres peuvent être financées dans le cadre
1672 de choix différents dans le budget municipal et en priorisant différemment les dépenses.¹¹

1673

1674 Cela implique des choix politiques se traduisant dans des orientations budgétaires que nous
1675 assumerons. Cela implique de penser le financement des services de manière globale.

1676 Comme dit par ailleurs, les régies publiques sont un des outils à notre disposition.

1677 L'outil de la régie permettra la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour tou-te-s. Nous
1678 financerons ces gratuités en renchérissant quelque peu l'usage professionnel, de confort et

1679 de luxe. Il ne doit pas nous échapper que l'activité économique utilise 90% du volume d'eau
1680 prélevé dans la nature. Notons que dans l'état actuel de la législation, les entreprises sont
1681 exonérées à hauteur de 60% de leur charge d'eau avant impôt.

1682

1683 Nous mobiliserons des ressources nécessaires pour financer la gratuité des transports,
1684 nous utiliserons comme le permet la loi, la taxe versement transports versée par les
1685 entreprises de plus de 9 salariés. Cette taxe est plafonnée selon l'importance de la
1686 population mais, dans certaines communes ou intercommunalités, elle suffit à financer la
1687 gratuité en couvrant la part des recettes qui provient de la vente de titres. Dans certains
1688 cas, il est plus coûteux d'émettre des titres et de les contrôler que leur vente ne rapporte en
1689 réalité.

1690

1691 Nous sommes conscients du cadre financier contraint dans lequel les communes et les
1692 intercommunalités se trouvent du fait des politiques d'austérité. Nous ne prétendons pas
1693 rendre gratuits immédiatement l'ensemble de ces biens communs et services publics. Pour
1694 autant la gratuité est pour nous un objectif politique essentiel qui vaut le coup qu'on se
1695 batte. Ainsi nous continuerons à exiger de l'Etat les ressources qui sont nécessaires à la
1696 politique progressiste que nous défendons.

1697

1698 Ainsi nous n'acceptons pas le transfert sans moyens suffisants d'une part de l'accueil des
1699 enfants tel que la réforme des rythmes scolaires l'impose. Nous continuerons à exiger une
1700 véritable péréquation pour que le service public d'éducation, comme tous les services
1701 publics, soit le même en tous points du territoire.

1702 Nous continuerons à nous mobiliser pour une véritable réforme fiscale qui donne aux
1703 communes et intercommunalités les moyens d'agir.

1704

1705

1706

1707

1708

1709

1710

1711

1712

11 Sur les ressources financières possibles, voir la bataille pour une autre fiscalité et la contribution des entreprises au développement local, au chapitre 1 « Sortir la finance de la vie communale »

Des radicalités locales pour l'écosocialisme.

Texte d'orientation programmatique pour les élections municipales et intercommunales de 2014

1713 Chapitre 5 : Vivre la commune comme espace 1714 d'émancipation citoyenne

1715

1716 I. La commune, lieu de la souveraineté populaire

1717

1718 Est-il possible de contribuer à l'émancipation dans le cadre d'une politique municipale ?
1719 Question d'autant plus importante que les notions « *d'implication citoyenne* » ou de «
1720 *souveraineté populaire* » tendent à disparaître au profit d'un vocabulaire développé sous
1721 couvert de technicité, tel que « *rationalité* », « *économies d'échelle* »... Vocabulaire qui
1722 sous-tend en miroir que l'échelle communale ne serait plus adaptée pour relever les « défis
1723 de la modernité » parce qu'elle serait source de dépenses excessives voire de gaspillages !

1724

1725 C'est d'ailleurs une des justifications avancées en ce qui concerne l'acte III de la
1726 décentralisation. Ces élections nous donnent l'occasion, à l'opposé de ce qui s'est passé
1727 jusqu'à maintenant, de rendre publics les enjeux de ce débat. Il ne s'agit pas d'une question
1728 technique qui ne concernerait que les élus mais il s'agit de décider face à l'emprise de la
1729 finance et l'austérité aveugle de quelle organisation de la puissance publique démocratique
1730 et républicaine nous avons besoin.

1731 Pour nous la commune est l'échelon de la vie démocratique le plus pertinent pour
1732 construire, avec les citoyens, les politiques locales et cogérer les services publics qui en
1733 découlent. Aussi, nous refusons les transferts de pouvoir au profit d'instances de second ou
1734 de troisième degré comme le haut conseil des territoires et la conférence territoriale de
1735 l'action publique. Non seulement elles échapperont à tout contrôle démocratique mais elles
1736 renforceront les baronnies.

1737 Nous sommes favorables à des intercommunalités fondées sur la solidarité et des projets
1738 partagés et non sur la mise en concurrence des territoires. Nous exigeons la protection des
1739 biens communs et fondamentaux par les services publics et non l'encouragement à leur
1740 marchandisation et privatisation. Enfin nous affirmons que la République commande
1741 l'égalité de traitement entre tous les citoyens et non un exercice de la citoyenneté à
1742 géométrie variable.

1743

1744 C'est au nom de ces principes que nous nous opposons à la métropolisation, c'est à dire la
1745 surconcentration de moyens au profit de territoires « économiquement performants » et
1746 donc jugés dignes de participer à la concurrence car d'ores et déjà ils concentrent richesses
1747 et équipements. Cette vision concurrentielle aboutit à l'abandon de territoires entiers :
1748 ruraux, périurbains, quartiers populaires. Ce sont les oubliés de la compétitivité. C'est
1749 pourtant là où précisément l'action publique doit être renforcée, là où l'abstention et le vote
1750 FN et d'extrême-droite ne cessent d'augmenter... là où le chômage explose, où la mobilité
1751 est une réelle difficulté, où la précarité énergétique concerne un nombre croissant de nos
1752 concitoyens et où l'accès aux services publics est le plus difficile.

1753

1754 **Pour nous, la réponse à la crise ne se trouve pas dans plus d'austérité ni dans la**
1755 **mise en œuvre de politiques technocratiques éloignées des préoccupations**
1756 **quotidiennes du citoyen.**

1757

1758 Aujourd'hui l'échelle intercommunale fonctionne sur le « marchandage » en catimini. Le

1759 débat y est réduit au « strict minimum » de façade. Le « consensus » se fait en dehors de
 1760 tout contrôle citoyen. Les conflits « de territoires » y prévalent car les élus désignés par
 1761 chacune des communes membres plutôt que par l'ensemble de l'intercommunalité, ont
 1762 tendance à défendre leur territoire plutôt que l'intérêt général. Cette situation devient
 1763 caricaturale lorsqu'il s'agit d'accueillir un nouvel équipement public dont les retombées en «
 1764 capital électoral » peuvent être conséquentes. Ou au contraire lorsqu'il est jugé comme
 1765 impopulaire. Le fonctionnement politique intercommunal tel qu'il existe aujourd'hui
 1766 s'apparente à un sacre de notables et à une politique publique réduite au minimum dont les
 1767 citoyen-ne-s sont exclu-e-s du processus de décision comme de contrôle.

1768 Pourtant l'intercommunalité est nécessaire et vitale en zone urbaine comme en zone rurale.
 1769 Mais alors, il faut penser « mutualisation de projet ». L'assainissement collectif en zone
 1770 rurale par exemple ne peut se concevoir qu'au travers d'une mutualisation des moyens
 1771 financiers et humains. Aucune commune de moins de 300 habitants ne dispose de moyens
 1772 nécessaires à la conception et à la réalisation de son propre assainissement. Il en est de
 1773 même pour les transports, l'école, la santé, ou toutes autres activités humaines essentielles
 1774 à la communauté.

1775
 1776 Pour éviter une centralisation des pouvoirs d'une municipalité démographiquement
 1777 prépondérante sur un territoire donné, mais aussi pour permettre l'expression et le choix
 1778 démocratique entre des projets alternatifs, il serait juste de procéder à l'élection des
 1779 délégués aux intercommunalités au suffrage universel direct à la proportionnelle sans
 1780 partition « commune par commune ».

1781
 1782 **Or pour autant, la commune reste un échelon déterminant de la vie démocratique de**
 1783 **la République** : pertinent pour construire, avec les citoyen-ne-s, les politiques locales de
 1784 solidarité et repenser les services publics qui en découlent. Il ne s'agit pas de nier l'utilité
 1785 des autres échelons de collectivités mais de refuser de voir disparaître le lien entre le vote
 1786 d'une majorité politique issue des urnes (le suffrage universel) et l'application de politiques
 1787 publiques (la souveraineté populaire). Nous refusons de voir concentrés les pouvoirs entre
 1788 quelques mains « invisibles » et ainsi éloignés des citoyen-ne-s.

1789 Si la coopération intercommunale est justifiée, elle ne disqualifie pas pour autant la
 1790 dimension communale de l'action publique. En particulier en ce qui concerne la mise en
 1791 œuvre de services publics de proximité comme l'accueil public de la petite enfance, les
 1792 politiques éducatives, d'animation socioculturelle, ou encore de prévention ou de suivi
 1793 social.

1794 1795 **II- L'aménagement du territoire pour ralentir la ville**

1796
 1797 **Comment développer la solidarité entre les territoires et les populations ?** Comme
 1798 pour l'ensemble des questions qui se posent à tout élu, l'agglomération est à la fois l'échelle
 1799 où s'organisent les solidarités mais également l'échelle où doit être pensé l'aménagement
 1800 de toutes les fonctions. Les services publics locaux ne doivent pas être questionnés
 1801 uniquement sous l'angle de la tarification et de la gratuité mais aussi de leur pertinence et
 1802 de leur lieu d'implantation (construire un centre de loisirs ou une crèche, proche des lieux
 1803 d'habitation et des lieux de vie). .. Autant de questions qui concernent tout autant le
 1804 logement, les activités économiques, les déplacements... Que veut-on faire de la commune
 1805 ? Cette question voit s'affronter les tenants de la compétition entre territoires et les tenants

1806 d'un aménagement spatial qui associe et développe les coopérations. La taille de la
 1807 collectivité et son inscription dans un espace plus vaste (bassin de vie et /ou d'emploi) sont
 1808 à prendre en compte dans l'optique de coopérations entre territoires.

1809

1810 **Nous observons dans les villes, les agglomérations mais aussi dans les zones**
 1811 **rurales les conséquences néfastes d'une dissociation des espaces** : ici les vastes aires
 1812 commerciales et industrielles, là les zones d'habitations, là encore les « centres d'affaires »
 1813 censés concentrer l'emploi... L'une des conséquences de cette spécialisation de l'espace a
 1814 été la réduction de services publics, autrefois outil de solidarité et d'aménagement du
 1815 territoire (écoles, PTT, perceptions, hôpitaux, centres de sécurité sociale etc...) Aujourd'hui,
 1816 les sous-préfectures sont menacées et, comme ailleurs, les collectivités locales doivent
 1817 suppléer au désengagement de l'Etat, accroissant les inégalités sociales et le sentiment de
 1818 relégation perçu par une partie croissante des citoyen-ne-s, en zone rurale comme dans les
 1819 quartiers populaires.

1820 Quand l'individu se perd à cause des temps aliénants, il n'a plus de temps pour lui, encore
 1821 moins pour les autres. La vie sociale, la vie collective, s'en ressent. La Ville doit pourtant
 1822 constituer l'espace de résolution de ces problèmes modernes. Pour ce faire, elle doit
 1823 assumer, dans son espace, cinq fonctions essentielles : La fonction logement, la fonction
 1824 activités économiques, la fonction services, la fonction sociale et une fonction écologique,
 1825 pour bien vivre dans un environnement partagé et équilibré. Car dans la ville lente, le social
 1826 et l'écologie sont indissociables.

1827

1828 Donc contre la spécialisation de l'espace et pour une vie plus douce à toutes les échelles,
 1829 nous prôtons la mixité fonctionnelle.

1830

1831 **Il faut changer notre rapport à l'espace.** La société « moderne » a dénaturé l'espace en
 1832 généralisant les super-axes de communication pour que vive la civilisation de la voiture du «
 1833 toujours plus vite, toujours plus loin ». C'est le principal responsable de l'éloignement de
 1834 l'habitat, du travail et des loisirs. Changer ce rapport à l'espace, c'est par exemple repenser
 1835 nos modes de déplacements, mais aussi notre façon de considérer la rue et l'espace public.
 1836 Il convient de lutter contre l'aménagement de l'espace public basé sur la prévention
 1837 situationnelle (dans une approche sécuritaire). Ces concepts sont mis en œuvre au
 1838 quotidien dans nos villes et conduisent par exemple au mobilier urbain anti SDF. La
 1839 réalisation d'un « code de la rue » permettra de ne pas laisser la rue uniquement à la
 1840 voiture.

1841 Il faut changer aussi notre rapport au temps. Si les économistes nous répètent que «Le
 1842 temps, c'est de l'argent», ralentir la ville implique de rendre au temps sa dimension
 1843 qualitative. Nous revendiquons, par exemple, le droit à la nuit, au repos, en éteignant les
 1844 lampadaires, et en maintenant la fermeture des commerces le dimanche. Nos programmes
 1845 locaux doivent promouvoir cet autre mode «d'habiter» que nous défendons pour ralentir la
 1846 ville. Les temps de trajet entre domicile et travail, le temps que l'on consacre à la
 1847 consommation, tout ce temps aliénant réduit de manière dramatique le temps de
 1848 l'émancipation et de la vie sociale... bref de l'implication citoyenne hors de la domination
 1849 consumériste.

1850 La ville que nous entendons construire est une ville qui vise à ralentir le rythme que la
 1851 société capitaliste impose aux individus, qui ne sont envisagés qu'en tant que producteurs
 1852 et consommateurs.

1853 **Les enjeux sont aussi ceux d'un aménagement équilibré du territoire** qui permette le
 1854 bien vivre aussi bien à la ville qu'à la campagne. En zone rurale, l'urgent est de restaurer la
 1855 continuité des services publics et de permettre un dynamisme démographique et
 1856 économique des communes rurales. Dans les quartiers populaires, la désertification des
 1857 services publics est aussi une réalité. C'est d'ailleurs un des sujets cruciaux pour qui
 1858 s'attache à l'égalité entre tous les citoyen-ne-s sur l'ensemble du territoire. L'urbanisme, au
 1859 travers notamment des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des schémas de cohérence
 1860 territoriale (SCOT), est le premier outil de planification pour stopper l'étalement urbain,
 1861 destructeur de terres agricoles et naturelles, en densifiant les agglomérations (villes et
 1862 villages) par un urbanisme compact, de façon à réduire les temps de déplacements entre
 1863 les différentes fonctions de la ville : le développement économique pour créer des emplois
 1864 qui profiteront aux habitants; l'habitat pour assumer et réaliser la mixité sociale notamment
 1865 en respectant l'obligation des 20% de logements sociaux (30% en zone dense) ; des
 1866 services publics pour permettre l'accès aux biens communs ; l'accès à la culture, aux sports
 1867 et aux loisirs ; des espaces de nature préservés, accessibles à tous, quel que soit son
 1868 milieu social, son quartier, sa condition ou sa situation de handicap.

1869
 1870 **Cette dissociation est non seulement responsable de coupures urbaines ferroviaires**
 1871 **et/ou autoroutières, mais aussi de l'éparpillement des fonctions et des activités qui**
 1872 **amènent à de la ségrégation sociale, mais aussi à l'explosion de friches et autres**
 1873 **terrains délaissés qu'on arrive difficilement à réinscrire dans les trames et dynamiques des**
 1874 **agglomérations. Ces vastes emprises foncières, souvent situées dans des espaces de**
 1875 **l'entre-deux, ont souvent été utilisées pour loger des usages qui posent problème du point**
 1876 **de vue environnemental (décharges, lieux d'enfouissement, équipements de transport**
 1877 **d'énergie et autres lieux plus ou moins contrôlés, etc.), tout en y autorisant la construction**
 1878 **d'habitats modestes qui subissent les conséquences de ces voisinages contraignants. Dans**
 1879 **ces territoires de « l'entre deux » il y a un cumul d'urgences qui passent principalement par**
 1880 **le développement de services publics (équipements de santé, de transports, d'éducation,**
 1881 **culturel...) et la mise en œuvre de dispositions écologiques contraignantes pour les**
 1882 **pouvoirs publics et non les populations. Nous pouvons nous donner quelques objectifs**
 1883 **notamment pas plus de 15 mn à pied et/ou à vélo pour toute structure d'accueil de la petite**
 1884 **enfance (crèche/ école maternelle et primaire) ; le développement de l'accès aux transports**
 1885 **en commun, qui ne se réduit pas aux transports ferrés mais à un meilleur partage des**
 1886 **espaces publics (routes...) et à un alignement des horaires et des cadencements sur ceux**
 1887 **des transports ferrés. La principale bataille n'est pas sur la vitesse (qui ne fait pas gagner**
 1888 **du temps mais de l'espace) mais sur la régularité. Autant de défis qui permettraient de**
 1889 **libérer du temps mais aussi de réduire le stress qui s'accroît avec les distances. La maîtrise**
 1890 **de l'espace, enjeu collectif premier, est donc nécessaire.**

1891
 1892 **Maîtriser le foncier** en agglomération c'est bien sûr mener une politique de lutte contre la
 1893 spéculation immobilière mais également de réduction de l'étalement urbain afin de
 1894 préserver et d'affecter les espaces au mieux de leurs caractéristiques aux diverses
 1895 fonctions humaines. Maîtriser le foncier en zone rurale et périurbaine c'est aussi conserver
 1896 des espaces nécessaires à l'agriculture paysanne, indispensable à un développement qui
 1897 cherche à préserver les ressources et le développement des circuits courts. Les élu-e-s du
 1898 PG défendront une plus grande maîtrise publique des sols. C'est dans cet état d'esprit que
 1899 l'on pourra construire un plan local de l'urbanisme (PLU) permettant d'assigner les espaces

1900 nécessaires à la mise en œuvre des quatre fonctions énumérées ci-dessus. L'élaboration
 1901 de cet outil règlementaire permet de mener le débat sur des questions aussi essentielles
 1902 que l'emprise des constructions au sol et l'arbitrage sur la question de la hauteur des
 1903 bâtiments d'habitat sachant que des hauteurs croissantes diminuent les emprises. Ce qui
 1904 libère des espaces pour les autres fonctions. C'est aussi dans ce cadre qu'habitants et élu-
 1905 e-s peuvent fixer des objectifs en termes de densité d'emploi à l'hectare, avec le même
 1906 objectif de densification. C'est aussi l'occasion de remettre en cause les logiques du tout
 1907 tertiaire des nouvelles zones d'activités qui relayent toujours plus loin en périphérie l'activité
 1908 industrielle pourtant essentielle pour notre pays et soumettent des territoires entiers aux
 1909 desiderata de quelques multinationales qui jouent sur la concurrence entre les territoires
 1910 sans se soucier des conséquences pour les salariés ou les habitants.

1911
 1912 **La question du logement** n'est pas la même selon que l'on se situe en zone urbaine très
 1913 dense où la spéculation immobilière a contribué à renchérir les prix du foncier et en zone
 1914 rurale où habitat rime souvent avec isolement. Si les mécanismes à utiliser ne sont pas
 1915 identiques, l'objectif est le même : il s'agit d'imaginer des outils afin que les services restent
 1916 accessibles à tous et où la solidarité puisse se développer (services publics, aides
 1917 sociales...).

1918 Ainsi en zone urbaine dense où la spéculation immobilière contraint de nombreuses familles
 1919 à déménager loin des centres urbains nous opposons un mot d'ordre « Ne pas laisser faire
 1920 la loi du marché » car le logement est un droit, ce ne doit pas être une marchandise dopée
 1921 par les dispositifs de défiscalisation.

1922 Ainsi nous considérons que toute politique du logement s'articule autour d'un programme
 1923 de développement du logement social de 30% en zone dense -en favorisant le logement
 1924 très social (PLAI) et véritablement social (PLUS) afin que la ville reste ou redevienne
 1925 accessible aux familles populaires. Pour ce faire nous développerons des politiques de
 1926 maîtrise du foncier et de plafonnement du prix au m². Ainsi nous exercerons le droit de
 1927 préemption pour construire des logements accessibles aux familles les plus modestes. Il
 1928 convient de mettre en œuvre les servitudes de mixité sociale en imposant aux promoteurs
 1929 que, dans tout projet de construction de plus de 800 m² de surface plancher, 30% soient
 1930 dédiés aux logement sociaux.

1931 Par ailleurs, faire respecter le droit au logement, c'est aussi développer des outils de
 1932 prévention des expulsions locatives et mener les mobilisations nécessaires pour qu'il n'y ait
 1933 pas d'expulsions sans relogement. Les demandeurs de logement doivent bénéficier d'un
 1934 accompagnement juridique et militant pour faire valoir leurs droits par un partenariat entre
 1935 ville et associations.

1936 La lutte pour la résorption de l'insalubrité mobilisera les services municipaux, avec un
 1937 objectif de réalisation effective des travaux incombant aux propriétaires. Il convient de
 1938 renforcer la lutte contre les marchands de sommeil et contre le mal logement en mutualisant
 1939 les Services Communaux d'Hygiène et de Santé entre communes de plus de 20 000
 1940 habitants et petites communes. Nous nous réservons également le droit de réquisitionner
 1941 des logements vides pour des situations de crise ou pour contrer des situations
 1942 spéculatives abusives.

1943 Pour Paris-Marseille-Lyon, les objectifs de logements sociaux doivent être remplis par
 1944 arrondissement et non comptabilisés à l'échelle de la ville entière.

1945
 1946 En ce qui concerne le secteur rural et péri urbain, il est nécessaire d'implanter des services

1947 publics, de concevoir de l'espace public partageable et animé afin d'éviter ces villages quasi
 1948 zones mortes et à coup sûr paradoxalement zones dortoirs. La relocalisation d'activités
 1949 socialement utiles et écologiques est cruciale. Cela suppose d'être volontaristes. L'un des
 1950 moyens de revitaliser la campagne est de permettre l'implantation de l'autoconstruction
 1951 (habitat) pour les adeptes du mode de vie décroissant sur des terrains en friches via bail
 1952 emphytéotique modique. Ne seront acceptées que les constructions autonomes en énergie
 1953 et en assainissements et non les "bidonvilles".

1954
 1955 **La libération du temps dont dispose l'individu**, c'est aussi une démarche
 1956 fondamentalement écologique, qui prévient les trajets individuels longs et polluants et crée
 1957 les conditions pour privilégier les transports collectifs sur des temps plus courts. La mise en
 1958 œuvre de ces objectifs nécessite une méthode : la planification écologique¹² et plusieurs
 1959 outils. L'un d'entre eux demeure la démocratie participative réelle, pas celle qui se cantonne
 1960 à entendre l'expression des groupes de pression constitués. L'enjeu consiste à permettre à
 1961 chacun de s'appropriier la démarche, ses buts et donc de participer en conscience à la
 1962 construction de son espace de vie partagé. Les élus conservent, outre la responsabilité de
 1963 mener à bien le mandat qu'ils ont reçu des électeurs, celle de maintenir l'intérêt général
 1964 contre les intérêts particuliers.

1965 1966 **III- Une politique de développement des services publics**

1967
 1968 La Révolution citoyenne repose sur un haut niveau d'éducation et d'émancipation.

1969
 1970 L'école de la République est l'outil majeur des politiques éducatives par l'accès égalitaire
 1971 aux savoirs, à la culture et au sport. Les écoles primaires (maternelles et élémentaires) sont
 1972 une priorité budgétaire à mettre en avant. Le maintien de classes à effectif réduit est un
 1973 combat à mener aux côtés des personnels, des enseignants et des parents d'élèves. Les
 1974 élus veilleront à l'entretien et à la construction d'écoles à échelle humaine, dotées
 1975 d'espaces extérieurs, de salles de restauration, de dortoirs pour les plus petits, de salles
 1976 d'évolution, le tout permettant un accueil de qualité. Des intervenants sportifs et de la
 1977 culture professionnels soutiendront les enseignants. Dans les communes comportant
 1978 plusieurs écoles, l'affectation des élèves dans le premier degré se fera selon une
 1979 sectorisation de la commune, visant à faire prévaloir l'intérêt général contre les logiques de
 1980 mise en concurrence scolaire, les agissements clientélistes et favorisant la mixité scolaire.

1981 Nos élus feront de la dotation par élève une des conditions de la gratuité scolaire car elle
 1982 permet de fournir le matériel scolaire nécessaire.

1983 Les élus du Parti de Gauche s'opposeront la mise en place de la réforme des rythmes
 1984 scolaires qui délègue aux communes des missions qui doivent être assurées par l'Etat.
 1985 Cette réforme antirépublicaine conduira à l'accentuation des inégalités entre communes «
 1986 riches » et communes « pauvres ».

1987
 1988 Si les premières campagnes que mènent les élus sont le maintien et le développement du
 1989 service public d'éducation, tout particulièrement les écoles publiques maternelles et
 1990 primaires, il s'agit aussi de mettre en œuvre un véritable service public de la petite enfance.
 1991 Nous revendiquons ce service public au nom des droits des enfants, au nom du droit

12 Sur la planification écologique locale, voir le chapitre 2 « L'échelon communal : un niveau d'expérimentation de la planification écologique »

Des radicalités locales pour l'écোসocialisme.

Texte d'orientation programmatique pour les élections municipales et intercommunales de 2014

1992 fondamental à l'Education, à la socialisation, à une prise en charge dès le plus jeune âge,
 1993 pour permettre aux enfants de vivre avec d'autres enfants, d'autres adultes, pour permettre
 1994 un brassage social, essentiel à tous.

1995 Nous revendiquons ce service public aussi au nom des droits des femmes : les services
 1996 publics de la petite enfance sont un des outils essentiels à une politique réelle et ambitieuse
 1997 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, contribuant à l'accès au monde du
 1998 travail.

1999 Or au moment où s'engage le débat sur les retraites nous savons que l'équilibre du régime
 2000 de retraite par répartition serait assuré si la France renforçait les moyens publics en faveur
 2001 de l'accueil de la petite enfance, indispensables pour l'augmentation du taux d'emploi des
 2002 femmes. Cela implique, par delà les grands discours, des moyens financiers conséquents
 2003 en termes de service public, à l'opposé de toute politique d'austérité.

2004 Cela passe aussi par une campagne pour l'abrogation de la loi Carle qui ponctionne les
 2005 finances des collectivités locales, les contraignant à financer sur fonds publics
 2006 l'enseignement privé très majoritairement confessionnel. Faisons vivre la règle : l'argent
 2007 public au seul service public. De même le développement du nombre de places d'accueil en
 2008 crèche publique nécessite une réforme de la dotation globale de fonctionnement qui
 2009 pénalise les petites collectivités.

2010
 2011 **Le développement d'une politique municipale en faveur des services publics passe**
 2012 **par le soutien au secteur culturel.** Il est inconcevable que le budget dédié à la culture soit
 2013 la variable d'ajustement des budgets municipaux ou intercommunaux. La culture, la création
 2014 peuvent être des leviers d'émancipation. Toutes les communes du fait de leur taille n'ont
 2015 pas les mêmes moyens pour développer des politiques culturelles.

2016 Une bonne politique culturelle doit avant tout être basée sur l'idée d'une présence
 2017 permanente de l'art dans la « cité » et notamment dans l'espace public. En généralisant à
 2018 tous les bâtiments publics le 1% artistique, en installant partout des œuvres d'art, en
 2019 favorisant l'implantation de compagnies de spectacle vivant , par exemple en transformant
 2020 des friches industrielles en espace de création, voire en permettant à des artistes d'accéder
 2021 à des statuts d'agents territoriaux. La mise à disposition de lieux d'exposition et
 2022 d'expression, permanents ou non, permettra aux artistes d'être des acteurs de la politique
 2023 culturelle.

2024 Le livre est un moyen formidable d'évasion, de conscientisation, de diffusion des idées. Il
 2025 s'adresse à toutes et tous, indépendamment de l'âge, de la condition sociale. La lecture
 2026 publique devra être favorisée et développée. La densité des réseaux de bibliothèques ou
 2027 médiathèque et son animation par des professionnels en nombre suffisant, avec une
 2028 présence en particulier dans les quartiers populaires, sont des conditions de l'accès de tous
 2029 au livre. En outre, nos élus soutiendront la librairie indépendante confrontée aux problèmes
 2030 de loyers dans les centres villes et nous interviendrons directement pour permettre
 2031 l'implantation de librairies dans les quartiers populaires.

2032
 2033 Reste que le secteur culturel est confronté à toujours plus de difficultés du fait de la
 2034 Révision générale des Politiques publiques (RGPP devenue « Modernisation de l'Action
 2035 Publique » sous Hollande) et des désengagements financiers qui réduisent le périmètre de
 2036 l'action publique. Autant de remises en cause possibles des financements croisés (70% du
 2037 financement public provient des collectivités territoriales) en faveur de l'art et de la culture,
 2038 des enseignements artistiques, de la lecture publique, de l'action culturelle, et de l'éducation

2039 populaire...

2040 Nous devons nous interdire également les velléités d'instrumentalisation de l'art et la culture

2041 à des fins de paix sociale en théorisant autour d'une « culture pour chacun » qui n'aboutirait

2042 en fait qu'à enfermer des groupes sociaux entiers dans «leur» culture supposée, au lieu

2043 d'ouvrir largement le partage et l'appropriation par toutes et tous de toutes les cultures.

2044 Les politiques culturelles des élu-e-s du Parti de Gauche doivent s'atteler à affranchir notre

2045 économie de la culture de la soumission à l'argent mais également à refuser de limiter

2046 l'action culturelle « communautarisée» qui voudrait que l'on fasse du RAP dans les

2047 quartiers populaires, de la musique lyrique dans les centres urbains. Nous refuserons aussi

2048 une utilisation de la culture visant la gentrification des centres villes et une pratique de

2049 l'événementiel qui n'a qu'un but de communication.

2050 Nous nous attacherons également à mettre en place, partout où c'est nécessaire, les

2051 agents et les outils de médiation, pour casser les à priori et les présupposés, pour rendre

2052 l'art réellement accessible à tous. Cet accès de tous doit se construire dès le plus jeune âge

2053 par la mise en relation des secteurs de la petite enfance, des écoles et des directions

2054 culturelles. Il s'agit ensuite de mettre en relation le citoyen, pris dans son environnement

2055 social, professionnel, associatif, avec les lieux des créations de manière concrète en

2056 mettant en place une politique tarifaire, voire de gratuité, une politique d'implantation et une

2057 politique de transport adéquate.

2058 En conclusion, notre choix de civilisation repose sur la capacité de la personne humaine à

2059 penser, agir, et s'émouvoir. La confrontation aux arts permet de devenir citoyen éclairé

2060 exigeant et ouvert.

2061

2062 **IV. Encore et toujours : défendre et faire vivre la laïcité**

2063

2064 **Quand les services publics disparaissent c'est notre projet d'émancipation citoyenne**

2065 **qui recule.** Car là où les services publics disparaissent (fermetures de maisons de

2066 quartiers, de centres de soin, d'équipements publics, de crèches publiques) d'autres

2067 prennent le relais. Bien sûr les marchands notamment dans le secteur culturel, mais ils ne

2068 sont pas les seuls ; ainsi il s'agit d'interroger les finalités recherchées par certains secteurs

2069 associatifs. En l'absence de politique municipale en faveur des adolescents, est-il judicieux

2070 de subventionner par exemple des associations de scoutisme ne répondant pas aux

2071 principes républicains et non reconnue d'utilité publique comme les scouts d'Europe ? La

2072 réponse paraît évidente. Impossible également d'ignorer à Paris que les financements

2073 publics alimentent, faute de place en crèches publiques, les crèches Loubavitch qui y

2074 poursuivent leur prosélytisme religieux sur fonds publics. Mais il en va également de la

2075 même logique lorsqu'une collectivité renonce à mettre en place un service public d'aide aux

2076 devoirs et qu'elle délègue cette mission à des associations peu ou prou culturelles.

2077 Ces politiques encouragées par des élus qui veulent « la paix sociale » ou qui confient,

2078 parfois en toute bonne foi, les clés d'une politique « sociale et culturelle » à des

2079 associations culturelles, sont autant d'accommodements déraisonnables qui ponctionnent de

2080 surcroît les budgets municipaux. Autant de financements qui ne serviront pas à renforcer les

2081 services publics. Confondre le culturel, le culturel et le social, qui relèvent pour les deux

2082 derniers de la responsabilité et de l'action publique, c'est autant de contournements de la loi

2083 de 1905. Nombre de mouvements politico-religieux ont investi le milieu associatif dans les

2084 quartiers populaires – et pas seulement l'islam- on assiste au développement des «

2085 œuvres de charité », des évangélistes notamment.

2086 Lorsque l'on est élu-e-s du Parti de Gauche, on ne peut pas considérer que l'on peut
 2087 accorder des subventions à tous. D'un côté aux tenants du droit à la liberté de disposer de
 2088 son corps, en soutenant les politiques du Planning Familial et de l'autre, à des associations
 2089 qui développent un enjeu du contrôle des femmes, sous prétexte d'instaurer des repères
 2090 moraux dans un monde "amoral".

2091
 2092 Dans tous les domaines, l'Ecole, la culture, le sport et toutes les politiques publiques qui
 2093 visent à favoriser l'esprit critique, la création artistique, l'épanouissement personnel, le
 2094 développement de son corps, nous affirmons que les politiques municipales ne sont pas
 2095 des marchandises. Il s'agit de rompre avec le cours imposé par les libéraux et les
 2096 universités populaires sont un des outils à la disposition des collectivités. Elles permettent à
 2097 tous de continuer à se former et à réfléchir dans sa vie d'adulte pour faire en conscience
 2098 des choix de citoyen.

2099 **V- Santé publique – grand âge : des réponses locales**

2100
 2101 Les Centres communaux d'Action Sociale sont de compétence des communes, quelle que
 2102 soit leur taille. Cela signifie que l'on considère que la commune est un échelon pertinent
 2103 pour l'aide et l'action sociales, sans se substituer à l'action du Conseil Général. Elle apporte
 2104 une subvention qui équilibre son budget. Le Maire, souvent représenté-e par un-e adjoint-e,
 2105 préside le CCAS. Son mode de gestion invite à la cogestion, puisqu'y sont représentés à
 2106 parité les élu-e-s de la commune et les associations du secteur de l'aide sociale (handicap,
 2107 personnes âgées, lutte contre l'exclusion, petite enfance...). L'aide sociale dans son versant
 2108 obligatoire permet de prévenir les situations de dénuement. Les élu-e-s du PG devront y
 2109 mener des politiques permettant le suivi global des personnes en difficulté de manière
 2110 bienveillante et non dans une logique de contrôle social. Cela est particulièrement vrai des
 2111 bénéficiaires du RSA dont le suivi peut leur être délégué sous condition de financement du
 2112 CG. Du suivi d'impayés de loyer afin d'éviter des situations catastrophiques, à l'insertion en
 2113 passant par l'aide alimentaire quand c'est nécessaire, reconnaissons qu'aujourd'hui les
 2114 communes se doivent d'être en première ligne contre la pauvreté. Nous l'utiliserons aussi
 2115 comme un cadre privilégié pour développer des services publics en faveur de la
 2116 gérontologie, en particulier avec l'appui du Conseil Général.
 2117 C'est là que peut se jouer le relogement d'urgence, en particulier pour les femmes et les
 2118 jeunes.

2119
 2120 Nous devons prendre en compte l'allongement de la durée de la vie. Le grand âge et la
 2121 dépendance ne doivent plus être sources de profits : nous défendrons auprès des
 2122 départements, la mise en place d'équipements et de services totalement publics d'aide à la
 2123 dépendance.

2124 L'augmentation de la pauvreté et de la précarisation d'une part importante des citoyens
 2125 rend l'accès à la santé et aux soins d'autant plus difficile. Toutes les études prouvent qu'il
 2126 est en net recul. Nous assistons en même temps à un développement des « déserts
 2127 médicaux » et à une augmentation des contournements de soins d'une part croissante de la
 2128 population qui arbitre entre se soigner et payer son loyer... ou remplir le frigo. Ainsi,
 2129 permettre à tous d'accéder à la santé (selon la définition de l'OMS) est un enjeu majeur de
 2130 lutte contre les inégalités sociales et de redistribution des richesses. L'accès aux soins
 2131 passe, en premier lieu, par un soutien aux luttes de l'hôpital public et de la psychiatrie,
 2132 contre la tarification à l'activité, contre les franchises médicales, pour l'abrogation de la loi

2133 Bachelot (HPST)... bref pour la remise en cause de la nouvelle gouvernance qui soumet le
2134 secteur de la santé aux logiques comptables.

2135 Nous devons porter des propositions en matière de santé et de développement de celle-ci
2136 notamment avec l'ouverture de centres de santé municipaux, en commune rurale et dans
2137 les quartiers populaires.

2138 Evidemment la question de la suppression des franchises médicales ne sera pas résolue au
2139 niveau local mais le développement de financements publics, pour la création de centres de
2140 soins publics, doit être étudié dans le cadre de coopérations à l'échelle d'un bassin de vie.

2141 Alternative à la médecine libérale, ces centres exercent des activités de soins sans
2142 hébergement et constituent ainsi des structures sanitaires de proximité, pratiquant les
2143 premiers secours. Ils permettent de ramener des soignants grâce à un statut salarié, là où
2144 la médecine libérale a déserté le bassin de vie. Ces centres offrent de nombreux
2145 avantages. Le tiers-payant et les tarifs conventionnels de secteur 1 sont pratiqués, assurant
2146 une médecine abordable. De plus, ces centres accueillent davantage que les médecins
2147 libéraux les bénéficiaires de la CMU.
2148

2149 De même, nos élu-e-s défendront la création de services santé, dotés de compétences plus
2150 larges qu'un centre de soins, dans les municipalités qui en sont démunies. Ainsi cela
2151 permettra de mettre en œuvre et de relayer une action (ou politique) publique de
2152 prévention et d'accès à la santé sur le territoire municipal. S'appuyant par exemple sur la
2153 création ou le développement d'Atelier Santé-Ville, nos élus se battront pour défendre la
2154 pérennisation des postes, lorsqu'ils existent, des coordinateurs ASV. Aidé d'une analyse
2155 des besoins et de coordination des actions de santé sur le territoire, le service santé et
2156 l'ASV permettront le développement public des structures et dispositifs permettant à tous
2157 d'accéder à la santé.

2158 Le projet médical du service santé est attaché aux thèmes de santé publique: de l'accès
2159 aux soins pour tous, du dépistage, de la prévention et du suivi des maladies chroniques. Si
2160 un service santé ne relève pas des compétences habituelles d'une commune, il peut tout de
2161 même être un outil de la politique de la santé de la ville, via ses actions de prévention, de
2162 dépistage, d'éducation, tout en offrant des soins accessibles à tous.
2163
2164

2165 **Chapitre 6 : Le Vivre Ensemble, clef de voûte du** 2166 **pacte républicain**

2167
2168 *Notre société est confrontée à une crise profonde et globale (économique, sociale,*
2169 *écologique...). Cela se traduit non seulement par une plus grande précarité économique*
2170 *mais également relationnelle et identitaire. Les discriminations s'aggravent. Les atteintes*
2171 *aux libertés se multiplient. Il est devenu nécessaire de réaliser la refondation républicaine*
2172 *de notre pays conformément à sa devise de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.*

2173 *La question du vivre ensemble est plus que jamais posée face au modèle de société*
2174 *proposé par les néo-libéraux. Le vivre ensemble comme nous le défendons incarne*
2175 *également une forme de résistance face à la société individualiste érigée en modèle où*
2176 *chacun-e est mis en concurrence avec autrui, où tout devrait pouvoir se vendre et s'acheter.*
2177 *Il s'agit de nous mobiliser pour permettre aux citoyen-ne-s de s'ouvrir aux autres, d'aller au*
2178 *delà des idées reçues, de s'enrichir des différences, recréer du lien social, et ainsi retrouver*

2179 *leur place dans la société. Il est temps de construire à l'échelon local, un modèle*
 2180 *d'organisation où l'humain est au centre des préoccupations et où le vivre ensemble se*
 2181 *conjugue avec solidarité, dialogue, respect et tolérance.*

2182 *Vivre ensemble ne doit pas être une vaine formule. Il s'agit de nous mobiliser pour*
 2183 *permettre aux citoyen-ne-s de s'ouvrir aux autres, d'aller au-delà des idées reçues,*
 2184 *de s'enrichir des différences, mais aussi de trouver leur place dans la société. C'est*
 2185 *cela la République une et indivisible. Les élu-e-s du Parti de Gauche travailleront*
 2186 *donc à identifier dans leur commune les systèmes susceptibles d'empêcher ou de*
 2187 *rompre les liens entre les personnes, et donc de les mettre en difficulté, d'engendrer*
 2188 *des discriminations (racisme, sexisme, LGBTIphobie, discrimination à l'égard des*
 2189 *personnes en situations de handicap...) afin d'y mettre un terme et de garantir par la*
 2190 *même l'égalité des droits.*

2191

2192 **I. La laïcité, pilier de la République à tous les échelons**

2193

2194 La laïcité est le fondement même qui permet de se projeter dans un avenir commun par-
 2195 delà nos différences. A l'heure où toutes les formes d'intégrismes religieux tendent à se
 2196 développer et sont instrumentalisées, à l'heure où les libéraux et les marchands tentent
 2197 d'ouvrir de nouveaux débouchés, de conquérir de nouveaux espaces et d'atteindre de
 2198 nouvelles « cibles », nous devons réaffirmer que seule la laïcité est garante du vivre-
 2199 ensemble. Liberté de conscience et autonomie de jugement, égalité de droit, sens du bien
 2200 commun à tous : tel est le triptyque fondateur d'un idéal plus actuel que jamais.

2201

2202 Dire que la République est laïque signifie qu'elle est liée à l'ensemble du peuple et pas à la
 2203 partie qui croit. Il s'agit de défendre les droits inaliénables garantis à tous : la liberté absolue
 2204 de conscience en même temps que la liberté de croire et de ne pas croire. Dire qu'elle est
 2205 sociale signifie qu'elle doit jouer son rôle en matière de services publics et de droits
 2206 sociaux. La laïcité sera donc au cœur des valeurs portées par nos services publics et les
 2207 agents qui y travaillent.

2208

2209 Alors que l'école publique, laïque, ouverte à tous, souffre d'un manque de moyens qui tend
 2210 à compromettre sa mission éducative, le gouvernement actuel n'est revenu sur aucune des
 2211 lois mises en œuvre par la droite décomplexée légitimant et organisant la mise en
 2212 concurrence du service public d'éducation en sur-finançant l'enseignement privé
 2213 confessionnel !

2214

2215 Attaché au principe de « fonds publics à l'école publique », les collectivités devront revisiter
 2216 les mécanismes et contrats qui financent les écoles privées. Ce qui est valable pour la
 2217 remise en cause des concessions au privé (eau, assainissement, déchets...) devrait l'être
 2218 dans le premier service public de la République. Aucun financement public ne sera octroyé
 2219 à la construction ou à la rénovation d'établissements scolaires privés. Il en sera de même
 2220 pour les associations à caractère culturel. Nous exigerons l'abrogation de la loi Carle, parce
 2221 que la liberté d'enseignement n'induit pas l'obligation de financement ; parce que cette loi
 2222 organise la mort de nos villages, de nos quartiers, de nos écoles publiques !

2223

2224 Il s'agit également de garantir la gratuité et la laïcité des activités péri-scolaires, c'est-à-dire

2225 ni inféodées aux religions ni aux marques et lobbies économiques ; de lutter contre toute
 2226 ségrégation de genre dans l'espace public ; et de garantir un service de restauration
 2227 scolaire où les repas servis seront composés sur des bases d'équilibre nutritionnel, en
 2228 permettant une option de repas sans viande.

2229

2230 **II. Un féminisme municipal pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

2231

2232 Évoquer cette question, c'est d'abord et tout simplement faire de la prise en compte de la
 2233 moitié de la population, une obligation, un principe intangible ! C'est ensuite lutter
 2234 clairement contre le patriarcat qui veut enfermer les femmes dans des positions
 2235 subalternes. L'égalité hommes femmes, pour être portée transversalement à toutes les
 2236 politiques communales, peut s'appuyer sur une délégation spécifique et le refus des
 2237 stéréotypes de genre dans la répartition des domaines de compétences entre élu-e-s. Toute
 2238 mesure favorisant la participation des femmes dans l'espace public est un progrès.

2239

2240 • **Lutte contre le sexisme et éducation populaire**

2241 La lutte contre la domination masculine passe par celle contre le sexisme ordinaire et ses
 2242 fondements culturels, symboliques.

2243 Dès le début de mandat, il est nécessaire d'adopter un programme de promotion de
 2244 l'égalité, multipliant les formes (conférences gesticulées, théâtres forum, ateliers
 2245 d'autodéfense contre le sexisme ..., les lieux (équipements scolaires, centres de loisirs), les
 2246 publics (enfants, ado, adultes) et les thématiques (sexisme, violences, harcèlement de rue,
 2247 éducation à l'égalité pour les futurs parents, orientation).

2248 La création, la littérature, l'art permettent de susciter débats et prises de conscience en la
 2249 matière. Ces occasions doivent être saisies pour favoriser une culture égalitaire.

2250 Pour ce qui concerne l'espace public, le nom des rues et des structures, il faut assumer que
 2251 la parité soit un objectif, et le mettre en œuvre.

2252

2253 • **Mettre fin aux violences faites aux femmes**

2254 Les femmes subissent de nombreuses violences dans la rue, au travail mais aussi dans
 2255 leur foyer. Cela n'est pas un phénomène marginal ou secondaire. Il y a 75 000 viols par an,
 2256 une femme est tuée tous les 2 jours sous les coups de son conjoint.

2257 L'échelle municipale est celle de la proximité et des solutions immédiates, en particulier en
 2258 matière d'hébergement d'urgence et de relogement.

2259 Des agents formés pour cela, peuvent être amenés à intervenir auprès d'elles afin de les
 2260 guider dans leurs démarches de mise sous protection, de séparation, de relogement (quitte
 2261 à engager des coopérations avec des villes voisines pour favoriser l'éloignement), d'accès à
 2262 l'emploi, de soutien psychologique, notamment auprès des enfants témoins et parfois
 2263 victimes eux mêmes de violence.

2264 Les prostitué-e-s, véritables esclaves, doivent être soutenu-e-s et aidé-e-s pour échapper
 2265 aux griffes des réseaux de proxénètes plutôt que pourchassé-e-s comme c'est souvent le
 2266 cas.

2267

2268 • **L'autonomie, pilier de l'émancipation**

2269 La question de l'indépendance matérielle détermine l'émancipation des êtres humains. Le
 2270 système patriarcal maintient souvent les femmes dans un état de dépendance matérielle
 2271 qui les empêche d'être libres.

2272 En tant qu'Elu-e-s nous pouvons être amené-e-s à nous prononcer sur des aides au
 2273 développement économique. Celles-ci, outre l'utilité sociale et écologique de l'activité elle-
 2274 même, doivent être aussi fondées sur le sort réservé aux femmes (égalité salariale, de
 2275 responsabilité, organisation du temps de travail). Il en est de même pour ce qui
 2276 concernerait des politiques d'aide à l'emploi, bien que nous considérons que cette question
 2277 ne peut être traitée au niveau local.

2278 Bien sûr en la matière, la collectivité se doit d'être exemplaire comme employeur à la fois
 2279 dans le traitement des agents mais aussi en les formant à ces problématiques ; exemplaire
 2280 aussi dans la commande publique au travers des critères des appels d'offre.

2281 Dans nos partenariats avec l'Education Nationale, nous plaiderons pour que se développent
 2282 des sensibilisations à la mixité dans les métiers, pour éviter la reproduction liée aux
 2283 stéréotypes de genre.

2284

2285 **• Santé publique et droit à disposer de son corps**

2286 La santé publique touche un droit fondamental des femmes : celui du droit à disposer de
 2287 son corps. Outre le soutien indéfectible aux mobilisations de défense de l'IVG, les
 2288 municipalités peuvent créer des centres de planification (ou intervenir auprès des
 2289 Conseillers Généraux), garantissant le droit à l'information, à l'éducation à la sexualité et à
 2290 la contraception gratuite, et prenant aussi en charge les problématiques de santé plus
 2291 spécifiquement féminines.

2292

2293 **• Le rôle central des associations**

2294 Il s'agit non seulement de soutenir celles qui agissent en la matière mais de faire de l'enjeu
 2295 égalitaire un critère de subvention : exercice paritaire des responsabilités, encouragement
 2296 aux pratiques féminines dans des domaines où elles sont peu présentes, doivent être
 2297 favorisés.

2298

2299 **III. Lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle**

2300

2301 La lutte contre les discriminations vise à obtenir l'égalité des droits et la mise en pratique
 2302 effective de cette égalité, non à obtenir des droits spécifiques et encore moins des
 2303 privilèges. C'est donc un combat important pour ceux qui sont attachés à l'universalisme.

2304 Les LGBTIphobies (LGBT = Lesbienne, Gay, Bi, Trans, Intersexe) sont des rejets de la
 2305 différence au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations liées
 2306 aux croyances religieuses, aux handicaps...

2307 Elles ont un impact dans de nombreux domaines de la vie : famille, amis, entourage, travail,
 2308 commerces, services, administrations, lieux publics, milieu scolaire...

2309 Dans le cadre des conseils municipaux, nous nous attacherons donc à faire reculer les
 2310 discriminations, les agressions, les rejets dont souffrent les personnes LGBTI dans tous les
 2311 domaines qui dépendent des municipalités.¹³

2312

2313 **• Lutter contre les violences faites aux personnes LGBTI**

2314 A l'image des dispositifs de soutien aux femmes, il convient de créer des lieux d'écoute,

13 Selon le rapport 2013 de SOS Homophobie, les manifestations LGBTIphobes sont majoritairement les insultes (44% des cas signalés), puis en pourcentages assez proches (de 13 à 16 %), les discriminations, les menaces, l'homophobie sociale, le rejet ou l'ignorance, puis dans une part moindre mais toujours significative (de 8 à 9%), la diffamation, les agressions physiques et le harcèlement.

Des radicalités locales pour l'écosocialisme.

Texte d'orientation programmatique pour les élections municipales et intercommunales de 2014

2315 d'information, d'accompagnement dans les démarches administratives (plaintes,
2316 changement d'adresse, d'état civil...), ouverture des logements ou foyers d'accueil
2317 d'urgence pour les personnes ayant fait leur coming out et subissant des violences ou
2318 rejetés de leur famille.

2319

2320 • **Garantir l'indépendance matérielle des personnes LGBTI**

2321 Les personnes LGBTI sont quasi toutes touchées par les discriminations au travail. Les
2322 personnes Trans, particulièrement celles dont le genre ne correspond pas au sexe de leur
2323 état civil, sont trop souvent exclues du monde du travail. Il est donc important de prévoir
2324 que les structures d'accompagnement à la recherche de l'emploi et les jurys publics
2325 d'embauche l'intègrent.

2326

2327 • **Lutter contre les stéréotypes**

2328 Pour transformer les stéréotypes et les utiliser comme outils de lutte contre les
2329 discriminations, il importe d'en prendre conscience, de les repérer et de les décoder et de
2330 déconstruire leur mécanique. Une commune peut intervenir en privilégiant l'achat
2331 d'ouvrages de littérature de jeunesse pour l'égalité sur la famille, l'amour et les relations
2332 amoureuses, les stéréotypes de genre, le rapport à soi ; ou par la possibilité donnée aux
2333 associations agréées d'intervenir sur les temps périscolaires, les centres de loisirs, par une
2334 proposition d'interventions de leur part au sein des établissements scolaires. D'autres
2335 actions sont possibles : des formulaires administratifs indiquant les personnes ayant
2336 l'autorité parentale sans spécification de genre, présentation des actions de la commune,
2337 des associations agréées, des numéros de téléphones, des lieux d'information et d'écoute
2338 de lutte contre toutes les discriminations, dont celles que subissent les personnes LGBTI.

2339

2340 • **Prévention et santé publique**

2341 La France manque cruellement de chiffres et d'enquêtes sur le sujet de la santé LGBTI.
2342 Mais nous savons que les discriminations sont des facteurs de risques psycho-sociaux qui
2343 peuvent être de nature à entraîner des pratiques à risques dans le cadre de la vie sexuelle
2344 et affective. Nous proposons des points d'information / ligne d'écoute à destination des
2345 personnes et lieux de proximité de dépistage anonyme et gratuits des IST

2346

2347 • **Services publics exemplaires**

2348 L'obligation de célébrer le mariage pour les couples de même sexe par tous les élus
2349 municipaux ne peut souffrir aucune exception.

2350 Les agents bénéficieront de formation sur les questions LGBTI concernant l'accueil du
2351 public, les relations entre tous les agents, les documents écrits (à usage interne ou à
2352 destination du public).

2353

2354 **IV. Lutter contre la peur de l'autre**

2355 Il est grand temps que la chasse aux immigrés et que la haine des étrangers, du « différent
2356 » cessent dans notre pays. Nos communes peuvent être un merveilleux levier pour
2357 démontrer qu'un autre modèle de société est possible, où différence rime avec
2358 enrichissement, mixité avec échange...

2359

2360 *Parrainage républicain*

2361 Le parrainage républicain (ou baptême civil) est l'acte républicain qui permet d'accueillir

2362 chacun de nos enfants dans la cité et de les reconnaître comme des citoyens en devenir.
 2363 Porté par la Révolution Française et la philosophie des Lumières, la République reconnaît
 2364 l'enfant qui deviendra un citoyen, quels que soient son origine, sa condition sociale, sa
 2365 religion, le parler de ses parents... Par cette formule prononcée par les marraines et
 2366 parrains, cet engagement prend toute sa dimension républicaine : « Lesquels consentant et
 2367 acceptant nous ont déclaré s'engager à inculquer à l'enfant ici présent les principes
 2368 d'humanité, de fraternité, inscrits dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen,
 2369 à le défendre en toutes circonstances où sa vie, sa liberté et son indépendance seraient
 2370 menacées. »

2371 Dans un contexte politique difficile pour les enfants nés de parents étrangers, du fait de la
 2372 remise en cause du droit du sol, des élu-e-s, des réseaux citoyens utilisent cette cérémonie
 2373 et l'acte d'Etat civil qui en découle comme acte de résistance. Elle officialise par là même
 2374 leur choix de vivre en France dans l'adhésion aux valeurs républicaines.
 2375

2376 • **Accueil des gens du voyage**

2377 Alors que depuis 2000, la loi oblige les communes de plus de 5000 habitants à prévoir une
 2378 aire d'accueil pour les gens du voyage, près de 50% de ces villes ne respectent toujours
 2379 pas la loi, cette dernière ne prévoyant aucune sanction financière en cas de non application.
 2380 Quant à celles qui en ont fait construire, ils en délèguent trop souvent encore la gestion à
 2381 des organismes privés qui font des bénéfices record, comme des scandales récents l'ont
 2382 révélé. Les 40000 gens du voyage ne disposent donc pas des places suffisantes pour
 2383 pouvoir vivre dignement. Nous nous engageons à respecter la loi, voire à l'étendre pour les
 2384 communes de moins de 5000 habitants. La gestion de ces aires ne sera en aucun cas
 2385 déléguée au privé. Elles le seront dans le cadre du service public communal ou
 2386 intercommunal. Nous agissons pour que les gens du voyage, sédentarisés ou semi-
 2387 sédentarisés puissent accéder à des terrains familiaux.
 2388

2389 • **Stopper la chasse aux Roms**

2390 Malgré les promesses de campagne du candidat François Hollande, force est de constater
 2391 que rien n'a changé pour ces populations. La circulaire interministérielle du 26 août 2012
 2392 (demandant aux autorités de proposer une solution de relogement adéquate aux personnes
 2393 évacuées) n'est pas appliquée. Pourtant, c'est à la puissance publique d'organiser les
 2394 dispositifs d'habitat à vocation sociale (hébergement, logements adaptés et logement
 2395 social) et d'accompagnement social en direction des personnes et des familles en grande
 2396 difficulté (périmètre en particulier du dispositif d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion, AHI).
 2397 A cela s'ajoutent les discours discriminatoires du Ministre de l'intérieur stigmatisant la
 2398 population Rom comme « ne voulant pas s'intégrer » et l'assimilant à des « filières
 2399 criminelles ». Ces déclarations ont encouragé de façon inquiétante le racisme et les
 2400 antagonismes entre les catégories les plus précaires. Des élu-e-s ne peuvent tenir des
 2401 propos stigmatisant les Roms et les migrants d'origine rom. Il est temps d'abandonner toute
 2402 politique répressive.
 2403

2404 Chaque enfant migrant doit achever sa scolarité. Les plus petits doivent être accueillis dans
 2405 les accueils publics de la petite enfance. Il est nécessaire de réduire le décrochage scolaire
 2406 dans l'enseignement secondaire (conformément à la stratégie Europe 2020).

2407 Afin de leur garantir une insertion durable par l'emploi, condition de l'accès à un logement,
 2408 la priorité est de leur donner accès à la formation professionnelle, aux outils et initiatives de

2409 travail indépendant et en favorisant l'accès au microcrédit.
 2410 Une attention particulière devrait être accordée à leur accès à des soins de qualité,
 2411 notamment pour les femmes et les enfants ainsi qu'à des soins préventifs et aux services
 2412 sociaux.

2413
 2414 Pour nous, il s'agit tout d'abord de mettre un terme aux mesures transitoires (limitation de
 2415 l'accès au travail) instaurées à l'encontre des ressortissants roumains et bulgares, que
 2416 subissent les populations Roms et que cessent les destructions-expulsions de bidonvilles et
 2417 de squatts de Roms sans relogement.

2418 Nous proposerons en urgence des tables rondes régionales sur la situation des populations
 2419 Roms, en y associant tous les acteurs concernés (associations, collectifs représentant les
 2420 familles, élu-e-s, Etat...). Dans le cadre de ces tables rondes, sera défini un schéma
 2421 régional d'accueil, d'orientation et d'accompagnement dans l'accès aux droits des migrants
 2422 européens. Ce schéma devra spécifier des déclinaisons départementales en vue de sa
 2423 mise en œuvre (encadrement de l'action des préfets, intégration des responsabilités
 2424 propres aux Conseils généraux, place de l'ensemble des acteurs dans le suivi).

2425 Les MOUS (= Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale), dispositif État/Ville fixant un plan et des
 2426 objectifs d'action sur un sujet déterminé (Exemple : saturnisme, habitat insalubre, hôtels
 2427 meublés, foyers de travailleurs migrants) seront développées.

2428

2429 **• Coopération internationale des collectivités**

2430 La coopération internationale, et en son sein le volontariat international, doivent permettre
 2431 de développer une meilleure connaissance des enjeux du monde par les citoyens eux-
 2432 mêmes. La coopération internationale, que nous défendons au niveau municipal, n'est en
 2433 rien synonyme « d'une solidarité paternaliste envers les pays pauvres ». Bien au contraire,
 2434 il s'agit de construire des relations partenariales avec d'autres pays. Il s'agit de coopérer
 2435 sans imposer notre vision du monde, permettre aux régions aidées de déterminer elle-
 2436 même leurs besoins et leurs objectifs.

2437 Cela contribue alors à l'enrichissement par la différence de l' « autre » mais aussi par la
 2438 prise de conscience de ce que nous avons en commun, de l'universalité des droits humains
 2439 que nous défendons. Les communes doivent impliquer les citoyens dans les coopérations
 2440 qu'elles mènent, puisqu'au-delà des bienfaits matériels, elles sont des vecteurs d'éducation
 2441 populaire. Lorsque les citoyen-ne-s deviennent les acteurs de la coopération décentralisée,
 2442 alors celle-ci se transforme en un formidable outil de lutte contre l'enfermement, le
 2443 communautarisme et le repli sur soi « ici aussi » puisque capable de susciter du lien social
 2444 à travers la construction d'un projet collectif. Ainsi la confrontation à l'autre est essentielle
 2445 pour lutter contre la xénophobie et les préjugés. Les citoyen-ne-s luttent ainsi à leur échelle
 2446 contre les raisons structurelles des disparités Nord-Sud existantes et développent la
 2447 compréhension des systèmes de domination à l'œuvre dans le monde et donc déterminent
 2448 davantage leur engagement.

2449

2450 **V. Des municipalités engagées auprès des personnes en situation de handicap**

2451

2452 En préambule, il nous semble important de rappeler que le « handicap » est toujours « de
 2453 situations », découlant d'une interaction entre l'organisation (handicapante) de la société et
 2454 des aptitudes personnelles (réduites). L'article L. 114 de la loi du 11 février 2005 indique : «
 2455 Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de

2456 participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison
 2457 d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques,
 2458 sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de
 2459 santé invalidant. »

2460 Ainsi une personne à part entière, en situation de handicap, est confrontée à des situations
 2461 générées par des obstacles environnementaux, c'est-à-dire culturels, sociaux,
 2462 architecturaux, voire législatifs et réglementaires, qu'ils ne peuvent franchir au même titre
 2463 que tous les autres citoyens. Et de ce point de vue, il incombe aux pouvoirs publics au
 2464 premier chef et de façon complémentaire à tous les acteurs sociaux de contribuer à
 2465 supprimer ou à réduire, et / ou compenser dans le même temps et à chaque fois que besoin
 2466 la succession de situations de handicap vécues au quotidien par ces personnes. Or eu
 2467 égard à leur prérogative, les municipalités ont un rôle incontestable à jouer.

2468 En effet, Les communes ont des responsabilités directes non seulement en matière de
 2469 délivrance de permis mais aussi de construction de bâtiments publics de logements, de
 2470 voiries, d'espaces publics. Dans le cadre de ces prérogatives, elles veillent aux droits à
 2471 l'accès des personnes en situation de handicap. Il revient donc aux élus des communes de
 2472 l'assurer. Nous nous y engagerons en partenariat avec le mouvement associatif et les
 2473 institutions concernées.

2474 Nous dégagerons les moyens nécessaires à l'acquisition de matériel scolaire adapté, Nous
 2475 formerons les personnels intervenant dans les crèches municipales, dans les écoles à
 2476 l'accueil et à l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Le recrutement
 2477 d'Éducateurs Spécialisés en nombre suffisant permettra d'aider à préserver ou restaurer
 2478 l'autonomie des personnes en situation de handicap. Nous créerons un bureau d'accueil
 2479 qui informera et accompagnera dans toutes leurs démarches administratives les personnes
 2480 en situation de handicap ainsi que leur famille.

2481 Les Municipalités doivent également rechercher la participation citoyenne maximale des
 2482 personnes dites handicapées.

2483 En tant qu'employeur ayant l'obligation légale en matière d'embauche des travailleurs dits
 2484 handicapés, les municipalités doivent mettre en place via la formation professionnelle et
 2485 l'accompagnement, des politiques d'aide au recrutement et à l'insertion professionnelle des
 2486 postulant-e-s. De plus, les personnels seront formés à l'accueil des personnes en situation
 2487 de handicap; par exemple en apprenant dans le cadre de la formation continue le langage
 2488 des signes.

2489 Pour finir, les agglomérations doivent permettre la plus grande mobilité possible aux
 2490 personnes en situation de handicap et cela passe par des transports publics adaptés.

2491

2492 **VI. Développer les liens intergénérationnels : Partager pour rompre l'isolement**

2493

2494 La révolution de la longévité est une réalité aujourd'hui. L'augmentation massive de
 2495 l'espérance de vie est une première dans l'histoire de l'humanité. Cinq générations vont
 2496 vivre les unes à côté des autres. Ce « vivre ensemble » s'invente aujourd'hui et s'anticipe
 2497 pour demain. Nous contribuerons à mettre en place un habitat adapté à la santé et à
 2498 l'autonomie des aînés dans un environnement favorable en termes d'accessibilité, de
 2499 services de proximité (relocalisation des activités et des services publics, déplacement
 2500 court), de moyens de déplacement (transport public), de sécurité avec une réelle mixité
 2501 sociale et générationnelle. Il s'agira également de développer localement un véritable

2502 service public de la perte d'autonomie accessible à toutes et tous.¹⁴

2503

2504 **VII. Droit à la sûreté égale pour tous et toutes**

2505

2506 Le système libéral pour pouvoir fonctionner et s'imposer repose sur l'exacerbation des
2507 replis sur soi, de l'individualisme, la peur de l'autre, et mise donc sur la progression de
2508 l'intolérance, du sentiment d'insécurité et de la mise en scène de la violence ordinaire. Il
2509 met en place par là-même un système sécuritaire que tout semble justifier, car fondé sur
2510 des peurs soigneusement entretenues par des mises en scènes sécuritaires quotidiennes.
2511 Cette logique de suspicion généralisée détruit l'esprit républicain. De surcroît l'échec des
2512 gouvernements précédents en la matière est patent. Il a aggravé le phénomène en
2513 affaiblissant sans cesse l'éducation nationale et les moyens de prévention, en augmentant
2514 les inégalités, en détruisant la police de proximité au profit d'une politique uniquement
2515 répressive et inefficace. Un travail partenarial sera mis en place grâce aux Contrats Locaux
2516 de Sécurité et Prévention de la Délinquance. Ils permettront de mettre autour d'une même
2517 table police, parquet, Éducation nationale, services municipaux, associations pour des
2518 mesures de prévention passive, des permanences d'aide aux victimes les accompagneront
2519 dans leurs démarches et les soutiendront psychologiquement. Là où des tensions l'exigent,
2520 des services de médiation de proximité, le cas échéant de nuit, seront développés.

2521 Certes il ne peut y avoir de fraternité sans sécurité, mais les élus du Parti de Gauche
2522 défendent surtout le principe qu'il ne saurait y avoir de sécurité sans fraternité. La sûreté
2523 est un droit inaliénable. Si la lutte contre la violence passe par la sanction, réparatrice et
2524 éducative, nous considérons que cette dernière n'est pas suffisante. Une démarche
2525 préventive permet d'agir sur les causes de la violence et d'apaiser le lien social. Les élu-e-s
2526 PG s'engagent en ce sens, en développant des politiques de lutte contre les inégalités
2527 sociales, d'émancipation de l'individu, de vivre-ensemble, de veille à l'égard des violences
2528 et carences familiales. Les élu-e-s rappelleront les missions de l'Etat dans tous ces
2529 domaines (Education Nationale, Police, Réinsertion post-prison...)

2530 Ainsi les éléments programmatiques que nous avons développés plus haut jouent un rôle
2531 fondamental dans le quotidien pour garantir la sécurité et la tranquillité publique des
2532 citoyen-ne-s sur l'espace public car ils favorisent le vivre ensemble.

2533

2534 Nous refuserons la vidéosurveillance de l'espace public qui constitue une atteinte à la vie
2535 privée et aux libertés publiques et une entrave la liberté de déplacement. Elle remet en
2536 cause le principe de sûreté, inscrits dans la déclaration des droits de l'homme. Ainsi le
2537 recours à ces caméras est particulièrement démagogique et inefficace. Elle favorise l'idée
2538 que tout citoyen est potentiellement dangereux et doit être surveillé. Elles sont de plus
2539 coûteuses et inefficaces et, au mieux, favorisent le déplacement de la délinquance vers des
2540 zones non surveillées. Le pacte républicain est basé sur la confiance et non sur la
2541 méfiance. Nous nous opposons donc à la mise en place de toute milice de voisinage
2542 (voisins vigilants...).

2543 La sécurité relève de la compétence régaliennne de l'Etat, c'est cette conviction qui doit
2544 guider l'action locale et notamment vis-à-vis des polices municipales dont nous refusons
2545 évidemment l'armement. La police municipale sera pensée en complémentarité et non en
2546 concurrence avec l'action de la police nationale. Son action participera notamment de la
2547 prévention active. Elle reposera sur l'attention à la vie quotidienne et s'appuiera sur la mise

14 Sur ce sujet, voir le chapitre 5 « Vivre la commune comme espace d'émancipation citoyenne »

Des radicalités locales pour l'écosocialisme.

Texte d'orientation programmatique pour les élections municipales et intercommunales de 2014

2548 en réseau avec tous les acteurs susceptibles d'intervenir pour pacifier les relations sociales
 2549 et améliorer l'environnement au jour le jour (gardiens d'immeubles, services techniques..).

2550
 2551

2552 **Chapitre 7 : Permettre aux citoyen-ne-s de se** 2553 **réapproprier la commune !**

2554

2555 *Cette ville pour toutes et tous au service du bien-vivre, ne se construira pas sans*
 2556 *l'implication citoyenne du plus grand nombre. Avec le Front de Gauche, nous défendons la*
 2557 *convocation d'une Assemblée Constituante afin de pouvoir passer à une 6^{ème} République.*
 2558 *Le système de la 5^{ème} fonctionne comme une quasi-monarchie par la concentration et la*
 2559 *personnalisation du pouvoir. La domination de la finance, les collusions entre le monde*
 2560 *économique, médiatique et politique ont fini de pourrir par la tête ce système de facto*
 2561 *oligarchique. Le peuple doit se mettre en mouvement afin de prendre conscience qu'il porte*
 2562 *seul la légitimité de définir ce qui est bon, non pas pour soi mais pour toutes et tous. Le*
 2563 *processus de révolution citoyenne engagé en Amérique du sud, de l'autre côté de la*
 2564 *Méditerranée, et en Europe contre la finance et l'austérité doit s'ancre et se développer en*
 2565 *France. Il faut renforcer la capacité d'implication du peuple et de contrôle démocratique de*
 2566 *ce qui est fait en son nom, à tous les niveaux et cela commence par la commune. Pour*
 2567 *émanciper la commune des intérêts financiers et spéculatifs et des baronnies locales qui les*
 2568 *servent, il faut s'engager et s'impliquer à tous les niveaux, et exiger de chaque*
 2569 *administration à co-élaborer. Mais le gouvernement entend au contraire par le biais de l'acte*
 2570 *III de la décentralisation assassiner la commune. Restaurons au contraire l'esprit de la*
 2571 *commune !*

2572

2573

I. Non à la Métropolisation et l'acte III de la décentralisation

2574

2575 Le premier acte posé par le gouvernement dans le cadre du redécoupage de l'acte III de la
 2576 décentralisation est la remise en cause frontale du rôle démocratique de la commune.¹⁵ Le
 2577 cœur de cette réforme consiste en la mise en place d'une quinzaine de métropoles, sortes
 2578 de « champions territoriaux » ou que l'on décrète comme tels, et dans lesquelles seront
 2579 concentrés tous les investissements dans le but d'accroître la compétitivité économique du
 2580 pays.

2581 Imposer cette métropolisation, revient à considérer que le but principal de l'action publique
 2582 locale est la recherche de la compétitivité territoriale, et donc à cette fin de concentrer
 2583 l'intervention publique sur les zones considérées comme étant les plus productives et les
 2584 mieux équipées, de facto les zones plus riches, au détriment de tout le reste du territoire.
 2585 Cette notion n'est pas neutre, elle induit des rapports de domination du centre sur les
 2586 territoires périphériques.

2587 Cette vision de l'intercommunalité, autoritaire de surcroît, ne concourt en rien à l'intérêt
 2588 général, elle permet uniquement d'engager la concurrence entre les « champions
 2589 territoriaux » ou ceux que l'on décrète comme tels. Reconnaissons en effet qu'il n'y a pas
 2590 forcément bien vivre : étalement urbain, spéculation foncière, transports chronophages,

15 Sur la commune ayant un rôle démocratique fondamental, voir le chapitre 5 « « Vivre la commune comme espace d'émancipation citoyenne »

Des radicalités locales pour l'écosocialisme.

Texte d'orientation programmatique pour les élections municipales et intercommunales de 2014

2591 ségrégation sociale et spatiale, moindre qualité de l'air, recul de la biodiversité, bref
2592 socialement, écologiquement cela ne peut constituer un modèle pour nous.

2593 Mais cela n'est pas tout. Démocratiquement les citoyens sont court-circuités et dessaisis de
2594 leur souveraineté. A aucun moment ils ne pourront exprimer un choix, se prononcer sur des
2595 projets. L'égalité de traitement, principe républicain fondamental, est définitivement
2596 sacrifiée au profit d'une nouvelle forme de féodalisme.

2597 Bref c'est la ville des libéraux, de la finance, de la concurrence, de la marchandisation sans
2598 limite de toutes les activités humaines.

2599 L'organisation de la puissance publique même locale s'insère dans le processus constituant
2600 que nous voulons. C'est au peuple de décider de la manière dont il veut s'organiser.

2601 Nous voulons par principe des intercommunalités fondées sur la coopération, la solidarité et
2602 l'implication citoyenne. Il est de notre devoir de refuser les regroupements forcés. Nous
2603 exigerons et/ou organiserons la tenue de référendums locaux contre la constitution des
2604 métropoles. Cela nous donnera d'autant plus de légitimité pour les refuser.

2605 En tout état de cause, tout transfert de compétences sera soumis à referendum local.

2606

2607 **II. Démocratie participative ou démocratie réelle ?**

2608

2609 La démocratie participative a émergé dans des tendances contraires : expérience radicale
2610 et concrète d'implication populaire et de contrepouvoir en Amérique du sud, parfois
2611 caricature d'instrumentalisation au service de la communication en France.

2612 Trop souvent elle ressemble au jeu, où l'essentiel ne serait pas de peser sur les décisions
2613 mais de participer, avec de surcroît des règles floues. Présentée souvent comme la réponse
2614 à la crise de la démocratie représentative, force est de constater qu'elle n'a pas enrayeré la
2615 profonde crise de confiance politique révélée tant par l'abstention que les non inscriptions
2616 massives sur les listes électorales.

2617 Derrière ce grand mot « la démocratie participative » se cachent nombre de réalités
2618 diverses. La démocratie locale est bien trop souvent limitée au choix des bancs de la
2619 placette. Plus le territoire où se prennent les décisions s'agrandit, plus la participation n'est
2620 sollicitée que sur du localisme et non sur les grands arbitrages. Le NIMBY¹⁶, le
2621 communautarisme localiste sont encouragés. Laissez l'administration, et les élus gérer le
2622 reste... A quoi sert réellement la démocratie participative ? A mieux informer sur l'action des
2623 élu-e-s et des administrations, à renforcer le plan com' d'une équipe municipale ou de l'élu-
2624 e baron local qui est à sa tête ? Combien de mascarades de concertation avons-nous pu
2625 connaître, dont l'issue était déjà ficelée depuis bien longtemps ? Et qui y participe
2626 réellement ? Les études sociologiques nous démontrent qu'elle n'est souvent pas plus
2627 représentative du peuple que la démocratie dite justement représentative...

2628

2629 La démocratie locale est donc à redéfinir avec de nouvelles exigences, assumer la
2630 politisation des enjeux locaux, l'implication citoyenne du plus grand nombre aux prises de
2631 décision. Partir des réalités concrètes oui, mais pour assumer d'en politiser les enjeux, au
2632 service de la conscience de l'intérêt général par la délibération collective. C'est pour cela
2633 que la participation doit précéder toute décision.

2634

16 NIMBY : acronyme anglo-saxon pour « Not In My BackYard », qui signifie littéralement « pas dans mon arrière-cour ». Expression désignant l'opposition des résidents à un projet local, jugé d'intérêt général, et qui les affecterait directement.

Des radicalités locales pour l'écosocialisme.

Texte d'orientation programmatique pour les élections municipales et intercommunales de 2014

2635 **III. Du haut vers le bas, au bas vers le haut...**

2636

2637 Ne permettons pas seulement à celles et ceux qui le souhaitent de prendre la parole et
2638 d'éventuellement être entendus, sur des projets en fin de course. Aidons cette prise de
2639 parole à se construire dans un cadre collectif.

2640 Dans les grandes villes, les quartiers populaires sont souvent sous représentés au conseil
2641 municipal. Au moment de constituer la liste, il faudra que tous les quartiers de la ville soient
2642 représentés. Dans les villages comme dans les villes, toutes les commissions municipales
2643 seront rendues publiques. Tout projet structurant de construction ou d'aménagement fera
2644 l'objet d'une concertation avec le plus grand nombre possible d'habitants. Des ateliers
2645 citoyens, des commissions extra-municipales seront créés pour permettre la co-élaboration
2646 des projets d'urbanisme et des projets de portées générales.

2647 La démarche de l'éducation populaire doit s'inviter dans une recherche d'implication du plus
2648 grand nombre. L'objectif visé détermine les moyens mis en œuvre pour cette implication. Il
2649 s'agit d'émanciper chaque commune de la finance, des lobbies spéculatifs et productivistes
2650 sur le logement et l'aménagement du territoire, des intérêts privés sur les services publics et
2651 l'emploi, d'amplifier le rééquilibrage des équipements, des rénovations des quartiers
2652 populaires comme des zones rurales.

2653 Enquête de conscientisation, cahiers de doléances, assemblées de quartiers, ballades
2654 exploratoires au service de diagnostics, pour une évaluation des besoins par les habitant-es
2655 eux-mêmes, votations citoyennes, universités populaires permanentes, séminaires ouvriers
2656 : démultiplions les méthodes et les acteurs issus du mouvement associatif, (centres sociaux
2657 en tête) syndical, société civile. Impulsons une recherche-action de l'implication, par la mise
2658 en place de lieux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques sous
2659 contrôle citoyen. Pour plus de transparence, rendons accessibles les documents
2660 administratifs, notamment sur Internet.

2661 Les comités d'usagers des lignes de transports ont été initiés dans certaines villes, ainsi
2662 que des comités de pilotage de centres d'animation ou de centres sociaux, impliquant
2663 salariés, usagers, administratifs et élus. Dans chaque service public, nous devons
2664 développer des conseils d'exploitation des services publics, afin de garantir que leur
2665 évolution, les choix qui les concernent soient bien pris en fonction de l'intérêt général !
2666 Impulsons également des conseils de l'habitat social, permettant de renforcer les
2667 associations et l'implication des locataires face à des bailleurs sociaux pas toujours
2668 soucieux du respect de leurs droits et de leur qualité de vie.

2669

2670 Développons également le collectif dans tous les espaces de la vie. Le soutien à l'économie
2671 sociale et solidaire est décisif, parce qu'elle permet le développement d'un cadre de travail
2672 réellement coopératif, qui interroge son utilité sociale et écologique. Impulsons de nouvelles
2673 formes d'habitats coopératifs, encourageons les groupements d'achats collectifs, les AMAP,
2674 les systèmes d'échanges locaux, les jardins partagés, les centres sociaux, le mouvement
2675 associatif et d'éducation populaire en général dans tous les domaines. Ayons l'obsession de
2676 créer des espaces communs de rencontres.

2677 Permettons à l'engagement citoyen de retrouver droit de cité dans la cité. Les interdictions
2678 de distribuer des tracts, de se rassembler dans l'espace public doivent cesser. L'accès à
2679 des salles de réunion pour les collectifs, associations, syndicats et partis politiques doit être
2680 développé tout comme l'affichage libre associatif et citoyen.

2681

IV. Pour des élu-e-s militant-e-s !

2682

2683

2684 La crise démocratique est profonde. Elle exige que l'on rapproche les élu-e-s des citoyen-
 2685 ne-s, non par du localisme mais du contrôle démocratique. Elle exige également que l'on
 2686 redéfinisse le rôle des élu-e-s. Nous considérons que les élu-e-s ne sont pas chargés de
 2687 prendre des décisions mais d'animer les confrontations démocratiques pour permettre au
 2688 peuple de les prendre. Les élu-e-s se doivent donc d'être des élus impliqués dans la mise
 2689 en mouvement citoyenne.

2690 Les conseils municipaux doivent être repolitisés et cesser de se limiter à des chambres
 2691 d'enregistrement de votes. Généralisons les suspensions de séance pour permettre aux
 2692 citoyens, résidents nationaux ou étrangers, de prendre la parole et de s'inviter aux débats,
 2693 ouvrons toutes les commissions municipales aux citoyens et suscitons leur implication.
 2694 Elles deviendront des comités consultatifs.

2695 Les élus militants doivent également assumer le devoir de désobéissance civique dans
 2696 certaines situations : parrainage de personnes sans papiers, référendums locaux
 2697 permettant aux exclus du droit de vote parce qu'extracommunautaires d'y participer, soutien
 2698 aux actions multiples de désobéissance (contre les OGM, le matraquage publicitaire,
 2699 antennes relais etc.)

2700 Les élu-e-s militants ont conscience que la commune, par le biais de la communauté
 2701 citoyenne qu'elle rassemble et peut mobiliser, est aussi un levier de résistances : résistance
 2702 contre l'acte III de la décentralisation, résistance contre les baisses des dotations de l'Etat,
 2703 résistance contre la privatisation d'un service public, résistance contre la fermeture d'une
 2704 entreprise, résistance contre un Grand projet Inutile Imposé.. Etc.

2705 Utilisons "La gauche par l'exemple" pour fédérer les initiatives et partager les expériences,
 2706 identifier les échecs, valoriser les savoirs-faire.

2707

V. Révocabilité et non cumul !

2708

2709

2710 Entre deux élections, le pouvoir dirige sans le peuple voire contre le peuple. Les intérêts
 2711 privés peuvent alors s'en donner à cœur joie ! Nous défendons au contraire l'instauration
 2712 d'un référendum de révocabilité. Si à mi-parcours les citoyen-ne-s ont le pouvoir, par voie
 2713 de pétition, d'organiser un référendum de révocabilité, alors les élu-e-s sauront qu'ils
 2714 doivent tenir compte des attentes générées par leurs propres promesses ! En attendant la
 2715 transcription dans la loi du référendum révocatoire, nous instaurerons des référendums
 2716 locaux tous les deux ans en cours de mandat sous la forme d'une question de confiance qui
 2717 permettrait aux élus de changer de cap en cours de mandat.

2718

2719 Les élus militants de nos listes autonomes sont pleinement impliqués dans la vie du parti
 2720 qui les a désignés, du cadre unitaire large qui les a soutenus pendant la campagne
 2721 électorale, dans la vie sociale et citoyenne qui les a fait élire. Ils sont présents dans la vie
 2722 quotidienne, les luttes sociales, écologiques et citoyennes. Ils respectent et appliquent le
 2723 programme sur lequel ils ont été élus et communiquent régulièrement sur leur mandat (blog,
 2724 tracts, réunions publiques, compte rendu de mandat...).

2725 Si la loi sur le non cumul des mandats est adoptée, elle ne s'appliquera qu'en 2017 !
 2726 Exigeons son application dès les municipales de 2014. Le débat sur le non cumul dans le
 2727 temps doit avoir également lieu !

2728 La parité est obligatoire dans le scrutin de liste pour les municipales. Mais à l'arrivée, des

2729 partis peuvent promouvoir une majorité d'hommes en tête de liste. Pour les listes
 2730 autonomes que nous conduirons, la parité devra être recherchée aussi au niveau des têtes
 2731 de listes.

2732 Le débat sur le statut de l'élu doit se poursuivre. Pour les petites communes, le caractère
 2733 dérisoire des indemnités est un frein à l'implication pour celles et ceux qui doivent rendre
 2734 compatible engagement citoyen, professionnel et vie privée, souvent au détriment des
 2735 femmes, des jeunes et des actifs (pouvant être les trois en même temps). A l'autre
 2736 extrémité, il est urgent de mieux encadrer les indemnités et autres jetons de présence qui
 2737 se cumulent pour certains ! Ces indemnités ne devraient pas pouvoir être fixées par les
 2738 intéressés eux-mêmes mais par des instances citoyennes indépendantes.

2739

2740 **VI. Les budgets participatifs**

2741

2742 N'ayons pas peur des conflits sur le fond. La confrontation républicaine est un ciment
 2743 démocratique essentiel qui crée de la conscience. Le premier enjeu politique de toute
 2744 municipalité est la question de son budget. La Révolution française a démarré sur une
 2745 question budgétaire et la Commune de Paris de 1871 a expérimenté le budget participatif.
 2746 Le débat citoyen le plus large sur les questions budgétaires doit commencer dès celui relatif
 2747 aux orientations budgétaires et pas seulement une fois qu'il est ficelé.

2748 De nombreuses villes expérimentent les budgets participatifs. Parfois, cela se traduit par le
 2749 fait d'allouer à chaque Conseil de Quartier un petit budget qui lui est propre, comprenant
 2750 des crédits de fonctionnement et d'investissement. Certaines villes vont au-delà. Des
 2751 démarches de budgets participatifs peuvent être initiées afin d'associer les citoyens à la
 2752 définition des priorités de réaménagement de l'espace public et impliquer plusieurs
 2753 directions administratives de la ville. Cette démarche doit être généralisée à l'échelle de
 2754 chaque ville et à toutes les directions. Sans occulter le débat budgétaire global. C'est ainsi
 2755 que nous impliquerons les citoyens dans le refus, à nos côtés, des budgets d'austérité. Cela
 2756 semble inatteignable ? Inspirons-nous des expériences en Amérique du sud, où le Brésil et
 2757 la ville de Porto Alegre ont été précurseurs. Mais aucune question ne doit être occultée, ni
 2758 celle de l'appréciation des dotations de l'Etat, ni celle des recettes et donc des impôts
 2759 locaux et du recours à l'emprunt, ni la répartition des investissements et des dépenses de
 2760 fonctionnement entre directions, entre projets et leurs répercussions dans les quartiers.
 2761 Faisons trancher les habitants sur des principes : on investit en fonction d'une équité, la
 2762 même chose dans chaque quartier ou en fonction des besoins, liés à leurs revenus, au
 2763 service de l'égalité, de la justice sociale et des enjeux écologiques. Soyons exigeants et
 2764 impulsions le plus en amont possible ces démarches de démocratie réelle avec les citoyens
 2765 habitants, pour tout projet structurant, tout équipement ou aménagement envisagés.

2766

2767 **VII. Des moyens humains pour l'implication citoyenne !**

2768

2769 De nombreux conseils peuvent être créés en plus des Conseils de quartier, les Conseils
 2770 Municipaux des Enfants, les Conseils de la jeunesse, le Conseil de la vie étudiante, des
 2771 conseils des seniors, le CICA¹⁷, la Commission consultative accessibilité, les conseils de

17 CICA : **Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement**. Mis en place par la loi de décentralisation de 1982, la CICA est un comité qui réunit élus d'arrondissement et associations locales afin que ces dernières puissent prendre part à la vie municipale.

2772 citoyens extracommunautaires. Ces instances ne sont pas des fins en soi mais de simples
 2773 outils, complétés ou substitués à d'autres démarches d'implication. Les connexions entre
 2774 les différentes instances doivent être construites et accompagnées.

2775 Permettons le développement des contres pouvoirs. Afin d'éviter la notabilisation possible
 2776 des acteurs locaux et de contribuer à l'implication de toutes et tous, assumons l'introduction
 2777 de collèges issus du tirage au sort. Ne limitons pas les outils de la démocratie locale à des
 2778 « experts », tout en reconnaissant à la fois la richesse de l'élaboration d'une intelligence
 2779 collective que constituent les organisations tant associatives, syndicales que politiques.

2780 Toutes ces instances, comme toute démarche au service de la démocratie réelle doivent
 2781 être dotées en moyens humains pour associer le plus grand nombre, accompagner de
 2782 l'émergence des projets jusqu'à leur réalisation, impliquer réellement tous les élu-e-s et les
 2783 administrations, leur permettre réellement de peser sur les décisions politiques. Trop
 2784 souvent, ils sont co-pilotés au mieux par les élu-e-s et des membres de cabinet des équipes
 2785 municipales. Pas étonnant qu'ils soient très loin d'être des structures de contre-pouvoir vers
 2786 une autogestion participative. L'instrumentalisation par le politique y est aisée.

2787 Sans attendre des évolutions législatives, le Parti de Gauche défendra et mettra en place
 2788 quelques principes essentiels afin que les élus et les citoyens ne soient pas des figurants.
 2789 Le recours à une documentation numérique doit être développé autant que possible. Dans
 2790 chaque commune, la mission des élu-e-s doit être pleinement reconnue par l'attribution de
 2791 moyens adaptés, afin de permettre à chacun de faire vivre la démocratie.

2792 Le statut des élu-e-s, notamment des simples conseiller-e-s municipaux, doit être renforcé
 2793 afin de garantir l'exercice des mandats confiés, spécialement pour les salarié-e-s du secteur
 2794 privé.

2795 L'ensemble des administrations doit être formé à ces démarches et les fonctionnaires
 2796 territoriaux doivent également cesser d'être considérés comme des simples exécutants des
 2797 politiques publiques mais bien comme des acteurs à part entière, pleinement impliqués
 2798 dans les co-productions des politiques locales.

2799

2800 **VIII. Démocratie d'opinion ou révolution citoyenne ?**

2801

2802 Ces transformations radicales nécessitent non pas de s'adosser sur une démocratie
 2803 d'opinion, mais sur une émancipation des consciences, solidaire et écologique. La culture
 2804 dominante conditionne et façonne nos opinions au service du consumérisme, de
 2805 l'individualisme, du rejet de l'autre. Ne lions pas nos politiques aux sondages dont le rôle
 2806 est plus de modeler les opinions que d'en renvoyer un miroir. Les municipalités doivent
 2807 assumer de lancer des campagnes de sensibilisation, en faveur de la solidarité, du
 2808 bénévolat associatif, de la lutte contre le sexisme et les LGBTphobies, de la diminution de
 2809 nos consommations énergétiques, de nos déchets, de la publicité, en faveur des transports
 2810 publics contre l'usage de la voiture... Assumons dans les communes le rôle de créer de la
 2811 contre-culture et ne limitons pas cela à des campagnes institutionnelles mais développons
 2812 au contraire les méthodes de l'éducation populaire. « *Il ne peut y avoir de révolution que là
 2813 où il y a conscience.* » »

2814

2815 **IX. Droit de vote pour toutes et tous !**

2816

2817 François Hollande vient de reporter le débat sur le droit de vote des résidents étrangers à
 2818 après les municipales de 2014, un renoncement de plus qui allonge plus encore cette

2819 situation d'injustice citoyenne. C'est pourtant la bataille pour l'égalité des droits et la
 2820 reconnaissance de la citoyenneté de résidence qui unifie le peuple, et sa négation qui
 2821 valide et encourage le racisme et le communautarisme. Invitons cette exigence
 2822 démocratique dans la campagne municipale ! Mais repensons autrement la façon
 2823 d'associer les résidents étrangers extracommunautaires aux conseils municipaux.
 2824 Engageons-nous à rendre effectif le droit de vote des Roms aux élections européennes et
 2825 municipales.

2826 Plusieurs villes ont initié depuis le début des années 2000, des conseils de résidents
 2827 étrangers. Leur rôle premier était la promotion du droit de vote. Mais de fait, ils ont dû
 2828 s'inscrire dans un temps long faisant émerger plus d'une contradiction. Au-delà de la
 2829 question du droit de vote, quel doit être leur objet ? Se cantonner à des questions qui
 2830 seraient considérées comme spécifiques aux résidents extracommunautaires ? Au risque
 2831 de leur dénier le droit de penser tous les aspects de la ville ? Respecter leur droit de penser
 2832 tous les aspects de la ville mais en prenant le risque de considérer qu'ils en auraient une
 2833 autre vision du fait même de leur situation d'exclus du droit de vote ?

2834 A leur cantonnement non satisfaisant dans des instances à part, privilégions les
 2835 expériences, de référendums locaux, de suspension des séances des conseils municipaux
 2836 permettant le débat avec la population, toute la population, extracommunautaire comprise.
 2837

2838 **X. Défendre les Libertés associatives !**

2839
 2840 Les associations sont asphyxiées par la baisse des subventions. Les mises en concurrence
 2841 des associations entre elles profitent aux grosses structures, souvent plus conciliantes avec
 2842 le pouvoir. L'Etat et les collectivités, communes comprises, se déchargent de missions de
 2843 services publiques sur elles, pour réduire les coûts et leur faire assumer la précarité de
 2844 l'emploi. Au bout de la chaîne, des structures privées et lucratives, viennent alors se
 2845 substituer.

2846 Le collectif des associations citoyennes a alerté contre la circulaire Fillon de janvier 2010.
 2847 Cette circulaire réduit les associations à des « activités économiques ». Elle s'oppose aux
 2848 grosses subventions constituant une remise en cause du principe de la concurrence libre et
 2849 non faussée, dogme de l'Union européenne, au profit des entreprises privées. A l'initiative
 2850 de ce collectif, une plate-forme inter associative « Non à la disparition des associations » a
 2851 été rédigée ainsi qu'un appel à une mobilisation commune pour le maintien des
 2852 financements associatifs et la reconnaissance du rôle des associations dans la société.

2853 Le mouvement associatif et d'éducation populaire, dans toute sa diversité d'objets,
 2854 d'implantations locales, de pratiques, constitue un pilier essentiel de notre démocratie. Il est
 2855 souvent le lieu des premières expériences d'engagement. Il ne peut y avoir de progrès
 2856 humains dans les solidarités, dans la bifurcation écologique, dans la défense de nos libertés
 2857 sans lui. Il contribue également à créer de l'emploi, coopératif et orienté vers une utilité
 2858 sociale et écologique dans le champ de l'ESS.

2859 Dans toutes les communes, soutenons le mouvement associatif, comme en zone rurale où
 2860 il a si souvent disparu, ou dans les quartiers populaires où il rencontre tant de difficultés.
 2861 Défendons le retour au financement des associations via les subventions et les conventions
 2862 triennales contre le recours aux marchés et appels d'offres afin d'assurer la pérennité et
 2863 l'indépendance du mouvement associatif.

2864 Nous devons repenser les modalités d'attributions des subventions, avec les associations,
 2865 afin d'élaborer des critères objectifs, imaginer des commissions consultatives d'avis

2866 d'attribution, amener de la transparence, de l'objectivation et de l'évaluation. Une démarche
 2867 similaire associant les bailleurs sociaux doit être engagée pour l'attribution des locaux, avec
 2868 un objectif de gratuité pour les Centres sociaux, de maillage prioritaire dans les quartiers
 2869 populaires.

2870 Créons dans chaque commune des Maisons des Associations dotées de moyens humains
 2871 afin de répondre aux besoins en termes de formation, d'aide à l'élaboration de projets, de
 2872 mutualisations d'expérience et de développement de partenariats inter-associatifs. Des
 2873 maisons des activités associatives doivent aussi être créées pour mettre à disposition des
 2874 salles pour les activités. Le manque de locaux pour les associations est criant et de
 2875 nombreuses solutions complémentaires sont à inventer (mutualisation de locaux, incitations
 2876 des bailleurs...)

2877

2878 **XI. Soutenir et impulser les médias alternatifs et des espaces d'information et** 2879 **de libres expressions collectives pluralistes**

2880

2881 « Pas de démocratie sans l'indépendance des médias du pouvoir politique et des
 2882 puissances de l'argent ». Ce principe clairement énoncé dans le programme du Front de
 2883 Gauche, l'humain d'abord, et qui exige nombres de mesures de ruptures
 2884 gouvernementales, se décline aussi au niveau municipal.

2885 Dans nombre de communes, il n'existe ni média local indépendant ni presse d'opinion
 2886 pluraliste. La communication municipale se résume bien souvent à la promotion des
 2887 politiques locales. Instaurons des espaces de libre expression, de tribunes pour l'ensemble
 2888 des groupes politiques, le mouvement associatif, les instances de démocratie locale dans
 2889 les publications municipales.

2890 Dédions une page sur chaque site des communes aux médias indépendants, et des
 2891 financements locaux. Impulsons la création de journaux, sites, radios, télé de quartier, de
 2892 village, de ville. C'est un levier riche à l'apprentissage du collectif, de la citoyenneté.
 2893 Commençons par soutenir les expériences de médias locaux dès les écoles élémentaires,
 2894 collèges et lycées. L'éducation aux médias et la valorisation de médias indépendants sont
 2895 essentiels à notre démocratie !

2896 Imaginons des co-élaborations entre les villes et les médias associatifs autour d'un label «
 2897 médias associatifs de la commune », contrat d'objectif en terme d'indépendance, de
 2898 production de contenu et d'information des citoyens. Ce label pourrait permettre aux
 2899 télévisions et radios associatives d'être enfin reconnues « d'utilité publique » et leur ouvrir
 2900 l'accès aux offres des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui les bloquent pour l'instant.

2901

2902

2903 **Chapitre 8 : Des employeurs exemplaires, pour des** 2904 **agents territoriaux déprécarisés et un service de** 2905 **qualité**

2906 *Les tensions qui influent sur les conditions de travail n'épargnent pas les agents de la*
 2907 *fonction publique territoriale. Au sein des collectivités territoriales locales, le renforcement*
 2908 *du dialogue social est une nécessité.*

2909

2910 En effet, les fonctionnaires ont été stigmatisés par la droite et ne sont pas considérés par

2911 l'actuel gouvernement : gel maintenu du point d'indice, la "modernisation" de l'action
 2912 publique qui n'est autre qu'une RGPP (révision générale des politiques publiques)
 2913 déguisée.

2914 La dévalorisation systématique, l'opposition des fonctionnaires aux autres salariés, la perte
 2915 de sens, ont pu conduire trop de fonctionnaires dans l'abstention.

2916 Nous affirmons notre attachement au statut de la fonction publique car il permet de lutter
 2917 contre l'asymétrie du contrat de travail individuel et de rétablir le principe d'égalité du
 2918 service public (tant dans son fonctionnement que dans l'accès à l'emploi public). Nous
 2919 réaffirmons notre volonté qu'un statut unifié de la fonction publique voie le jour afin de lutter
 2920 contre les disparités territoriales du traitement et du recrutement des agents publics. Cela
 2921 favorisera de plus les possibilités de mobilité entre collectivités.a rejeter

2922 Nous affirmons également notre attachement à l'impôt républicain, juste, progressif et
 2923 redistributif, comme outil de la solidarité et condition du financement d'un service public à la
 2924 hauteur des besoins exprimés par les usagers. Nous ferons évoluer la fiscalité locale
 2925 actuellement trop injuste.

2926 Les collectivités territoriales sont à la fois une structure de démocratie locale qui doit
 2927 permettre la mise en œuvre de la planification écologique, mais également des employeurs
 2928 qui doivent être exemplaires dans les pratiques quotidiennes.

2929

2930 **I. Un peu d'histoire...**

2931 A la suite du programme du Conseil National de la Résistance, le préambule de la
 2932 constitution de 1946, permet enfin que le droit syndical, le droit de grève, le droit à la
 2933 participation soient reconnus aux fonctionnaires et que les premières instances paritaires de
 2934 consultation soient mises en place au sein de la fonction publique.

2935 Le conseil constitutionnel a, en conséquence, confirmé que : "Tout travailleur participe, par
 2936 l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi
 2937 qu'à la gestion des entreprises."

2938 La loi du 13 juillet 1983 institue dans son article 8, valable pour les 3 fonctions publiques, "la
 2939 négociation préalable à la détermination de l'évolution des rémunérations" et instaure
 2940 également des débats avec les organisations syndicales sur les conditions de travail.

2941

2942 **II. La fonction publique territoriale**

2943 La fonction publique territoriale regroupe les personnels des collectivités territoriales
 2944 (communes, départements, régions), des structures intercommunales (communauté
 2945 d'agglomérations, communauté de communes..), des établissements publics et des offices
 2946 publics d'HLM, soit environ 50.000 employeurs publics.

2947 La fonction publique territoriale emploie environ 1.800.000 agents titulaires, non titulaires et
 2948 emplois aidés. 69% sont titulaires, 26% sont non titulaires, 5% relèvent d'emplois aidés.

2949 9% catégorie A (fonctions de conception et de direction), 14% catégorie B (fonctions
 2950 d'application), 77% catégorie C (fonctions d'exécution). C'est pourquoi, les élus engageront
 2951 un plan de titularisation, mais aussi de déprécarisation des agents en lien avec les
 2952 organisations syndicales dans le cadre d'un contrat de mandature. Nous défendrons la
 2953 titularisation des agents sous contrat privé et nous nous interdirons d'embaucher, sous
 2954 contrat privé, des titulaires du concours de la fonction publique territoriale.

2955 La loi du 26 janvier 1984 est fondatrice du statut de la fonction publique territoriale dans une
 2956 logique de parité avec celle de l'Etat. Bien que les employeurs territoriaux soient multiples
 2957 et divers, les fonctionnaires qu'ils emploient sont régis par un statut unique avec séparation

2958 du grade et de l'emploi permettant la garantie de l'emploi. La loi crée le CNFPT, service
2959 public de la formation, en gestion paritaire entre employeurs et salariés.

2960 C'est bien cet ensemble qui est attaqué et qu'il convient de défendre aujourd'hui.

2961 Les outils que sont les centres de gestion doivent être confortés : ils sont les garants de
2962 l'application du statut et les centres de ressources et de mutualisation pour les plus petites
2963 collectivités, celles où les agents sont parfois très isolés.

2964 La place des agents territoriaux doit y être renforcée à travers les représentants élus dans
2965 les instances paritaires. Le paritarisme doit progresser dans le fonctionnement des centres
2966 de gestion.

2967

2968 Le développement de la formation des agents est également essentiel : la cotisation
2969 obligatoire des employeurs doit être revue à la hausse pour permettre à tous les agents
2970 d'accéder à l'offre de formation.

2971

2972 **III. Les agents et le service public.**

2973 Les agents de la fonction publique territoriale sont confrontés à une augmentation des
2974 difficultés et des besoins de la population, alors même que la politique menée tend à la
2975 diminution des services publics et à la suppression de postes.

2976 Ils se retrouvent souvent à devoir remplir de plus en plus de missions avec une charge de
2977 travail en augmentation et des effectifs constants voire en baisse.

2978 Face à des conditions de travail dégradées, les agents qui ont du mal à remplir leurs
2979 missions de service public dans de bonnes conditions, font face aux mécontentements de la
2980 population.

2981 Ces agents sont parfois eux-mêmes dans des difficultés sociales. Les salaires et indices
2982 sont gelés, leur pouvoir d'achat diminue au fil des années. Les primes ont fondu. La
2983 souffrance au travail s'installe.

2984 Il y a urgence à revaloriser le salaire des agents de la fonction publique qui ont besoin de
2985 considération après des années de gouvernements néolibéraux œuvrant à la casse du
2986 service public. Les élu-e-s du PG contribueront à la complémentaire santé et à la
2987 prévoyance de leurs agents en privilégiant une mutuelle plutôt qu'une assurance privée.

2988 Les agents territoriaux sont très attachés au service public et à son éthique. Ils vivent mal la
2989 transformation de ce service où l'on adopte le vocabulaire du secteur privé.

2990 Face aux inquiétudes des agents et à l'emploi de vocabulaire et de méthodes du secteur
2991 privé, les élu-e-s du parti de gauche doivent affirmer leur attachement au service public.

2992 Nous affirmons que l'"usager" n'est pas un "client" et la "collectivité territoriale" n'est pas une
2993 "entreprise".

2994

2995 Le parti de gauche entend développer et étendre les missions du service public partout où
2996 cela est possible : municipalisation des services essentiels à la satisfaction des besoins
2997 humains (eau, transport, cantines scolaires, garderies, collecte des déchets...).

2998 Les élu-e-s du parti de gauche reviendront sur les externalisations de services qui ont pu
2999 plonger des femmes et des hommes dans la précarité avec le passage dans le secteur
3000 privé (salaires, temps partiels, cadences...).

3001 Face aux mutations de la société, il convient de donner du sens aux missions de service
3002 public et d'associer le personnel communal à l'élaboration des projets du service et de son
3003 travail afin de redonner du sens, de la confiance et de la considération aux agents.

3004 Il convient de faire participer le personnel à la structuration et à l'organisation du service, de

3005 bannir de la fonction publique le vocabulaire du "management" et ses applications!

3006

3007 Afin de créer les conditions de la meilleure qualité de service, les élu-e-s du parti de gauche
3008 se battront pour permettre aux agents d'accéder à des formations adaptées à leur
3009 profession mais également à leur épanouissement personnel.

3010 Car un service public de qualité ne peut être dispensé que par des agents respectés,
3011 formés et considérés.

3012

3013 **IV. le rôle des élu-e-s**

3014 Exercer un mandat d'élu est une tâche militante parmi d'autres. Les élu-e-s du parti de
3015 gauche ont un projet politique au service de l'intérêt général et non un projet de gestion de
3016 la commune comme d'une entreprise.

3017 Les élu-e-s du parti de gauche s'engagent à œuvrer au développement du service public
3018 sur leur territoire.

3019 Ils se formeront afin de bien connaître le fonctionnement du statut de la fonction publique
3020 territoriale et des outils territoriaux, afin d'être en situation d'exercer, en cohérence avec
3021 notre projet politique, leur rôle d'employeurs territoriaux.

3022 Concernant la défense du statut au quotidien, les élu-e-s du parti de gauche s'engagent à
3023 s'impliquer et à siéger dans les instances paritaires (Comités techniques, Commission
3024 Administrative Paritaire, Commission Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail...), à
3025 assurer leur bon fonctionnement, à respecter le statut des salariés et le droit syndical, en
3026 particulier le droit de négocier, avec l'objectif d'aboutir.